

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire
1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine

N° 1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients
Contexte - enjeux	
(cf. note enjeu) L'activité agricole, comme de nombreuses activités professionnelles, est consommatrice d'énergies et émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES). A ces titres, elle est une des composantes importantes d'un Plan Climat Air Energie Territorialisé dans ce qu'elle peut mettre en oeuvre pour réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de GES. En agriculture, les cinq principaux postes de consommation d'énergie (directe et indirecte), qui représentent 83% de la consommation moyenne totale, sont les achats d'aliments du bétail : 21% , le fioul domestique : 20% , la fertilisation : 19% , l'électricité : 15% , l'amortissement énergétique du matériel : 9% (Source : ADEME par SOLAGRO, Synthèse 2006 des bilans PLANETE, Mars 2007). Si on considère que les produits pétroliers concernent les 3 premiers postes, l'agriculture a tout intérêt à diminuer sa dépendance énergétique. Partant de ces constats et des nombreuses actions en cours autour de cette thématique globale sur les territoires d'élevage, et en particulier sur les VDD en Isère, un ensemble de leviers complémentaires existent pour 1) réduire les consommations énergétiques, 2) limiter et réduire les émissions de GES, 3) revaloriser les métiers de l'agriculture (en terme de maîtrise technique et d'indépendance sur les exploitations mais aussi en terme de relocalisation de la valeur ajoutée créée par les exploitations et contribuant au dynamisme du territoire et 4) contribuer à une vision partagée de l'agriculture et de l'ensemble des acteurs économiques sur un territoire tel que celui des Vals du Dauphiné.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
Cette "méta" action englobe une série d'actions opérationnelles couvrant des champs agricoles et techniques divers. Il semble alors opportun de structurer l'ensemble de ces actions selon deux temps complémentaires : 1) Animer la recherche et le développement de techniques alternatives en faveur de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques 2) Accompagner le passage à l'action (combinaison des approches individuelles puis collectives)	- Sensibiliser les agricultrices et agriculteurs du territoire aux techniques agricoles ayant des effets positifs sur des axes environnementaux, économiques et sociaux. - Limiter les émissions de gaz à effet de serre - Diversifier les activités agricoles et les rendre économiquement plus résilientes aux effets du changement climatique - Promouvoir un ensemble d'actions individuelles et/ou collectives ayant des impacts positifs à l'échelle des exploitations et du territoire
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1) Animer la recherche et le développement de techniques alternatives en faveur de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques : Cette première action est en lien étroit avec l'approche "autonomie alimentaire" dans laquelle on va retrouver : - Groupes de travail sur vie du sol sur le territoire VDD (gestion de la matière organique,...) - Techniques Culturelles Simplifiées (par exemple, le non-labour) : par des itinéraires techniques spécifiques, il s'agit de raisonner "l'agro système" en étant moins interventionniste, et se centrer sur les sols pour raisonner les cultures. - Groupes DEPHY (réduction d'intrants dans le cadre du plan ECOPHYTO II) : favoriser le changement de pratiques agricoles et l'application de mesures pour les agriculteurs pour réduire l'utilisation de pesticides ; favoriser les techniques d'agroécologie et d'agriculture biologique - Développement des pratiques agricoles réduisant, voire évitant les consommations en eau (en lien avec la réduction de la ressource en eau) : choisir des cultures adaptées au changement climatique et aux enjeux (zones humides, captages AEP, ...). - Implantation d'intercultures fourragères pour viser l'autonomie protéique en alimentation (finition) de bovins allaitants, s'affranchir des protéines à hauts coûts (environnemental, économique et social) tels que les tourteaux de soja voire une partie du maïs fourrage - Développement du méteil, c'est-à-dire mélange de céréales et protéagineux pour viser l'autonomie protéique et la résilience des espèces fourragères au changement climatique (lien avec les projets PEPITE régionaux animés par la CDA38) - Qualité filière viande (allaitant et laitier) : appui aux démarches IGP, Eleveurs de Saveurs, développement de charte de qualité territorialisées) - Préservation des zones humides et de la qualité des eaux en lien avec l'action 8. sur la préservation des milieux naturels - Gestion bocagère : en lien avec le contrat unique et les groupes DEPHY + projet régional AGRIFAUNE (avec Chambre Régionale et fédération de chasse AURA) en lien aussi avec l'action 8. sur la préservation des milieux naturels et l'action 11. sur la promotion des haies bocagères. La réimplantation de haies bocagères est un levier pour augmenter le biocontrôle (favoriser les prédateurs naturels de ravageurs de cultures), créer des îlots d'ombrage et créer une nouvelle ressource boisée pour les exploitants agricoles, favoriser des co-bénéfices sur la Trame Verte et Bleue, la biodiversité, la qualité des eaux, la séquestration carbone, ... - Diffusion de l'information sur le brûlage des déchets verts - mise en place de filières de valorisation (paillage, compostage, bois énergie...) - Favoriser le changement de pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (NH3) et améliorer la qualité de l'air sur le territoire : gestion de l'alimentation, gestion des effluents dans les bâtiments, couverture de fosse à lisier, enfouissement rapide après épandage, ... cf. <i>guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air (ADEME)</i> - Information sur les risques des pratiques agricoles sur la santé	

2) Accompagner le passage à l'action (combinaison des approches individuelles puis collectives) :

Organiser des formations et des visites de site, notamment un événement annuel de sensibilisation (portes ouvertes, conférences/débats, journées de démonstrations techniques, journées filières et formations) à l'agriculture biologique.

Faciliter la formation grâce au service de remplacement des agriculteurs

Participer au financement des études et diagnostics (ex. GES, conversion, ...)

Accompagner l'émergence des GIEE et le suivi des dynamiques collectives

Faciliter l'implantation d'une agriculture résiliente sur le territoire par la mise à disposition de foncier public

Plaider en faveur d'aides financières incitatives pour engager un changement de pratique agricole vers une agriculture plus résiliente et vers une agriculture paysanne de proximité

Porteur de l'action		Partenaires			
Chambre d'Agriculture de l'Isère		CCVDD- TerraVal'd - ADABIO - Région AURA - Fédération de Chasse AURA			
Coût estimé		Financement(s) possible(s)			
Chaque année : - 10j de conseillers techniques spécialisés Chambre (agro environnement et territoire) pour soutenir l'animation des groupes d'agriculteurs expérimentant et mettant en place cette approche d'autonomie alimentaire : 10 x 500€ = 5 000€ - 2j minimum d'animateur ADABIO sur le volet animation de la filière biologique : organisation de visites, de journées techniques, etc. 2 x 780€ = 1560€ TTC minimum - Besoins d'investissement ponctuels (ex. analyses de sol lors de la phase d'analyse des itinéraires techniques, ou l'organisation d'un concours de fourrage.) évalués en fonction des besoins réels (ex analyse de sol = 150 euros).		CDA38 - AURA - CD38 - CCVDD			
Moyen humain alloué		Lien avec d'autres actions ou dispositifs			
Conseiller Chambre agriculture Service éco CCVDD		Action 8 - préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières Action 11 - Promouvoir les haies bocagères			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Agriculteurs		Mise en œuvre dès 2020. Calendrier à définir chaque année, en début d'année.			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nb de réunions organisées		Nb d'exploitations du territoire impliquées dans une des dynamiques citées dans la FA			
Nb de formations organisées					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Dév éco, paysages		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation saine et locale	
N° 2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes
Contexte, enjeux	
Les systèmes de production agricole modernes restent assez vulnérables face aux conséquences du changement climatique, au déclin des pollinisateurs, à l'épuisement des engrais phosphatés et à l'érosion des sols. L'implication de multiples acteurs ainsi que des citoyens dans une production locale de nourriture permettra ainsi d'augmenter la résilience alimentaire du territoire et de sensibiliser largement à la problématique. Certaines initiatives de jardins partagés et de réappropriation de l'espace public pour la production de nourriture sont déjà à l'oeuvre sur le territoire. Il est essentiel d'accompagner ces projets et de les aider à essaimer. La communauté de communes des Vals du Dauphiné a un rôle à jouer dans cet accompagnement en proposant des espaces et en sensibilisant les communes sur le sujet. Une première expérience menée avec les Vals du Dauphiné permettrait d'approcher les communes plus facilement en leur faisant un retour d'expérience. Plusieurs acteurs pourront être associés à cette démarche visant à rendre accessible une alimentation saine, de saison et diversifiée : le lycée horticole de La Tour du Pin, les MJC, l'association Jardinot (l'une des plus grandes associations de jardiniers de France dont l'objectif est de promouvoir le jardinage éco-responsable sous toutes ses formes ainsi que la création et la gestion de centres de jardins familiaux et collectifs), les communes...	
Objectifs de l'action et effets attendus	
- Produire et consommer localement - Encourager l'autoproduction alimentaire (produire chez soi) - Amener les citoyens à s'impliquer - Augmenter la résilience alimentaire du territoire	- Sensibilisation des habitants - Création de lien social - Maintien ou création d'îlots de fraîcheurs - Amélioration de la biodiversité, de la séquestration carbone - Impact positif sur la santé et le bien-être de la population
Descriptif - Etapes clés	
1) Organiser une concertation de tous les acteurs (Jardinot, incroyables comestibles, lycée horticole, CCVDD, communes...) pour constituer une communauté de personnes intéressées et se mettre d'accord sur les modalités de mise en place d'une telle démarche. - Identifier les lieux disponibles et appropriés (vérifier la qualité des sols préalablement, éviter les zones de circulation dense (pollution atmosphériques et dépôts sur les fruits et légumes,...)) - Réfléchir à la gestion des espaces cultivés en jardin et en verger : qui peut s'impliquer ? Avec quelle responsabilité ? Vers quel type de culture s'oriente-t-on ? (agroécologie, agriculture biologique, intégration de critères permettant l'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques...) Quels débouchés ? etc - Définir le besoin en matériel : clôtures, cabanons, outils, graines, plants... 2) Mettre à disposition une première parcelle des VDD ou d'une commune partenaire, y compris dans les espaces verts et de fleurissement pour tester la gestion d'un espace de manière participative - Trouver un espace qui soit assez central et exposé auprès du public - Communiquer sur le projet en amont et faire une journée de lancement pour qu'un maximum de personnes s'engagent. - Organiser un suivi régulier de la gestion de ce premier espace 3) Mettre en place un jardin potager et/ou un verger d'arbres fruitiers "indigènes" dans les écoles et construire un projet pédagogique autour de ces initiatives 4) Communiquer et mettre en place des animations sur cette première ces expériences - Auprès du grand public pour démultiplier le nombre de participants - Auprès des communes : en leur montrant tous les bénéfices d'une telle démarche et en leur proposant de prêter des espaces publics pour répliquer l'expérience sur leur territoire 5) Pour assurer la réduction de la pollution chimique des produits phytosanitaires par les particuliers, informer des bons usages et bonnes pratiques du jardinage	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD - Service développement durable	Lycée horticole de La Tour du Pin, Jardinot, MJC Espace de vie social (incroyables comestibles), CCVDD-Service communication
Coût estimé	Financement(s) possibles
Construction cabanon, outils, achat éventuel des graines et plants ... Budget proposé = 1000€ par an	CCVDD
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs

Bénévoles, temps agent	Action 1 : Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients Action 3 : Expérimenter et développer le maraîchage bio au lycée horticole Action 4 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial Action 9 : Accompagner la création de centres-bourgs Nature en ville Action 14 : Valoriser les végétaux à la source Action 35 : Favoriser la consommation dans les commerces locaux
------------------------	--

Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Citoyens, associations, collectivités		Lancement de la réflexion : Fin 2020 Objectif : premières plantations pour la saison 2021			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de personnes engagées dans la gestion		Surface cultivée			
Nombre de réunions		Production annuelle estimée (kg)			
Nombre de sites créés					
Les points de vigilance					
Bien définir la gestion et la gouvernance					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Santé, lien social		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire					
1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine					
N° 3		Expérimenter et développer le maraichage bio au lycée horticole			
Contexte - enjeux					
La Tour du Pin bénéficie de la présence d'un lycée professionnel agricole qui accueille les élèves désireux de se former dans les métiers de l'horticulture (maraîchère, florale, fruitière) et dans les métiers de la vente (univers jardinerie, animaux et produits d'animalerie). Il est doté à ce titre d'une exploitation horticole et d'une animalerie. 210 élèves sont répartis en 12 classes de 4ème, 3ème, CAPa et baccalauréats professionnels. L'exploitation du lycée est attenante à des parcelles agricoles de bonne qualité agronomique. Dans ce cadre, le lycée s'interroge sur l'opportunité et la faisabilité de développer un projet pédagogique de maraîchage bio sur ces parcelles, qui formeraient un véritable terrain d'expérimentation des élèves. A noter que cela nécessiterait une acquisition de ces parcelles par le conseil Régional, et un soutien politique des élus locaux. L'approvisionnement de la restauration collective, notamment la cuisine centrale de La Tour du Pin, pourra être le débouché principal de cette production. Une vente en circuit-court serait également à étudier.					
Objectifs de l'action			Effets attendus		
- Produire localement et commercialiser des légumes biologiques, diminuer l'importation de légumes (transport) - Développer la formation locale de maraîcher bio			- Sensibiliser les consommateurs et le monde de l'enseignement - Développer des vocations - Renforcer le partenariat CCVDD - Lycée - CA38		
Descriptif de l'action - Etapes clés					
- Réunion de l'ensemble des parties prenantes (Lycée horticole, CA38, CCVDD, Conseil Régional) et définition précise du projet - Si confirmation du projet : Acquisition par le Conseil Régional d'une parcelle de 1,5h de terrain attenante à l'exploitation horticole du lycée de la Tour Du Pin (étude SAFER déjà réalisée) - Sécurisation de la parcelle - Mise en oeuvre d'un parcours de formation - Ouverture éventuelle d'un espace de vente (modalités à définir) ou définition de débouchés (cuisine centrale LTP, ...) - Prévoir un accompagnement des jeunes scolarisés au lycée agricole pour faciliter leur installation en agriculture biologique.					
Porteur de l'action			Partenaires		
Lycée horticole de la Tour du Pin			CA38, CCVDD, Conseil Régional, Safer (à consulter pour accompagnement)		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
Coût parcelle : env. 20 000 euros Prévoir dépenses autres (sécurisation, espace vente, ...) : à définir			A étudier : Lycée, Conseil Régional, CCVDD		
Moyen humain alloué			Lien avec d'autres actions ou dispositifs		
Salarié de l'exploitation du lycée horticole Equipe projet (Dév éco, Service DD, CA38)			Action 4 : Projet Alimentaire Territorial		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Formation des élèves du lycée horticole Approvisionnement des locaux (resto collective et particuliers - à étudier avec PAT)			2021 : Réunions de définition du projet Fin 2021 : Acquisition de la parcelle - sécurisation Réflexion sur espace vente / débouchés 2022 : Première production de légumes		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'élèves formés au maraichage bio			Montant de la vente de légumes bio		
Surface exploitée dans le cadre du projet			Tonnage de la vente de légumes bio		
Les points de vigilance					
Concurrence avec d'autres maraichers bio du secteur Capacité à assurer la vente de la production					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés		Formation, emploi local		Impact qualité de l'air	
				2	
				1	
				1	
				Impact faible = 1	
				Impact modéré = 2	
				Impact fort = 3	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire
1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine

N° 4	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial
Contexte et enjeux	
Les Vals du Dauphiné disposent de produits agricoles très variés, tant dans leurs typologies que dans leurs modes de productions et de commercialisations. L'évolution de la demande des consommateurs et celle des obligations de la restauration collective rendent indispensable une réflexion sur la structuration des filières. La vente directe a été mise en place de manière individuelle ou collective par des producteurs depuis plusieurs années, voir décennies, mais les besoins très importants de produits locaux dans les années à venir nécessitent la structuration de circuits intégrant tous les acteurs : producteurs conventionnels et bénéficiant de labels de qualité, en circuits courts et circuits longs ; transformateurs artisanaux et industriels ; distributeurs en gros et au détail ; consommateurs individuels et usagers de la restauration collective. La transmission des fermes, l'accès au foncier pour encourager l'installation de nouveaux agriculteurs et la préservation des terres agricoles par une politique foncière protectrice sont aussi des enjeux importants à considérer. L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial est l'outil le plus à même de répondre à ces besoins d'état des lieux, de réflexion collective très élargie et de mise en place d'actions concrètes en faveur de la structuration de filières alimentaires locales. Le PAT permettra de répondre aux attentes de la société, notamment de développer les circuits courts sur le territoire, de réduire les déplacements, de revitaliser les centres-bourgs, de favoriser l'Agriculture Biologique, la permaculture... et toutes autres pratiques agricoles moins carbonées, adaptées au changement climatique, de réduire les consommations en eau, en pesticides, en engrais, ... et de favoriser la séquestration carbone (agroforesterie). Il permettra aussi de réduire le gaspillage alimentaire, de répondre aux objectifs de gestion des biodéchets et de réduire les déchets d'emballages, ainsi que d'améliorer la connaissance des habitants sur ce qu'ils consomment (information sur la provenance, sur les filières de transformation, ...).	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Répondre à l'évolution de la demande des consommateurs - Répondre à l'évolution des obligations de la restauration collective sur l'approvisionnement en produits bio et locaux, - Augmenter les revenus des agriculteurs en valorisant mieux leurs produits - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs - Développer l'artisanat et l'industrie agro-alimentaire en montant en gamme et en accédant aux marchés locaux - Réduire les transports de marchandises en structurant des circuits locaux	- Développement d'une agriculture rémunératrice - Création d'emplois dans l'agriculture, la transformation, la distribution, la restauration - Diminution des nuisances en réduisant le transport de marchandises - Amélioration de la santé des habitants par une alimentation plus saine - Amélioration de l'image de l'agriculture par le dialogue avec les habitants
Descriptif - Etapes clés	
La stratégie et les actions du PAT découleront des enjeux et objectifs précisés ci-dessus : - 0/ Préfiguration : définition de la gouvernance, méthodologie, identification des ressources, partenaires, ... - 1/ Diagnostic partagé - 2/ Co-construction de la stratégie - 3/ Formalisation du programme d'action - 4/ Mise en place des actions - 5/ Campagne de communication et animations tout au long du processus	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD Services Agriculture et Développement Durable	Territoires voisins CAPI et Balcons du Dauphiné, TerraVal'D, Chambres consulaires, SICTOM, ADABIO, UCA, Associations de consommateurs, Professionnels de santé, syndicats professionnels, ...
Coût estimé	Financement(s) possibles
Jusqu'à la formalisation du plan d'action : 60 000 € Réunion ADABIO sur la restauration collective (loi EGALIM) à destination des communes : 2j x 780€ = 1560€	AAC 16.71 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes : 80% financé par CR AURA, CD38, Agences de l'Eau et FEADER OU programme LEADER CCBD Et mobilisation de financements dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE)
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Temps agents services Agriculture et Développement Durable + ressources SICTOM, CAPI, CCBD Bureau d'études	Contrat de Transition Ecologique Nord-Isère Durable Actions PCAET : Agri (1,2,3), Gaspillage alimentaire (12), Tourisme (18), Commerces de proximité (35), Transport produits (42)
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2025)
Tous les acteurs du territoire sans exception	- 2020 : 1ère réunion ADABIO loi Egalim - Fin 2020 - début 2021 : Réponse AAP PNAT / Préparation du CCTP et lancement du Diagnostic partagé - 2021 : Livraison du diagnostic, co-construction de la stratégie, formalisation du programme d'action - A partir de 2022 : Mise en place des actions

Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de partenaires mobilisés		Nombre de projets mis en œuvre			
Nombre de réunions organisées					
Les points de vigilance					
Nécessité d'une volonté politique forte					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Dév éco, valorisation agriculteurs		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

Impact faible = 1

Impact modéré = 2

Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
2/ Préserver la ressource en eau	
N° 5	Economiser l'eau
Contexte et enjeux	
Les Vals du Dauphiné ont la chance de ne pas être un territoire où la ressource en eau est une source de tension. D'un point de vue qualitatif comme quantitatif, et sauf très ponctuellement, la ressource disponible actuellement n'a pas amené de difficulté d'exploitation particulière. Toutefois, les changements climatiques sont susceptibles de remettre en cause cette situation, avec l'observation de plus en plus d'évènements extrêmes (sécheresses et inondations notamment). Dans ce contexte, il convient d'une part de protéger la qualité de l'eau, et d'autre part d'économiser la ressource. Sur ce volet, deux axes de travail sont proposés : 1/ l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable par les gestionnaires : comment anticiper et rechercher davantage d'optimisation dans l'exploitation de la ressource en eau ? 2/ la diminution des prélèvements des industriels et agriculteurs : sans être quantifiée précisément, la part d'utilisation non domestique de la ressource en eau est non négligeable sur le territoire des VDD. Comment inciter à faire des économies d'eau ?	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Optimiser le fonctionnement du réseau et les consommations - Sécuriser la distribution en eau potable et le fonctionnement des réseaux / Prévention des incidents - Mieux connaître les prélèvements autres que eau potable - Diminuer les volumes prélevés sur la ressource en eau	- Limiter les fuites - Pérenniser les ressources exploitées - Anticiper les incidents d'exploitation et limiter les pertes liées à leur résolution
Descriptif - Etapes clés	
1/ Volet Amélioration des rendements du réseau : - Améliorer la recherche des fuites sur le réseau et leurs réparations - Améliorer la sectorisation du réseau d'eau potable : connaissance plus fine de son fonctionnement - Plan d'action de réduction des pertes en eau - Déploiement de la télérelève 2/ Volet Incitation des industriels et agriculteurs à faire des économies d'eau - Intégrer/systématiser un volet économie et réutilisation de l'eau dans les diagnostics "non domestiques" - Réflexion sur la possibilité et la pertinence de la mise en place d'une tarification spéciale "incitative" au-delà d'un certain volume consommé. - Travailler avec les agriculteurs sur la mise en culture de variétés moins consommatrices d'eau et sur des moyens de lutte contre l'érosion des sols En complément, à l'attention des particuliers et des collectivités, sensibiliser sur la récupération des eaux de pluie pour les jardins et espaces verts	
Porteur de l'action	Partenaires
VDD - Service Eau et Assainissement / Dév Eco	Sur le volet 2/ : Chambres Consulaires (CA, CCI, CMA)
Coût estimé	Financement(s) possibles
Neutre pour VDD	Volet 2/ : AERMC (appels à projet)
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Volet 1/ : service eau potable et électromécanicien Volet 2/ : service E&A, Dev Eco, service DD	Volet 1/ : RPQS (rapport prix qualité du service) - Plan d'action de réduction des pertes en eau Action 1 : Changement des pratiques agricoles Action 54 : Améliorer la gestion des eaux pluviales Action 55 : Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2026)
Volet 1/ Services techniques Volet 2/ Tous les acteurs économiques : agriculteurs, artisans, commerçants, industriels.	2020 : Déploiement télérelève et mise en œuvre du Plan d'action de réduction des pertes en eau Réflexion sur tarification (2020-2021) 2020 - 2026 : Diagnostics établissements non domestiques 2021 - 2026 : Exploitation télérelève
Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
Déploiement effectif de la télérelève	Rendement des réseaux d'eau potable
volumes prélevés / mois	Consommation sites diagnostiqués
Nombre de fuites réparées	
Nombre de sites diagnostiqués / identifiés	
Nombre de sites accompagnés sur réutilisation	
Les points de vigilance	

Périmètre de compétence du Service Eau et Assainissement des VDD.					
Zone d'intervention	Adaptation		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire					
2/ Préserver la ressource en eau					
N° 6		Préserver la qualité de l'eau à la source			
Contexte et enjeux					
La qualité des ressources en eau exploitées pour la production d'eau potable est impactée notamment par les pratiques agricoles, et certaines ressources peuvent être particulièrement sensibles. (Rappel : La protection des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable est prévue à l'article L.1321-2 du code de la santé publique)					
Objectifs de l'action et effets attendus					
- Mettre en place un partenariat avec les agriculteurs exploitant des terres dans les aires d'alimentation des captages - Favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires - Adapter au mieux le pilotage de la fertilisation des cultures aux besoins des plantes pour limiter les pertes par lessivage - Favoriser les cultures à bas intrants : peu d'apport de produits phytopharmaceutiques et fertilisants.			- Limiter l'impact de l'agriculture sur la qualité de la ressource en eaux - Améliorer la qualité de l'eau		
Descriptif - Etapes clés					
- Créer un partenariat (groupe de travail, COPIL, etc.) entre les agriculteurs, les services des VDD, la chambre d'agriculture et toute autre structure intéressée - Réfléchir et choisir des actions à mettre en place, notamment l'identification et la protection des périmètres de protection de captages AEP dans le PLUi ou bien par des pratiques agricoles sans intrant, à l'échelle de toute l'exploitation présente en tout ou partie sur le périmètre de captage, par la préservation des zones humides et la restauration des haies qui agissent sur l'épuration de l'eau - Mettre en place et suivre des actions. - Réfléchir à l'élargissement des actions au-delà du périmètre de protection rapproché (questions des moyens et du/des porteurs)					
Porteur de l'action			Partenaires		
VDD - Service eau et assainissement / DevEco / Environnement			ARS, Agriculteurs, Chambre d'agriculture, ADABIO, Syndicats de rivière		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
A définir			Agence de l'eau sur certains captages		
Moyen humain alloué			Lien avec autres actions ou dispositifs		
A définir			SAGE Plans d'actions validés sur les captages de Vals de Virieu et Doissin Action 1 : Accompagner les changements de pratiques agricoles Action 5 : Economiser l'eau Action 7 : Restituer une eau de qualité au milieu		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2026)		
Agriculteurs			2020 : Lancement de la réflexion, en lien avec les actions 1 et 5 du PCAET 2021 : Définition d'un plan d'action 2022 - 2026 : Mise en œuvre du plan d'actions		
Indicateurs de suivi			Indicateur de résultat		
Nombre de captages concernés par la démarche			Qualité des eaux : nitrates, pesticides		
Nombre d'agriculteurs impliqués					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés		Biodiversité		Impact qualité de l'air	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	
				1	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
2/ Préserver la ressource en eau	
N° 7	Restituer une eau de qualité au milieu
Contexte et enjeux	
Les Vals du Dauphiné ont la chance de ne pas être un territoire où la ressource en eau est une source de tension. Néanmoins, l'assainissement de l'eau va devenir un enjeu de plus en plus stratégique avec les modifications climatiques (sécheresses et inondations de plus en plus fréquentes) combinées à l'urbanisation croissante (imperméabilisation des surfaces, augmentation de la charge, destruction des milieux permettant une épuration naturelle, ...) Les Vals du Dauphiné sont compétents en matière d'assainissement sur 19 des 36 communes du territoire. A ce titre, l'exercice de la compétence est notamment évalué par l'impact sur le milieu. 3 enjeux se dégagent : 1/ l'assainissement individuel : en dehors des zones desservies par le réseau public de collecte des eaux usées, c'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui a la charge de s'assurer de la bonne conduite de cette compétence. Un travail majeur doit être mené sur le contrôle du bon fonctionnement des installations. 2/ les effluents industriels : les rejets non domestiques représentent une part conséquente des volumes et charges entrants en station de traitement (25% à 30%). La maîtrise de ces rejets ainsi que l'encadrement de certaines pratiques, sur les EUND et les EP, peuvent avoir un effet conséquent à la fois sur les eaux de surface et souterraines. 3/ les techniques d'épuration : Le service eau et assainissement des VDD collecte les eaux usées d'environ 9 500 abonnés et les traite sur une quinzaine de stations d'épuration. L'enjeu est de choisir des filières de traitement innovantes et performantes, compatibles avec les attentes réglementaires et tenant compte des impacts fonciers, énergétiques, etc.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Limiter l'impact des ouvrages d'assainissement (autonomes et collectifs) sur le milieu naturel : réduction des charges organiques et/ou toxiques (rejets non domestiques) - Améliorer le suivi et la connaissance des rejets non domestiques - Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration (plus performantes, moins consommatrices en énergie, ...)	- Amélioration de l'état du milieu par la suppression des installations à risque, par la diminution de la pression et des pollutions diffuses, et par les meilleures performances épuratoires des stations - Optimisation des consommations énergétiques - Prévention des pollutions accidentelles - Pérennité et optimisation du fonctionnement des infrastructures des systèmes d'assainissement
Descriptif - Etapes clés	
1/- Mise en place du SPANC sur le périmètre de compétence des VDD - Missions de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien, de vérification de conception et d'exécution - Montage et suivi des dossiers d'aide pour la réhabilitation des installations à risque - Aides à la réhabilitation des installations à risque 2/ - Diagnostic EU / EP des sites émetteurs d'effluents assimilés domestiques ou non domestiques - Régularisation des établissements assimilés domestiques ou non domestiques par arrêté d'autorisation (comprenant un diagnostic de l'existant, une demande de mise en conformité le cas échéant et l'élaboration de préconisations techniques : par ex mise en place d'un dispositif de traitement des eaux type séparateur à hydrocarbures) - Suivi des autosurveillances et des travaux de mise en conformité des sites non domestiques - Réflexion sur mise en place d'une tarification liée au niveau de service (Coefficient de Pollution) 3/ - Etude de faisabilité poussée en amont des renouvellements de station d'épuration - comparaison des scénarios - Elaboration de projets détaillés - Rédaction de dossiers de consultation des entreprises détaillés et rigoureux	
Porteur de l'action	Partenaires
VDD - Service Eau et Assainissement	1/ CD38, AERMC 2/ CCI, CMA 3/ Maitrise d'œuvre - Service de Police de l'eau
Coût estimé	Financement(s) possibles
ACTION 1 : 1) Scenario 1 : remplacement de la part AERMC pour les aides : - 30 installations ANC réhabilitées / an x aide 3 000 € = 90 K€ -> 540 000 € sur 6 ans 2) Scenario 2 : participation a minima : - 30 installations / an x aide 1 000 € = 30 K€ -> 180 000 € sur 6 ans ACTIONS 2/ et 3/ : peu d'impacts	Service E&A (budget annexe) CD38, AERMC
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
1 ETP sur SPANC 1 ETP sur OPCO (en questionnaire)	Règlement de service, DTU, Arrêtés "contrôles" et "prescriptions" du 24/08/2017, du 21/12/2007, 21/07/2015 Schéma directeur d'assainissement

Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2026)			
Usagers du SPANC. Industriels Gestionnaire des réseaux EU + unitaire = CCVDD Gestionnaires des réseaux EP = communes		2020 : - Décision des élus lors de l'élaboration budgétaire sur la définition d'aides à la réhabilitation des installations ANC à risque - Application du coefficient de pollution pour les industriels - Renouvellement de 5 stations d'épuration 2020 - 2026 : - Poursuite des missions du SPANC - Accompagnements et diagnostics d'établissements assimilés domestiques ou non domestiques - Suivi des autosurveillances des STEP et mises en conformité			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de contrôles ANC par an		Nombre d'installations conformes			
Nombre de diagnostics (industriels)		Nombre de réhabilitation d'installations à risque			
Nb de suivis		Nombre de mise en conformité			
Nombre de régularisations		Evolution de la part non domestiques sur les systèmes de traitement			
Performances des stations d'épuration : résultats de l'autosurveillance					
Type de stations d'épuration construites					
Les points de vigilance					
Périmètre de compétence du service Eau & Assainissement des VDD					
Zone d'intervention	Adaptation		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers	
N° 8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières
Contexte, enjeux	
Les milieux naturels, et en particulier les zones humides et tourbières, sont à l'origine de nombreux services écosystémiques : stockage carbone, épuration / stockage de la ressource en eau, puits de biodiversité ... Les zones humides et tourbières sont cependant en recul au niveau national et départemental. En plus de leur richesse en termes de biodiversité et de patrimoine naturel, elles constituent ainsi un atout pour maintenir un flux de carbone positif sur le territoire, avec l'ensemble des milieux non artificialisés en général. A ce titre, elles font l'objet d'une protection réglementaire inscrite dans les 2 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) des Vals du Dauphiné. Le maintien et la pérennité de ces écosystèmes dépendent également de l'existence de connexions fonctionnelles avec d'autres réservoirs de biodiversité. Cela introduit la notion de trame verte et bleue (ensemble du maillage des corridors biologiques et des réservoirs de biodiversité, avec des réseaux de type terrestres - verts- et de type aquatiques / humides - bleus) Sur les Vals du Dauphiné, différents dispositifs existent déjà sur tout ou partie du territoire : - la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS), avec 11 (bientôt 12) sites gérés sur les VDD, dont 6 sont dotés d'un plan de gestion en 2019. - le contrat Vert et Bleu du Bassin de la Bourbre 2017-2022 (devenu Contrat Unique) qui prévoit 46 actions portées par une vingtaine de maître d'ouvrage, dont 4 sont portées par les VDD. - 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) répartis sur 8 communes Cette fiche action a pour objet de faire le lien entre ces dispositifs existants et le programme d'action du PCAET, pour souligner leur contribution et préciser des indicateurs de suivi.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Préserver / restaurer les sites naturels et leurs fonctionnalités écologiques - Sensibiliser les élus, le grand public, les acteurs socio-économiques	- Maintien des services écosystémiques rendus par les sites naturels : rôle tampon des zones humides, pollinisation, épuration de l'eau, ... - Maintien / augmentation du stockage carbone (prairies, tourbières, forêts...)
Descriptif - Etapes clés	
1) ENS : En 2019, les VDD ont la gestion de 11 sites d'intérêt local, avec un 12e à horizon 2020. Il s'agit pour cette action, en partenariat avec le Département, de : - mener une politique foncière permettant d'avoir une maîtrise suffisante pour la mise en œuvre d'une gestion (50% minimum de la surface de l'ENS) - définir et mettre en œuvre une gestion en cohérence avec les problématiques de biodiversité locales - en fonction de la sensibilité du milieu, valoriser les espaces en les ouvrant au grand public / organiser des animations 2) Contrat Unique de la Vallée de la Bourbre : Les VDD se sont engagés à porter 4 actions sur le territoire concerné. - TRA-17 Intégrer le projet de la ZA de la Corderie sur le fuseau F2 et assurer le maintien de la continuité (cf. fiche action) - TRA-18 Améliorer le franchissement de l'A43 par le chemin de Mouchon (cf. fiche action) - ANI-31 Sensibiliser le grand public à la trame verte et bleue (cf. fiche action) - ANI-38 Délivrer une formation sur la trame verte et bleue à destination des gestionnaires d'espaces verts des communes (gestion différenciée, espèces exotiques envahissantes, pièges à faune...) - (cf. fiche action) 3) Arrêtés de protection de biotope : Les 5 arrêtés de protection de biotope ont été validés par les communes et la CCVDD. Le rôle du service environnement sera de suivre leur bonne application. 4) De manière transversale : - Maintenir la connaissance des sites naturels et évaluer l'évolution de la biodiversité et la réduction de la fragmentation de la trame Verte et Bleue et des continuités écologiques (cf. mise à jour de la base de données SERENA) - Réfléchir à l'évaluation de la capacité de stockage de carbone des espaces naturels, en particulier des tourbières, milieux humides et zones boisées. - Partager les connaissances sur la biodiversité (gestionnaires, associations, sorties nature...)	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD - Service environnement	Département de l'Isère, Associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, SAFER SMABB

Coût estimé		Financement(s) possibles			
Coût estimé de la politique ENS annuelle : 140 000€ en 2019 (budget Fonctionnement) Coût estimé des actions Contrat Unique : environ 20 000€ par an d'animations scolaires (ANI-31) + 6 000€ formation tous les 2 ans (ANI-38) + coûts spécifiques pour TRA-17 et TRA-18		Département de l'Isère : forfait de fonctionnement (renouvellement annuel) + environ 80% du montant HT des opérations de gestion. Europe (FEADER) : 80% HT I et F du montant des opérations du Contrat Unique			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
1 ETP dédié pour la gestion des ENS + aide responsable de service		Plans de gestion des ENS Contrat Unique de la Vallée de la Bourbre - 2017 - 2022 Arrêtés de protection de Biotopie Action 57 du PCAET en faveur de la limitation de l'artificialisation des sols Action 1 en faveur de l'évolution des pratiques agricoles Actions 5, 6, 7 en faveur de la préservation de l'eau Action 52 en lien avec l'ambroisie Action 50 en lien avec la qualité de l'air			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Elus, acteurs socio-économiques Public scolaire et grand public		Politique conduite chaque année			
Indicateurs de suivi		Indicateur de résultat			
Nombre de sites ENS actifs		Nombre d'hectares en gestion			
Nombre d'actions du CVB mises en œuvre / budget dépensé		Nombre d'enfants sensibilisés sur la TVB (ANI-31)			
		Nombre de formations dispensées			
Les points de vigilance					
Périmètre de la vallée de la Bourbre pour les actions du Contrat Unique : exclusion des communes de l'ex CCVH					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers	
N° 9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »
Contexte, enjeux	
Le succès du Plan Climat dépendra de l'adhésion de la population aux changements préconisés, et donc de la force de conviction des pouvoirs publics. Dans ce contexte, il serait primordial de mettre en place des mesures non seulement cohérentes avec les exigences du Plan mais aussi visibles et attractives pour le quotidien des habitants. Un projet d'écologie urbaine étiqueté "Nature en Ville" visant à améliorer le cadre de vie d'un centre-bourg et créer des îlots de biodiversité sera à même de répondre à ces conditions. Ces aménagements seraient visibles et agréables pour la population, et efficaces du point de vue urbanistique et stratégique : - Intégration des objectifs du PCAET dans une politique durable d'aménagement urbain (+ impact sur consommations énergétiques à long terme) - Allègement du budget communal (gestion différenciée des espaces verts, maîtrise du ruissellement voiries et parkings, ...) ; mobilisation et renforcement des compétences des agents municipaux - Frein à la perte de biodiversité ; valorisation du patrimoine naturel ; augmentation de l'attractivité du bourg - Participation à l'adaptation au dérèglement climatique (sensibilisation ; îlots de fraîcheur ; zones pédagogiques ; séquestration des gaz à effet de serre ; choix d'espèces faiblement consommatrices en eau...) - Préservation du patrimoine bâti en pisé par la végétalisation des abords du bâtiment en lieu et place de l'artificialisation des sols, source de pathologie sur les structures L'association Vallée en Transition est basée à Val de Virieu, commune engagée sur le chemin de transition, vers une gestion plus douce de son territoire (pionnier Plan Zérophyto). L'association y voit des opportunités pour créer un centre-bourg pilote « Nature en Ville » : - démarche gestion durable déjà en cours, symbolique des valeurs du PCAET - une commune en recherche active d'attractivité touristique et économique - taille de centre-bourg gérable pour une commune pilote - une population diversifiée et représentative du territoire VDD, mais très sensible au déclin général du cadre de vie rural - existence d'espaces urbains et verts propices au projet (patrimoine arboré, aquatique, culturel important, mais sensible) - une commune exposée à des risques hydro-topographiques. Vallée en Transition souhaite s'associer à la Commune de Val de Virieu pour réaliser ce projet. Elle est prête à participer en collaboration étroite avec la municipalité, travaillant comme force de proposition, comme intermédiaire et coordinatrice, pour organiser l'étude préalable et pour faire vivre le projet sur le long terme (information au public, chantiers de bénévoles...).	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Mettre en place un modèle de bourg « Nature en Ville », reproductible et cohérent avec les objectifs du PCAET - Lutter contre la pollution de l'air et le bruit (réduction/ralentissement de la circulation) - Lutter contre le réchauffement et gaz à effet de serre : protection et ré-aménagement du patrimoine existant (torrent Vaugelas, Bourbre, arbres remarquables, végétalisation des zones chaudes imperméabilisées ...) et développement de l'habitat naturel (nichoirs et gîtes, gestion différenciée des espaces verts, couloirs verts, éclairage nocturne, revégétalisation, maîtrise du bâti ...) - Sensibiliser les habitants et professionnels aux services rendus par l'aménagement écologique dans une commune	- Retour de la nature en ville - Amélioration du bien-être des habitants
Descriptif - Etapes clés	
1) Information-concertation avec les habitants 2) Prise de contact avec des experts et réalisation de l'étude (état des lieux et préconisations) 3) Réflexion sur les résultats du diagnostic et concertation avec les élus de la commune et les intervenants experts pour le planning à court et long-terme, les moyens humains, techniques et financiers alloués... 4) Mise en œuvre des préconisations : étapes itératives d'information au public, mise en œuvre avec professionnels et/ou bénévoles, ... - exemples d'aménagements d'espaces visibles et pédagogiques : développement/création d'espaces d'ombre et de verdure (plantation d'arbres et haies), et d'accueil de biodiversité (mare, nichoirs et abris pour faune dans les espaces publics + encouragement dans espaces privés) - Choisir des espèces adaptées au changement climatique : faiblement consommatrices en eau, forte capacité de stockage de carbone, résistance au maladie, et non allergènes	
Porteur de l'action	Partenaires

CCVDD en lien avec Vallée en Transition pour la phase initiale Étude et préconisations Ensuite Mairie de Val-de-Virieu (à confirmer selon les actions entreprises) Animation/coordination Vallée en Transition	VDD - Service Développement Durable SMABB & SICTOM
--	---

Coût estimé			Financement(s) possibles		
Étude : état des lieux, préconisations, suivi annuel 3000€ (CCVDD) Financement des aménagements (estimation avant étude): 11 000€ sur 3 ans (dont 50% pris en charge par la CCVDD = 5500€, soit 1850€ par an) - Cimetière : gazon, arbres, haies : 3500€ avec participation de bénévoles - Plantations parc / aire des jeux : 3500€ participation de bénévoles - Mare pédagogique clôturée : 3000€ participation de bénévoles - Fabrication et pose de 40 nichoirs ciment-bois + Hôtel à insectes : 1000 € avec participation de bénévoles			Fédération de Chasse de l'Isère (TVB haies) CD 38 (mares) Commune CCVDD		
Moyen humain alloué			Lien avec autres actions ou dispositifs		
Temps agent Vallée en Transition Structures spécialisées (bureau d'études, associations environnementales)					
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2025)		
Communes, élus, habitants, scolaires, professionnels intervenant sur la commune			2021 : réalisation de l'étude + concertation + début travaux 2022-2023 : poursuite des travaux		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'actions définies			Nombre d'espèces observées		
Nombre d'actions mises en œuvre					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés		Biodiversité		Impact qualité de l'air	
				1	
				1	
				2	
				Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire

3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers

N° 10

Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité

Contexte - enjeux

La forêt couvre 13% du territoire des Vals du Dauphiné. A la fois réservoir de biodiversité, composante essentielle de la trame paysagère, espace récréatif, ressource pour la production de bois énergie et de bois d'oeuvre, elle est également un outil majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Elle représente en effet la quasi totalité de la séquestration de carbone réalisée sur le territoire (99% du flux, soit près de 30.000 tCO2eq par an). (cf. note d'enjeu en annexe)

La forêt est donc une ressource précieuse pour le territoire, qui sera à l'avenir de plus en plus soumise à la pression de grandes agglomérations et il apparaît nécessaire de la valoriser de manière durable. 3 enjeux ressortent ainsi :

- gérer la forêt de manière durable pour favoriser la biodiversité et la séquestration du carbone,
- produire du bois-d'oeuvre afin de stocker le carbone via la construction durable,
- produire du bois-énergie afin de se substituer aux énergies fossiles polluantes dont le territoire est dépendant à 74%.

Les freins identifiés à la gestion durable de la forêt :

- Le foncier forestier des Vals du Dauphiné est extrêmement morcelé (environ 6 000 propriétaires pour 4 000ha) et peu de parcelles font aujourd'hui l'objet d'une gestion planifiée. Il en résulte des pratiques regrettables telles que les coupes rases, ou encore le vieillissement et l'uniformisation des forêts, à l'origine d'une importante perte de biodiversité et d'une forte vulnérabilité de ces peuplements aux changements climatiques.
- L'absence de financement, en partie à l'origine de ces mauvaises pratiques.
- Le manque d'information des gestionnaires publics : En tant qu'aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments et éventuels propriétaires forestiers, les communes ont une position de choix pour orienter la destination de cette ressource. Il est donc important que les élus se saisissent de cette question de la filière bois afin de mettre en place des politiques publiques soutenables et cohérentes avec les ressources et besoins du territoire.
- Le développement des filières locales.

La filière forêt-bois comporte de nombreux acteurs travaillant sur des périmètres différents avec des compétences variées mais complémentaires. Afin de lever ces freins et de valoriser la ressource de manière durable en favorisant le stockage carbone et la préservation de la biodiversité, ces acteurs doivent être mobilisés et coordonnés : Association des communes forestières COFOR, Centre National de la Propriété Forestière (CRPF), Association syndicales libres de gestion forestière (ASLGF), FIBOIS, élus, propriétaires forestiers, professionnels de la filière...

Objectifs de l'action

- Fournir aux **élus** les clés de compréhension des enjeux liés à la forêt et à la filière bois, les informer des outils/dispositifs leur permettant de valoriser au mieux ces ressources, pour que chaque projet communal intègre cette problématique.
- Sensibiliser les **propriétaires forestiers privés** et en les incitant à se regroupant au sein d'ASLGF, facilitant la mise en oeuvre de document de gestion durable (DGD) et la mutualisation des moyens.
- Faciliter le **financement de travaux vertueux** sur les parcelles

Effets attendus

- Augmentation de la séquestration et du stockage carbone de la forêt (en particulier avec la mise en place de nouveaux itinéraires sylvicoles)
- Maintien de la diversité des peuplements forestiers (adaptation aux changements climatiques)
- Réduction des mauvaises pratiques (coupes rases, ...) et maintien des services écosystémiques de la forêt
- Appropriation des enjeux environnementaux par les propriétaires forestiers et par les professionnels de la filière
- Maximisation des retombées positives de la filière forêt/bois locale sur l'économie et le bon-vivre des communes
- Valorisation locale de la ressource

Descriptif de l'action - Etapes clés

- Action 1/ Sensibiliser les élus aux enjeux de la forêt avec l'ensemble des acteurs / communiquer sur les outils disponibles pour mieux les valoriser

(porteur = Association des communes forestières de l'Isère & FIBOIS)

- Importance de la filière forêt-bois pour une stratégie climat ambitieuse et cohérente
- Enjeux fonciers forestiers : Possibilité d'acquérir des biens vacants afin de mettre en place une politique forestière
- Compréhension des modalités de récolte de bois, réglementation, utilisation de la voirie rurale : visites afin de partager des bonnes pratiques déjà mises en place
- Information sur les possibilités de financement des projets forêt/bois
- Favoriser la filière bois d'œuvre et les matériaux biosourcés, et le savoir-faire local ; les déchets de bois peuvent être utilisés en bois énergie
- Importance de prévoir une gestion respectueuse suivant les cycles biologiques des espèces et interdisant les coupes franches responsables de l'érosion des sols
- Importance de choisir des espèces adaptées au changement climatique et peu allergènes et de diversifier ces espèces au sein d'un même espace forestier

- Action 2/ Sensibiliser / regrouper / former les propriétaires forestiers (porteur = CRPF)

Conforter les 2 ASLGF qui sont sur le territoire en les accompagnants :

- Faire des réunions d'information auprès des propriétaires forestiers privés
- Assurer le suivi des démarches de propriétaires voulant regrouper leurs parcelles
- Augmenter les surfaces en constituant des îlots de gestion pour une meilleure mutualisation des coûts et des interventions.

En parallèle : recensement des périmètres de captage situés en forêt sur l'ensemble du territoire pour un accompagnement dans la gestion des interventions sylvicoles dans les périmètres de captage

- 3/ Proposer un outil de financement des travaux forestiers effectués dans un cadre d'exploitation durable avec Sylv'actes

L'association SYLV'ACTES a été créée pour financer des actions forestières vertueuses en Auvergne Rhône Alpes. Reconnue organisme d'intérêt général, elle est une interface de financement entre des entreprises ou collectivités soucieuses de leurs impacts climatiques et environnementaux, et des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt. Pour cela, Sylv'actes garantit que les actions subventionnées ont des effets positifs pour le climat, la biodiversité, la qualité des paysages, et l'économie locale.

- Organiser une réunion technique avec les acteurs forestiers pour 1/ vérifier l'adéquation de la démarche au regard du profil local et 2/ s'assurer de l'adhésion des acteurs forestiers autour du projet.
- Elaborer un projet sylvicole territorial (PST) : document de contractualisation entre Sylv'ACTES et un territoire forestier (une à plusieurs communautés de communes), qui fixe le cadre de l'action de Sylv'ACTES à l'échelle du territoire. Ce document permet de déterminer les enjeux forestiers du territoire, de décrire les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.
- Mise en oeuvre du PST : adhésion de la CCVDD (4000€ / an) et accompagnement des propriétaires dans la mise en oeuvre des travaux (aide de 40% du montant des travaux sur de la forêt publique et 70% sur de la forêt privée)

Porteurs de l'action	Partenaires
CCVDD, Association des communes forestières de l'Isère (COFOR) & FIBOIS, CRPF	AGEDEN, SYLV'ACTES, Associations syndicales locales de gestion, ONF
Coût estimé	Financement(s) possibles
Action 1/ Adhésion association COFOR = 500€ / an Action 2/ Accompagnement CRPF = 4040€ à 5280 €HT / an soit entre 4 850 et 6340€ TTC par an <i>Détail : 421 € HT pour technicien et 549 €HT pour ingénieur, soit un financement VDD de 5050 à 6600 €HT/an. Prise en charge de 20% par le programme de base national du CRPF</i> Action 3/ Adhésion à SYLV'ACTES 4000€ /an	CCVDD Programme de base national du CRPF : 20% de la convention de partenariat Sylv'actes sur le poste travaux forestier
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Temps opérateurs des structures mobilisées (COFOR, CRPF, Sylvactes, CCVDD)	Action 8 : Préserver les milieux naturels Action 46 : Etablir un schéma directeur des énergies Action 30 : Former les collectivités à la construction durable et à l'énergie Action 63 : Conseil PLANET (boîte à outil à destination des élus pour la conduite de projets communaux)
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Action 1/ Elus / collectivités Action 2 et 3/ Propriétaires forestiers privés	Début 2021 : convention avec CRPF, adhésion COFOR. Travail à la concertation et information des acteurs de la filière (CRPF, CCVDD, ASLGF). Première réunion de sensibilisation des élus (COFOR & FIBOIS) Lancement étude PST si territoire prêt. 2022 : Délibération adhésion Sylv'actes et mise en oeuvre du PST par la CCVDD 2025 : Bilan des 3 ans du PST et réflexion sur poursuite de l'action sur les 3 prochaines années
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Nombre de visites / réunions avec les élus	Nombre de projets intégrant du bois local
Nombre de réunions d'information avec les propriétaires privés	Nombre de Documents de Gestion Durable mis en œuvre
Nombre d'hectares couverts par le PST	Surface de forêt remise en gestion

Les points de vigilance					
Conserver du bois morts sur les parcelles et des îlots de sénescence pour la biodiversité (plus difficile sur petites parcelles)					
Dynamique Sylv'acctes : Préalable requis = Avoir une forte dynamique locale des acteurs de la forêt					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Dév éco, biodiversité		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire					
3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers					
N° 11		Promouvoir les haies bocagères			
Contexte - enjeux					
Constat : L'agriculture intensive prônée au siècle dernier a eu raison des haies constituées de végétaux locaux pourtant si utiles à la biodiversité. En effet, les haies jouent un rôle protecteur pour les sols, les cultures et le bétail, et peuvent également servir de couloir écologique à toute la faune dépendante de ces écosystèmes complexes. Il convient désormais de réhabiliter ces éléments structurants sur les territoires agricoles et ruraux en faisant leur promotion et en intensifiant leur plantation.					
Objectifs de l'action			Effets attendus		
Développer le réseau de haies bocagères sur le territoire			Augmenter le stockage carbone		
			Augmenter les populations d'espèces faunistiques		
			Améliorer le bien-être du bétail en cas d'évènement climatique (canicule, vents...)		
			Réduire le risque inondation		
			Réduction de la fragmentation de la Trame Verte et Bleue et des continuités écologiques		
Descriptif de l'action - Etapes clés					
1/ Réunir les parties prenantes (CA38, associations, Département, ...) pour définir précisément les objectifs et les cibles de l'opération de subvention (particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs)					
2/ Définir les modalités pratiques : communication, montant des aides, participation de financeurs autres, instruction des demandes, liste d'essences éligibles : choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau					
3/ Mobiliser les partenaires pépiniéristes					
4/ Articuler le programme avec d'autres dispositifs territoriaux (contrat unique, aide à la plantation, ...)					
5/ Travailler sur un indicateur de suivi du potentiel écologique du réseau de haies (outil simple basé sur un système de grille de notation, et réalisable par les agriculteurs et particuliers)					
6/ Informer les porteurs de projet sur les aides existantes (ex :département, association française d'agroforesterie)					
Porteur de l'action			Partenaires		
CCVDD - Services environnement et développement durable			Département de l'Isère Fédération des chasseurs de l'Isère Chambre agriculture		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
Enveloppe de subvention CCVDD prévue de 10 000€ par an			Programme départemental en complément de l'enveloppe Fédération chasseurs ?		
Moyen humain alloué			Lien avec autres actions ou dispositifs		
Temps agent CCVDD à définir			- Etude 2018 des secteurs prioritaires d'implantation de haies sur les corridors VDD (dans le cadre du projet d'ingénieur AgroParisTech) - Contrat unique de la Bourbre - action de la Fédération de chasse - Action n°1 (agriculture) du PCAET, Action n°8 relative à la préservation des milieux naturels, Action n°46 sur le schéma directeur des énergies (lien avec le bois énergie)		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
A définir			2021 : Définition du projet 2022 : Lancement opérationnel de l'action		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre de dossiers instruits			Linéaire de haies plantées		
			Potentiel écologique du réseau de haies (cf. service ENS)		
Les points de vigilance					
L'entretien des linéaires existants de haies est un point qui remonte régulièrement, en particulier de la part des agriculteurs. Au-delà de la diffusion des bonnes pratiques, cette opération peut constituer l'opportunité de lancer une réflexion sur le sujet.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité, lutte contre inondation		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets	
N° 12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets
Contexte et enjeux	
Selon l'ADEME, 18% de la production alimentaire destinée à l'alimentation humaine est gaspillée chaque année : 32% pour la production agricole, 21% pour la transformation, 14% pour la distribution, 14% pour la restauration et 19% pour la consommation à domicile. A domicile, 20 kg d'aliments sont jetés par an par foyer - 24% de restes de repas, 24% de fruits et légumes, 20% de produits entamés, 18% de produits non déballés et 14% de pain. La LTECV fixe un tri à la source des biodéchets pour tous à l'horizon 2023.	
Objectifs	Effets attendus
- Réduire les quantités de nourriture jetées (public visé : ménages, cantines, restaurateurs) - Développer le tri à la source des biodéchets pour permettre l'optimisation des tournées de ramassage des différents flux - Améliorer l'approvisionnement local de qualité et travailler sur la commande publique - Améliorer les dispositifs de don - Valoriser le flux biodéchets en compostage et méthanisation	- Diminution des émissions de gaz à effet de serre - Préservation des ressources - Amélioration de l'aide aux démunis
Descriptif - Etapes clés	
a) Réduire le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective : intervention auprès des cantines scolaires (25 interventions annuelles en moyenne dans 6 à 7 écoles) Proposer d'animer un défi "familles à alimentation positive" sur la période de vie du PCAET b) Développer la pratique du compostage et du lombricompostage : prix incitatifs, rencontres lombricompostage (5/an), formations de guides-composteurs et animation du réseau des guides (8 sessions de formations/an et 4 rencontres du réseau/an), ventes décentralisées de composteurs et stands de sensibilisation (en moyenne 4/an) c) Réduire le gaspillage alimentaire de la filière restauration : promotion du Gourmet Bag en lien avec le service Développement économique de la CCVDD d) Favoriser la valorisation des biodéchets en facilitant l'identification de débouchés, à travers l'animation de réflexion territoriale d'économie circulaire (lien vers la démarche Ecologie Industrielle Territorialisée EIT avec la CCI) d bis) Travailler sur l'approvisionnement local et les dispositifs de don dans le cadre de la démarche EIT e) Développer le nombre de sites de compostage partagés à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier et autonomes f) Expérimenter et développer le cas échéant une collecte séparée des biodéchets	
Porteur de l'action	Partenaires
SICTOM de la Région de Morestel	CCVDD, communes, conseil de développement, CCI, réseau GC (collecte et traitement)
Coût estimé	Financement(s) possibles
BUDGET SICTOM : Accompagnement CCI Filière alimentation : 8 000 € (2019-2020) Etude valorisation biodéchets : 41 000 € (2019-2020) Expérimentation 2020-2021 collecte séparée des biodéchets : 30 000 € investissement + 4 000 € com + 110 000 € fonctionnement Déploiement et généralisation 2021-2025 collecte séparée : 200 000 € investissement + 30 000 € com + 330 000 € fonctionnement/an Chaque année : Formations Guides composteurs : 4 000 € - stock composteurs et signalétique (ventes à déduire) : 30 000 € - communication : 10 000 €	Subvention ADEME AAP biodéchets ADEME
Moyen humain alloué	Lien avec d'autres actions ou dispositifs
Temps maître composteur : 1 700 h/an Temps animateur prévention : 630 h/an Temps chargé communication : 200 h/an	Plan régional de prévention et de gestion des déchets, SRADDET, PLPDMA SICTOM Action PCAET n°4 : Projet Alimentaire Territorial
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Collectivités gestionnaires de la restauration, restaurateurs et métiers de bouche, particuliers, ...	Expérimentation collecte séparée : 2020-2021 et déploiement/généralisation 2021-2025 Etudes filière alimentation et biodéchets : 2019-2020 Autres actions : 2020-2025

Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'interventions et de diagnostics gaspillage alimentaire auprès des restaurants scolaires					
Nb de sessions de formations (compostage, lombricompostage, ..)					
Nb de personnes formées et membres actifs du réseau					
Nb de sites de compostage (partagé / autonome)			Poids de déchets détournés grâce au compostage collectif - référence 83 kg/foyer/an. Moyenne : 12 foyers/site. Pour 20 sites => 20 t/an (2020). Poids de déchets détournées grâce au compostage autonome - référence 1 t/site/an. Pour 15 sites => 15 t/an (2020)		
Nb PAV biodéchets			Poids de biodéchets collectés séparément et valorisés en compostage et méthanisation - référence 30 kg/foyer desservi/an => phase expérimentation 2021 : 75 t. phase déploiement 2025 : 1000 t/an		
Nb de composteurs et lombricomposteurs vendus chaque année					
Nb de restaurants engagés et référencés en Gourmet Bag			Nb de gourmet bag distribués aux clients --> estimation du gaspillage évité en kg		
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		non		2	
Préciser autres secteurs impactés				Impact énergie	
				2	
				Impact qualité de l'air	
				2	
				Impact faible = 1	
				Impact modéré = 2	
				Impact fort = 3	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire					
4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets					
N° 13		Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques			
Contexte et enjeux					
Aujourd'hui sur le territoire des Vals du Dauphiné, près de 9 000 tonnes équivalent CO2 sont attribuables chaque année à la fabrication des futurs déchets ménagers et à leur traitement. Au-delà de la pollution globale due aux émissions de GES, les déchets représentent un enjeu majeur de pollution locale pour la faune et la flore du territoire. Si une partie de la problématique peut être solutionnée par le recyclage et la revalorisation des déchets, il apparaît cependant nécessaire d'insister sur la réduction des déchets à la source car le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. En s'attaquant au problème en amont, cela permet également de faire des économies financières et d'énergie.					
Objectifs			Effets attendus		
- Réduire les emballages à usage unique - Diminuer la publicité intempestive et source de déchets - Développer le vrac comme mode de consommation - Prendre le cap "territoire zéro déchet"			- Diminution des GES et de la consommation énergétique - Préservation des ressources - Sensibilisation des commerçants et des consommateurs à la thématique de la réduction des déchets		
Descriptif - Etapes clés					
a) Inciter les commerçants à réduire la distribution d'emballages à leurs clients via le dispositif "Mon commerçant m'emballage durablement" (MCMD) : sensibilisation et accompagnement des commerçants de proximité dans une démarche de réduction des déchets et mise en lumière auprès des consommateurs d'un réseau de commerces identifiables pour leurs bonnes pratiques. b) Réduire la publicité dans les boîtes aux lettres avec le STOP PUB : distribution de STOP PUB dans les packs de bienvenue aux nouveaux habitants du territoire. Intensifier le rôle des mairies comme intermédiaire de distribution des STOP PUB. c) Accompagner les porteurs de projet en faveur de la vente en vrac d) Mener un groupe de travail sur le retour du verre consigné : démarcher des acteurs intéressés, déterminer un plan d'action de manière concertée, mettre en place des outils de suivi, communiquer sur l'expérimentation. e) Mettre à disposition des gobelets "eco cups" pour les événements pour éviter les contenants à usage unique. f) Inclure l'exemplarité de la collectivité, par exemple lors de manifestation organisées ou soutenues par les Vals du Dauphiné. e) Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action.					
Porteur de l'action			Partenaires		
SICTOM de la Région de Morestel, en lien avec le service Développement économique de la CCVDD			CCVDD, communes, Département, collectif "VDD en transition", CCI/CMA		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
Budget étude réduction emballages alimentaires : 20 000 € (2020) Impression de STOP PUB : 600 € par an (1000 ex) Animation/communication : à définir €			Financement LEADER CCBDD pour l'étude		
Moyen humain alloué			Lien avec d'autres actions ou dispositifs		
Temps agent SICTOM pour le prêt des éco-gobelets : 100 h/an Temps animateur prévention : 180 h/an Temps chargé communication : 70 h/an			Plan régional de prévention et de gestion des déchets, SRADDET, PLPDMA SICTOM		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Commerçants, citoyens, et bénéficiaires de prêts d'éco-cups (associations et collectivités)			2019-2020 (+ période continue pour STOP PUB et ECO CUP)		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre de commerçants engagés dans MCMD					
Nb de stop pub distribués			Poids de déchets détournées grâce à l'apposition du STOP PUB - référence 35 kg/foyer/an. Pour 20% des foyers sictom => 420 t/an		
Nb de projets vrac accompagnés					
Nombre de commerçants engagés pour la consigne					
Nb d'eco-cups utilisés (nb de prêts)			Poids de déchets détournées - référence 5g/gobelet plastique à usage unique - 450 eco-gob/prêt servant 2 fois => 0,5 t/an		
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		non		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés				Impact qualité de l'air	
				Impact modéré = 2	
				Impact fort = 3	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire
4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets
N° 14
Valoriser les déchets de végétaux à la source
Contexte et enjeux

La production de déchets végétaux sur le territoire du SICTOM représente 6 600 tonnes en 2018 (+3% par rapport à 2017). Avec un coût de transport et de traitement de 40 €/t HT, cela engendre une dépense annuelle de 264 000€ HT.

Au-delà de cet aspect, la gestion des déchets verts entraîne des comportements préjudiciables pour l'environnement tels que le brûlage à l'air libre, la multiplication des trajets pour déposer les végétaux en déchèterie, les dépôts sauvages.

Pour réduire la production de déchets verts à la source, il existe différents leviers tels que le broyage sur place, le mulching, le choix en amont d'espèces peu productives (bannir thuyas et lauriers), des techniques de jardinage naturelles et économiques, ...

Objectifs

- Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée des espaces et aux pratiques de jardinage naturel et durable
- Limiter le brûlage illégal des déchets verts en proposant des solutions alternatives (broyage...)
- Réduire le volume des végétaux apportés en déchetterie (diminution des émissions de GES liées aux transports)

Effets attendus

- Diminution des émissions de GES et de la consommation de carburant
- Amélioration du cadre de vie (contre les pollutions visuelles et atmosphériques) en diminuant les dépôts sauvages et le brûlage à l'air libre
- Diminution de l'utilisation d'eau, engrais chimiques, phytosanitaires, ... grâce aux méthodes de compostage, mulching et paillage

Descriptif - Etapes clés

0) Prévention : communication sur les essences végétales à favoriser pour éviter les déchets végétaux, en lien avec l'action de subvention à l'achat d'espèces locales à croissance lente pour les haies de la part de la CCVDD (action 11 du PCAET)

a) Inciter au broyage des végétaux des particuliers : prêt de broyeurs, subvention à l'achat, communication sur le mulching ...

b) Créer des mini-plateformes communales de végétaux pour les communes / professionnels / agriculteurs

c) Mettre en relation l'offre et la demande de broyat des professionnels et collectivités : cf. plateforme départementale en ligne, et entre particuliers

Porteur de l'action

SICTOM de la Région de Morestel, CCVDD

Partenaires

Communes, agriculteurs, chambre d'agriculture, réseau guide-composteur, professionnels

Coût estimé

Chaque année : Subvention à l'achat de broyeurs : 10 000 €
 Entretien broyeurs : 20 000 €
 Renouvellement parc broyeur 1/an (investissement) : 15 000 €
 Animation/communication : à définir

Financement(s) possibles
Moyen humain alloué

Temps maître composteur : 100 h/an
 Temps animateur prévention : 270 h/an
 Temps agent technique : 350 h/an
 Temps chargé de communication : 50h/an (avec action gaspi alimentaire)

Lien avec autres actions ou dispositifs

Plan régional de prévention et de gestion des déchets, PLPDMA SICTOM

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Particuliers
 Professionnels, collectivités

Calendrier prévisionnel

Chaque année sur 2020-2025

Indicateurs de suivi

Nb de prêts de broyeurs

Nb de foyers bénéficiant d'une subvention à l'achat de broyeur

Nb de "match" réalisés entre l'offre et la demande de broyat sur la

Nb de plateformes communales créées

Indicateurs de résultat

Tonnage détourné grâce aux actions broyage - base : 100
 prêts/an/broyeur - prêt moyen : 3h - 5m³/h - 50kg/m³ => 375 t/an pour 5
 broyeurs (=6% du tonnage végétaux => économie induite = 15 000 €/an)

Les points de vigilance

- Vigilance sur le classement ICPE et les prescriptions applicables aux installations de stockage de matières organiques, de broyage de déchets verts et de compostage (odeurs, gestion des eaux, nuisances sonores, éloignement des habitations...) - Évaluer le besoin (volume collecté et emprise des plateformes...) et la filière de traitement et de valorisation des déchets verts (compostage, usage par les agriculteurs ou habitants...) en préférant une valorisation à la parcelle pour éviter le transport

- Vigilance sur la qualité des bois collectés en déchetterie car seuls les bois de classe A (non traités) sont valorisables en biomasse

- Vigilance au transport des déchets selon les choix d'aménagement et d'organisation retenus

Zone d'intervention

Adaptation, Atténuation, Qualité de l'air

Impact GES

2

Impact faible = 1

Autres secteurs impactés

non

Impact énergie

2

Impact modéré = 2

Préciser autres secteurs impactés		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3
-----------------------------------	--	-------------------------	---	-----------------

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets	
N° 15	Prévenir les déchets en favorisant le ré-emploi
Contexte - enjeux	
Aujourd'hui sur le territoire des Vals du Dauphiné, près de 9 000 tonnes équivalent CO2 sont attribuables chaque année à la fabrication des futurs déchets ménagers et à leur traitement. En consommant moins de produits neufs au profit de la réutilisation, du don, de l'échange, de la réparation, mutualisation, achat/vente d'occasion,... on diminue fortement l'impact en réduisant l'extraction des ressources, le transport, la consommation d'eau et d'énergie, ... Sur le territoire, l'économie circulaire se développe progressivement, portée par des acteurs historiques de l'ESS (ex. EMMAÜS) ou plus récents ("recyclerie du Guiers" développée par l'association Acty Chantiers)	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Prolonger la durée de vie des biens de consommation en favorisant la réutilisation et la réparation des objets - Favoriser la mutualisation à l'achat et les pratiques collaboratives - Réduire la production de déchets	- Moins de matières premières consommées - Moins d'énergie pour la fabrication des objets, leur transport, .. - Création de lien social (ateliers de réparation, ...) et de l'implication citoyenne - Création d'une activité économique favorisant l'accès à l'emploi
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1/ Lancer une étude stratégique de potentiel du réemploi (portage Conseil de développement - CCVDD & partenariat SICTOM) Echelle du territoire SICTOM : CCVDD et Balcons du Dauphiné. Diagnostic, stratégie, pistes d'actions. 2/ En fonction des résultats : préconiser et mettre en oeuvre des actions en faveur du développement du réemploi, par exemple : - diversification de la recyclerie du Guiers (magasin thématique, collecte en déchetterie, recyclage matières, atelier de réparation ...) - aménagement d'une plateforme de réemploi - Installation, dans les déchetteries, d'un espace permettant aux déposants de laisser les objets en état récupérables par tous ceux qui le veulent. - ... Ces actions devront être cohérentes au niveau territorial, afin de ne pénaliser aucun acteur économique. En parallèle de l'activité liée au réemploi, une analyse de faisabilité peut être menée pour y adjoindre un espace dédié à la location ou au prêt d'objets et de matériel (objethèque, bricothèque...) 3/ En parallèle, animer la dynamique générale de sensibilisation au réemploi (portage SICTOM) - Promouvoir l'étiquette "Je prête" auprès de l'habitat collectif, en partenariat avec les bailleurs sociaux - Expérimenter une "donnerie" en déchetterie - Communiquer, sensibiliser (défi "Rien de Neuf", annuaire réparation ADEME ..) - relayer la campagne de communication sur l'indice de réparabilité des biens	
Porteurs de l'action	Partenaires
SICTOM de la Région de Morestel CCVDD - C2D	Groupe Isactys, Collectif "VDD en transition", MJC (LTP et Les Abrets), Groupe OSEZ, Association GAIA, bailleurs sociaux, tous les acteurs du territoire concernés (réparateurs, artistes créateurs...)
Coût estimé	Financement(s) possibles
1/ Etude stratégique ~26 000€ TTC (financeurs à définir) 2/ Etude spécifique recyclerie du Guiers : 12 520€ (à déployer ou non selon résultat étude stratégique). Participation CCVDD sollicitée : 6 000€ 3/ Conteneur aménagé pour donnerie (investissement) : 10 000 € (2020) - SICTOM. Communication : 5000€ - SICTOM	ADEME (subvention étude stratégique : 50% HT) Bonus EC TEPOS à étudier Budget C2D Fonds propres Isactys (§2) GAIA
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
SICTOM : Temps animateur prévention : 180 h/an Temps chargé de communication : 70 h/an Temps agent + bureau études	Action 34 : Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques Action 35 : Favoriser la consommation dans les commerces locaux
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Particuliers, professionnels	2020 : lancement de l'étude stratégique - préconisations et pistes d'actions Expérimentation de la donnerie 2021 : Accompagnement de projets (en fonction des résultats de l'étude) 2020 - 2025 : Sensibilisation des particuliers
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Nombre de projets accompagnés en phase 2	Poids détourné de la déchetterie par la donnerie
Les points de vigilance	

Equilibre économique actuel des acteurs du réemploi.

Zone d'intervention	Atténuation, Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	ESS		Impact qualité de l'air	1	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire

4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets

N° 16		Optimiser les fréquences de collecte des déchets			
Contexte et enjeux					
Aujourd'hui les communes desservies ne bénéficient pas toutes des mêmes modes et fréquences de collecte, au niveau des ordures ménagères et des emballages : - pour les OM, la fréquence varie entre une collecte tous les 15 j et 2 collectes par semaine, avec une partie en apport volontaire ; - et pour les emballages, la collecte s'effectue pour partie en porte à porte, et pour partie en apport volontaire. L'enjeu est donc d'adapter le mode et la fréquence de collecte aux spécificités et aux besoins de chaque secteur dans un souci d'efficience					
Objectifs			Effets attendus de l'action		
- Rationaliser les collectes - Maîtriser les coûts de collecte			- Réduction des impacts environnementaux liés (émissions de GES et pollution liées aux transports)		
Descriptif - Etapes clés					
a) Organiser la reprise des ex-territoires Vallons du Guiers et Vallée de l'Hien dans la régie et réorganiser des circuits en proposant des réductions des fréquences b) Synchroniser la création du service de collecte séparée des biodéchets avec la disponibilité du matériel de collecte c) Harmoniser la collecte sélective en apport volontaire de proximité d) Faire évoluer l'action en fonction des réductions de la production de déchets e) Mettre en évidence les gains financiers liés à la réorganisation des collectes en parallèle de la réduction des trajets et donc des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que le coût de gestion des déchets pour la collectivité et autres mesures de réduction des déchets.					
Porteur de l'action			Partenaires		
SICTOM de la Région de Morestel			CCVDD, CITEO, ADEME, élus locaux en relais		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
- 600 000 € en investissement en 2020 + 30 000 € animation/communication + 100 000 € de fonctionnement - frais de fonctionnement d'un site technique					
Moyen humain alloué			Lien avec d'autres actions ou dispositifs		
Temps technicien OM : 1 820 h/an Temps technicien collecte sélective : 1 820 h en 2020, puis 600 h/an			Actions du PCAET sur déchets		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Citoyens, collectivités			2020-2021 : zones a et c 2020-2023 : b		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Temps de collecte / population collectée					
Km parcourus			Ratio OM :-10%		
Nb de Points d'apport volontaire			Ratio Collecte sélective :+5%		
Les points de vigilance					
Maintenir un bon niveau de tri pour ne pas risquer une augmentation des ordures ménagères					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air <th colspan="2">Impact GES</th>		Impact GES	
Autres secteurs impactés		non		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés				Impact qualité de l'air	
				2	Impact faible = 1
				2	Impact modéré = 2
				2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire

4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets

N° 17

Renforcer l'exemplarité de la collectivité en termes de gestion des déchets - tri - recyclage

Contexte, enjeux

Aujourd'hui sur le territoire des Vals du Dauphiné, près de 9 000 tonnes équivalent CO2 sont attribuables chaque année à la fabrication des futurs déchets ménagers et à leur traitement. Au-delà de la pollution globale due aux émissions de GES, les déchets représentent un enjeu majeur de pollution locale pour la faune et la flore du territoire. Si une partie de la problématique peut être solutionnée par le recyclage et la revalorisation des déchets, il apparaît cependant nécessaire d'insister sur la réduction des déchets à la source car le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. En s'attaquant au problème en amont, cela permet également de faire des économies financières et d'énergie.

Dans son devoir d'exemplarité vis-à-vis des communes et des habitants, la collectivité se doit d'effectuer au mieux le tri des déchets. A l'heure actuelle, le tri n'est pas un geste systématique sur tous les sites pour différentes raisons : méconnaissance (règles du tri), manque de motivation, ou absence de matériel approprié (bacs jaunes, bacs à papier, composteurs, ...)

L'utilisation du plastique peut également être fortement réduite avec des gestes simples à mettre en place, et peu coûteux. (ex : suppression des gobelets aux machines à café...)

Dans le cadre de la démarche Citergie menée par la collectivité, le tri et le recyclage doivent être une démarche interne pensée et organisée, car la labélisation pour la stratégie air-climat-énergie du territoire utilise plusieurs indicateurs qui concernent notamment celui des déchets. Il est donc primordial pour la collectivité de se positionner sur les standards en vigueur voire d'aller plus loin, afin de mettre en avant l'engagement vertueux de tous les agents dans la prévention et la valorisation de leurs déchets.

Objectifs de l'action

- Limiter la production de déchets (papier, plastiques, ...)
- Améliorer le tri des déchets et la revalorisation (compostage, réparation)

Effets attendus

- Baisse du coût environnemental
- Economies financières
- Exemplarité des agents la collectivité
- Lien entre les agents et responsabilisation (dynamique autour de l'entretien du compost...)

Descriptif - Etapes clés

A chaque étape, la réflexion sera co-construite avec le service patrimoine et les agents d'entretien.

1) Elaborer un diagnostic des usages et des équipements

2) Diminuer la production de déchets : réduire l'utilisation du plastique et du papier sur les sites des VDD

- Mettre en place un groupe de réflexion afin d'établir une stratégie de réduction progressive de l'usage du plastique en lien avec le service achats (distribution de gourdes et promotion des contenants réutilisables, programmer le remplacement des machines à cafés pour utiliser des tasses...)
- Idem sur papier : leviers mobilisables, marge de manoeuvre, lien vers des solutions alternatives (réutilisation des brouillons, papier recyclé)
- Faire de la sensibilisation en interne

3) Améliorer le tri sur les sites des VDD

- Former les agents au tri des déchets
- Mise en place de bacs bleus pour recycler le papier avec une gestion associée

4) Développer le compostage sur les sites

- Organiser des réunions de présentation sur chaque site afin de sensibiliser aux enjeux du compostage et de répondre aux interrogations des agents
- Réfléchir sur les moyens de valorisation du compost
- Mettre en place des bacs à compost sur chaque site des VDD avec une gestion associée (apports en broyats, entretien, ...)

5) Etudier le meilleur moyen de sensibiliser à cette thématique en interne : organiser une réflexion sur la meilleure opportunité en fonction des moyens alloués (ex. prestation d'un animateur, formation d'ambassadeurs...)

6) Inclure la gestion des déchets dans les manifestations organisées ou soutenues par les Vals du Dauphiné

7) Inclure des clauses et prescriptions environnementales dans les marchés et les commandes publiques

Porteur de l'action

CCVDD - Service Développement Durable
Lien avec Service patrimoine

Partenaires

SICTOM de Morestel
Service Achats de la CCVDD

Coût estimé

Investissement dans des bacs (ex. composteur = 30€) et petit matériel.
Prestation ramassage papier (environ 200€ / an)
Frais de communication (campagne d'affichage, animation de sensibilisation ...)

Financement(s) possibles

SICTOM de Morestel (achat des bacs)

Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs		
Temps agent ou prestation externe		Lien avec action 62 sur achats durables, et action 2 sur la production fruits et légumes (compost)		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel		
Agents VDD		Lancement dès 2020		
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat		
2) Nombre d'agents ayant participé à une réunion sur les déchets		1) Rédaction de la stratégie de réduction de l'usage du plastique en interne		
3) Nombre de sites ayant des bacs de tri bleu		4) Nombre de sites possédant un composteur		
4) Nombre de réunions de sensibilisation / formation au compostage sur site		2) Nombre de gobelets en plastique utilisés		
		3) Poids de papier ramassé		
Les points de vigilance				
Bien penser la gestion des dispositif une fois mis en place (compost, nouvelles poubelles de tri etc) Attention sur le remplacement des machines à cafés : préférer attendre la fin de vie d'une machine qui ne distribue que des gobelets en plastique plutôt que de remplacer des machines qui marchent encore par des nouvelles machines qui détectent les tasses. L'empreinte écologique de la fabrication d'une machine à café surpasse largement l'économie de plastique permis par la nouvelle machine.				
Zone d'intervention	Atténuation		Impact GES	
Autres secteurs impactés	non		Impact énergie	1
Préciser autres secteurs impactés			Impact qualité de l'air	1

Impact faible = 1

Impact modéré = 2

Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire	
5/ Développer une politique touristique adaptée	
N° 18	Favoriser un tourisme éco-responsable
Contexte et enjeux	
Les Vals du Dauphiné font l'objet d'un tourisme vert et rural : ce secteur d'activité peut ainsi naturellement devenir un vecteur de bonnes pratiques écologiques pour des clients sensibles à la nature, tout en valorisant les ressources du territoire (patrimoine bâti, paysages, pratiques agricoles...). Concernant la mobilité, il s'agit de développer les déplacements touristiques à l'aide de modes doux. Des dépliant "randonnées au départ des gares" ont été mis en place : ils proposent des chemins de randonnée depuis les gares afin d'encourager les déplacements en train plutôt qu'en voiture pour rallier le départ de randonnée. En dehors de la marche, pour couvrir de plus grandes distances, le développement du VAE semble une piste stratégique afin de palier la contrainte de topographie du territoire. Les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires d'activité et les propriétaires de sites doivent également prendre part à l'évolution des pratiques pour aller vers plus de durabilité dans la gestion de leurs pratiques. Etre formés leur permettrait de faire des économies (énergie, eau...) et donc de réduire leurs dépenses tout en devenant des ambassadeurs de pratiques éco-responsables. Les hébergeurs en tant qu'acteurs principaux du tourisme local, pourraient être la cible des premières actions. Enfin, le secteur agricole local peut trouver un nouveau souffle économique à travers le développement de l'accueil à la ferme, activité très peu développée sur le territoire et qui peut rencontrer du succès auprès de la clientèle des grandes agglomérations, à la recherche d'authenticité et de reconnexion avec le monde rural. Dans la même lignée, l'approvisionnement des hébergeurs et restaurateurs en produits locaux peut être un autre levier de valorisation durable des ressources du territoire.	
Objectifs	Effets attendus
- Renforcer l'offre de mobilité douce (6 VAE aujourd'hui) pour la découverte du patrimoine par les habitants et visiteurs afin de diminuer les déplacements en voiture. - Faire des hébergeurs des ambassadeurs du développement durable sur le territoire : dans la gestion de leur hébergements, dans leurs approvisionnements et dans leurs gestes du quotidien - Accompagner le développement de l'accueil à la ferme et la promotion des produits locaux	- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Améliorer l'attractivité touristique du territoire, en s'appuyant sur la "marque" développement durable PLAN'ET - Sensibiliser le public des hébergeurs - professionnels du tourisme - Valoriser les productions locales
Descriptif - Etapes clés	
- Développer des fiches parcours VAE pour encourager son utilisation sur le territoire - Renouveler la formule de "l'échappée électrique" (ou équivalent) qui a permis d'accompagner des groupes de cyclistes à VAE avec un moniteur pour la découverte du territoire - partenariat avec le Département - Faciliter la mise en oeuvre du projet de liaison cyclable entre la V63 (Vélo route de la Vallée de l'Isère) et la ViaRhôna. Cette liaison étudiée et proposée par le CD38 partira de Moirans et rejoindra Les Abrets via le Pays Voironnais. Elle permettra une utilisation pour des déplacements locaux et touristiques doux tout en favorisant le développement de l'accueil d'itinérants dans les hébergements à proximité. Leur labellisation Accueil vélo sera alors à étudier. Ce projet se fera en lien direct avec les communes traversées (Aoste, Romagnieu, Les Abrets). - Organiser les accès aux sites touristiques par les mobilités douces pour préserver les secteurs d'intérêts pour la biodiversité et ainsi limiter les nuisances. - Proposer des formations aux hébergeurs sur les éco-gestes et la gestion écologique de leur hébergement grâce aux recettes de la taxe de séjour - Informer les hébergeurs sur les possibilités d'accompagnement sur la rénovation thermique et l'adaptation des bâtiments vis-vis du changement climatique - Favoriser l'offre en produits locaux par les hébergeurs, notamment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. - Identifier et accompagner des porteurs de projet potentiels pour l'accueil à la ferme. - Développer un volet culturel du tourisme autour des bâtiments en terre crue qui représente plus du tiers du bâti permettant de promouvoir un mode de construction écologique et de mettre en valeur le territoire en renforçant sa visibilité - Développer le tourisme local à destination des populations du territoire, grâce au chemin de St Martin de Tours traversant les VDD et associé au tracé d'une « Bande verte et citoyenne » de 10 km qui valorise les initiatives en matière de développement durable dans cette bande.	
Porteur de l'action	Partenaires
VDD - Service Tourisme	Département, sur l'échappée électrique - à relancer (Le Département va renouveler ses actions en faveur du VAE mais a abandonné cette formule) CA38 - Terraval'd sur l'accueil à la ferme et Service économie VDD
Coût estimé	Financement(s) possibles
Formations aux hébergeurs (20 - 30 personnes) : 5000€ par an Participation projet de liaison cyclable V63/ViaRhôna : 4000€	La taxe de séjour peut être un moyen de financer les formations aux hébergeurs
Moyen humain alloué	Liens avec d'autres actions ou dispositifs
2 agents du service tourisme pour organisation et suivi. 1 agent chambre d'agriculture/terraval'd	Schéma de développement touristique

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Habitants, touristes et hébergeurs du territoire			2021 : publication des fiches parcours VAE 2021 : lancement des formations aux hébergeurs 2021 : diagnostic PAT et définition de la stratégie, approvisionnement en produits locaux 2021-2022 : réalisation du jalonnement de la liaison ViaRhôna/V63		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nbre de VAE mis à disposition des visiteurs			Nbre de VAE loués sur le territoire		
Nbre de fiches parcours VAE			% d'hébergeurs ayant mis en place des actions de développement durable suite aux formations		
Nombre d'hébergeurs ayant suivi une formation			Nbre de fermes accueillant du public		
Nb d'agriculteurs rencontrés pour le projet d'accueil à la ferme			Nbre de cycles fréquentant la liaison cyclable		
Les points de vigilance					
La réalisation de parcours cyclables doit préserver les chemins en terre du PDIPR. Pour la création de la liaison cyclable V63 - Via Rhona, il sera privilégié l'utilisation de voies de circulation routières déjà existantes (conversion de l'existant) plutôt que la création de nouvelles infrastructures.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Economie locale et tourisme		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
N° 19	Accompagner les particuliers et copropriétés dans la performance énergétique de l'habitat
Contexte - enjeux	
De façon globale, il existe 3 enjeux qui invitent à s'engager dans la rénovation énergétique des logements privés : 1/ Environnemental : objectifs écologiques de diminution des consommations d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique Sur la CCVDD, le secteur résidentiel représente 29% des consommations en énergie finale (30% au niveau national), et 11% des émissions de GES (13% au niveau national) - chiffres 2017. 2/ Social : lutte contre la précarité énergétique et meilleure maîtrise des charges pesant sur les ménages Au niveau national, 14% des ménages consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement, et se trouvent en situation de précarité énergétique. On retrouve le même chiffre de 14% sur la CCVDD (Source : Insee - RGP 2014), avec la répartition suivante : 2700 ménages en maisons, et 400 en logements collectifs. 3/ Economique : structuration d'une filière économique de la rénovation, créatrice d'emplois Il existe une forte variation du prix de vente d'une maison en fonction de l'étiquette énergie (+12% entre une maison A ou B par rapport une maison de même type d'étiquette D) - source : La valeur verte des logements d'après les bases Notariales BIEN et PERVAL. Enfin, on estime que 100 000€ de travaux représentent 1 emploi (maintien ou création) - source : estimations CERC Auvergne Rhône-Alpes	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Sensibiliser sur la rénovation énergétique, fournir un conseil indépendant et gratuit ; - Encourager le suivi des consommations dans l'habitat. - Proposer un accompagnement aux porteurs de projet de rénovation énergétique, en visant les projets les plus performants possibles afin de limiter la dépendance énergétique et maîtriser les charges énergétiques ; - Accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation (aides financières débloquées, choix des matériaux, choix des systèmes de chauffage, ventilation et qualité de l'air...)	- Diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre - meilleure autonomie énergétique du territoire - Diminution de la précarité énergétique - Création / maintien d'emploi local
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1) Sensibilisation : Cible Grand Public : service Espace Info Energie (EIE), sensibilisation via les soirées thermographiques et prêts de thermokits, visites de rénovations exemplaires, animations sur les énergies renouvelables, animations sur foires et salons. Cible Copropriétés : idem + sensibilisation et formation des syndics, accompagnement des copropriétaires dans leur projet de rénovation. Cible Porteurs de projet et artisans : l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les travaux de rénovation et de chauffage, ainsi que sensibilisation aux avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, aux techniques d'écoconception, ainsi qu'aux chantiers à faibles nuisances et à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris). 2) Accompagner les porteurs de projet aux différents stades du projet : - réalisation de visites-conseil (à domicile ou en copropriétés) afin de définir un programme de travaux - réalisation du plan de financement - analyse des devis des artisans lors de la consultation. Les relations avec les artisans dans le cadre de la plateforme sont fondées sur l'échange d'informations en faveur d'une rénovation performante. - dépôt des dossiers d'aides aux travaux 3) L'AGEDEN guide également l'intercommunalité dans la mise en place de sa plateforme de rénovation énergétique/ de son dispositif "habitat", forte de son expérience dans d'autres dispositifs en Isère.	
Porteur de l'action	Partenaires
Porteur de l'action : AGEDEN Porteur financier : VDD (Nord-Isère Durable)	ANAH / SOLIHA
Coût estimé	Financement(s) possibles
Selon objectifs d'accompagnement et de rénovation, à fixer ensemble (coût journalier : 570 €/jour) Ex. 15 rdv pour 10 000 hab = 100 rdv pour la CCVDD + forfait accueil téléphonique + 2 soirées thermographiques = environ 20 000€ par an.	Possibilité de financement via le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique : définition premier semestre 2020, programme sur 5 ans mais financement sur 3 ans) Pour les aides financières des travaux des particuliers : bonus CAR (Contrat Ambition Région) au titre de la convention CAR
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Temps AGEDEN	Action PCAET n°20 SLIME ; n°21 MA RENO

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel			
Citoyens, copropriétaires, syndic de copropriétés,...			A mettre en œuvre chaque année tout au long du PCAET. (NB : Définition du SPPEH et du SARE en 2020, opérationnalité prévue fin 2020 - début 2021)			
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat			
Nombre de projets particuliers accompagnés			Suivi de la consommation			
Nombre de copropriétés accompagnées						
Nombre de logements rénovés						
Les points de vigilance						
S'inspirer des autres dispositifs existants dans un souci d'homogénéisation des services aux administrés (MA RENO ou autre dispositif)						
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés		non		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés				Impact qualité de l'air	3	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
N° 20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)
Contexte - enjeux	
Aujourd'hui en France, 5,8 millions de ménages sont touchés par la précarité énergétique, soit plus de 20% des ménages. Ces personnes ont une dépense énergétique insupportable au regard de leurs revenus ou sont entrés dans des mécanismes de restriction qui rendent difficiles l'accès à un confort de base. Il s'agit le plus souvent de ménages se situant dans les catégories sociales dites «pauvres et modestes» qui n'ont pas la capacité financière ni les compétences pour entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement et pour s'engager dans une procédure de demande d'aide, par exemple. Même si elles ne couvrent pas toutes les situations de précarité énergétique, des solutions existent : aides financières, accompagnement aux travaux de rénovation énergétique, médiation avec le bailleur, conseil juridique, accompagnement budgétaire... Les questions de la détection et du premier contact avec les ménages apparaissent essentielles pour aborder la question du «mieux-vivre» et approfondir la connaissance de leur problématique pour ainsi envisager des solutions durables de sortie de la précarité énergétique. Le SLIME constitue un guichet unique local de prise en charge des situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation du logement. Il a vocation à : - centraliser vers une plateforme (physique et/ou téléphonique) unique les signalement de ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement, afin de pouvoir déclencher une visite sur place et réaliser un premier diagnostic socio-technique de la situation. - encourager, via cette plateforme, tous les acteurs du territoire concerné à même de proposer aux ménages des solutions variées, après la visite initiale de diagnostic socio-technique, à se connaître, à dialoguer, à s'organiser, afin de pouvoir réorienter les ménages vers la piste d'action la plus adaptée à leur situation. Chaque SLIME est piloté par une ou plusieurs collectivités locales (commune, groupement de communes, Département, Région) ou leurs établissements (centre communal ou intercommunal d'action sociale). Ils ont la possibilité de contractualiser avec un opérateur chargé de mettre en œuvre ce programme (par exemple des associations du secteur de l'énergie, du logement ou de l'accompagnement social).	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Identifier les ménages en situation de précarité énergétique par l'organisation d'une chaîne de détection - Aider ces ménages à réduire leurs consommations et leurs factures d'énergie et d'eau - Organiser la chaîne des acteurs à même de proposer des solutions au cas par cas -Favoriser lors des travaux de rénovation l'utilisation de matériaux biosourcés locaux	- Diminuer la précarité énergétique des ménages modestes - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions GES
Descriptif de l'action - Etapes clés	
Etapes : 1/ Organiser une concertation entre les acteurs concernés 2/ Définir un pré-projet identifiant le ou les porteurs du SLIME, le principe de fonctionnement, le modèle économique. 3/ Obtenir la validation des élus 4/ Détailler précisément le mode opératoire du SLIME (acteurs associés, compétences à mobiliser, territoire concerné, calendrier, mode opératoire pour le diagnostic, ...) 5/ Candidater auprès du CLER (durée : entre 1 et 3 ans) 6/ Mettre en œuvre le programme A noter : Possibilité de partenariat avec l'ARS pour une visite de logement par un conseiller médical en environnement intérieur (gratuit) si des problèmes de santé sont potentiellement en lien avec l'habitat.	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD (service Habitat et développement durable)	CCAS, AGEDEN, opérateurs du logement (type Soliha) et de l'auto-réhabilitation accompagnée, services des intervenants sociaux, structures de médiation sociale et logement (ADIL, CLCV...), Département, Région, ADEME, etc.
Coût estimé	Financement(s) possibles
Environ 110 000€ par an (Source : le CLER)	CEE, fondations, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux ... FEDER
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
A définir	Guide méthodologique "Mettre en œuvre un SLIME" - CLER

Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Ménages en situation de précarité énergétique		Fin 2020 - début 2021 : lancement de la concertation. 2021 : définition du projet de SLIME, recherche de financements Fin 2021 : candidature auprès du CLER 2022 : mise en œuvre			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de partenaires associés					
Nombre de dossiers traités par le SLIME					
Les points de vigilance					
1/ Le succès d'un dispositif repose sur les configurations partenariales qui en sont à l'origine et qui peuvent mobiliser de très nombreux partenaires de statut divers, associés dans des formes variées constituées selon les dynamiques locales. Ces partenariats déterminent en partie les capacités à réunir les financements, à identifier les bénéficiaires potentiels et construire les méthodologies d'intervention auprès des ménages.					
2/ Lors de travaux de rénovation, inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur (ventilation, risque Radon, ...) pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux. Inclure aussi l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés	Santé, volet social		Impact qualité de l'air	1	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
N° 21	Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement avec la plateforme MA RENO
Contexte - enjeux	
Contexte : Le secteur de l'habitat est un des premiers enjeux du territoire en termes de politique climat - énergie. En effet, les 25 000 logements du territoire (1/4 logements collectifs - 3/4 maisons individuelles) représentent le premier poste de la consommation d'énergie totale (avec 30%), et 14% des émissions de gaz à effet de serre (3e poste derrière le transport-transit et l'agriculture). Aujourd'hui, 25% du parc de maisons individuelles sont encore chauffées au fuel, énergie fossile fortement émettrice. En dehors de l'impact sur les changements climatiques, la question de l'augmentation de la précarité énergétique se pose : aujourd'hui, selon l'INSEE, 2 700 ménages en maisons individuelles et 400 en logement collectif sont exposés à la précarité. A horizon 2030, il est attendu une augmentation de 80% de la facture énergétique des ménages liée au coût de l'énergie. Il est ainsi vital de mettre en oeuvre une politique massive de rénovation énergétique. La rénovation énergétique constitue enfin une opportunité sur le volet du développement économique, en lien avec la filière bâtiment présente sur le territoire, et la dynamique autour de la construction durable initiée avec la CAPI dans le cadre du GPRA (animation du tissu des professionnels du bâtiment, formation-action DORÉMI pour inciter les professionnels à travailler en groupe sur des rénovations globales performantes, ...). Dans ce contexte, une candidature a été déposée sous l'égide du Nord Isère Durable pour développer une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), retenue en mai 2015 par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. La plateforme, appelée MA RENO, a été lancée en décembre 2016. (cf. détails de fonctionnement en Annexe)	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Informer et accompagner de manière indépendante les particuliers dans leur projet de rénovation et les inciter à faire les travaux les plus performants possible. - Valoriser et accompagner les professionnels engagés dans une dynamique de qualité et de performance énergétique. - Créer une dynamique impliquant tous les acteurs de la rénovation des logements : professionnels du bâtiments, particuliers, agences immobilières, notaires, établissements bancaires, grands magasins de bricolage, etc.	- Amélioration des performances énergétiques des logements d'où Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES - Développement de la filière construction durable
Descriptif de l'action - Etapes clés	
L'action consiste à : 1/ Poursuivre le déploiement de la plateforme MA RENO sur le territoire de la CCVDD, en lien avec l'équipe dédiée du Nord-Isère Durable basée à la CAPI. - Réflexion sur le modèle : comment atteindre les objectifs ambitieux ? (700 rénovations accompagnées par an à terme sur les territoires CAPI - CCVDD) : participation aux COPIL, retour d'expériences de territoires autres, ... - Poursuite de l'extension du dispositif sur l'ensemble du territoire CCVDD (historiquement : sur Vallons de la Tour) : organisation d'événements de communication, identification de professionnels, ... - Extension du dispositif aux copropriétés / aux prescripteurs : banques, agences immobilières, ... - Former les professionnels du bâtiment à l'utilisation des matériaux biosourcés, aux chantiers à faible nuisances, aux techniques d'écoconception au risque Radon, ainsi qu'à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauve-souris). 2/ Animer une démarche permettant de diminuer le nombre de chaudières fuel sur le territoire Réflexion locale selon la mobilisation des communes, en partenariat avec les acteurs de l'énergie, et en lien avec le dispositif précédent. Méthodologie à définir (animations de réunion d'information au niveau de quartiers, groupements de commande, ...). Relais local à trouver (association ?).	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD (service Habitat & service Développement durable) Nord Isère Durable	AGEDEN, ADEME, Région CAPI - CCBD (Nord Isère Durable) Communes GRDF, TE38, ENEDIS
Coût estimé	Financement(s) possibles
1/ MA RENO : reste à charge CCVDD ~247 000€ en Fonctionnement (coordination) sur 6 ans, soit environ 40 000€/an, et 700 000€ Inv (travaux) sur 6 ans. 2/ Pas de budget défini à ce stade.	La Région et l'ADEME financent le dispositif (hors reste à charge). CEE pour travaux. ACTIMMO (CEE) pour financer lien avec les prescripteurs.
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Equipe NID (CAPI) + temps chargé de mission DD et habitat	Action n°20 PCAET (performance énergétique habitat) Contrat de Transition Ecologique (CTE) Nord-Isère : 2020-2022

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel				
Particuliers A venir : Prescripteurs, copropriétés			1/ 2020 : réflexion sur l'intégration de MA RENO dans le nouveau SARE - SPPEH et sur évolution du modèle. Réflexions initiales sur la mobilisation des prescripteurs (cf. Actimmo) Poursuite du déploiement du dispositif sur CCVDD 2/ 2021 - Selon opportunité : animation expérimentale de réflexions à l'échelle d'un quartier sur le remplacement des chaudières fuel				
			Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat		
			Nombre de ménages accompagnés		Economies d'énergies réalisées par année suite aux travaux		
			Montant annuel de travaux subventionnés		Nombre de remplacement de chaudières fuel		
Nombre de professionnels référencés							
Les points de vigilance							
Conversion chaudière fuel --> mode de chauffage sans source de combustion. Matériaux utilisés pour la rénovation.							
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES		3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie		3	
Préciser autres secteurs impactés		Developpement économique		Impact qualité de l'air		3	

Impact faible = 1

Impact modéré = 2

Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

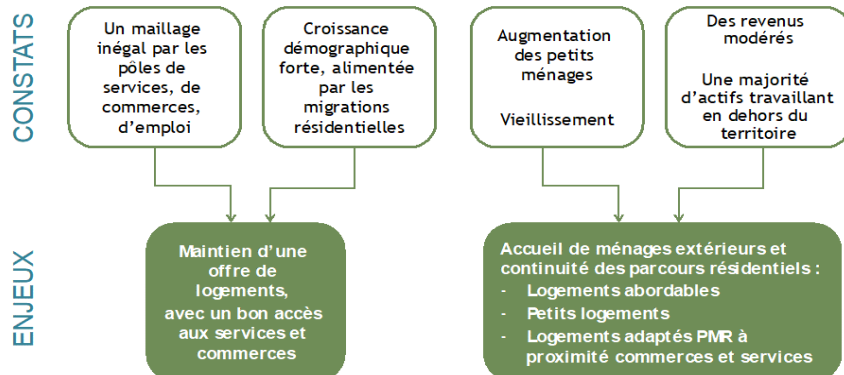
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie

N° 22

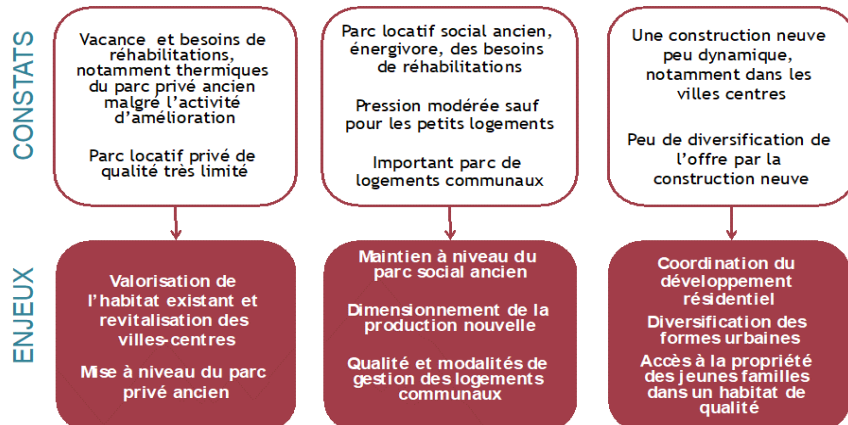
Suivre et accompagner la mise en oeuvre des actions du Programme Local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements

Contexte - enjeux

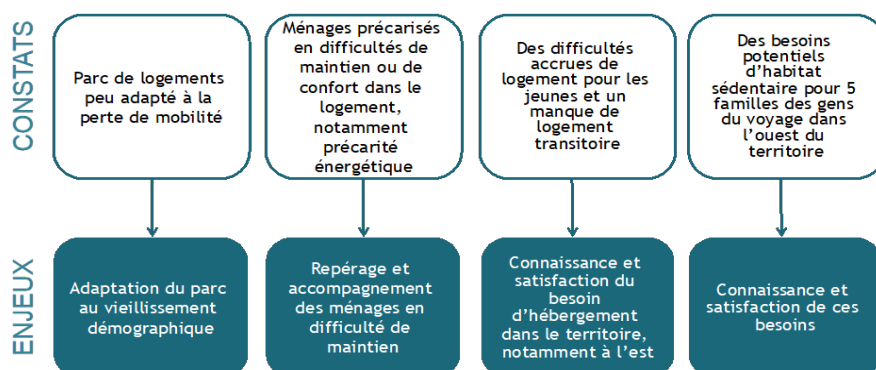
Caractéristiques générales du territoire



Les marchés immobiliers et fonciers



Les besoins spécifiques



Le PLH 2019-2025 articule ses actions autour de 3 orientations :

- **Valoriser le bâti ancien, les centres-villes et centres-bourgs**
- **Coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits**
- **Accompagner les ménages en difficulté de logement.**

Dans ce contexte, l'objectif de cette action est de **mettre en lien les services Développement durable et Habitat** afin d'augmenter autant que possible le niveau d'ambition des actions en lien avec la transition énergétique, et de contribuer à leur mise en oeuvre en s'appuyant sur un réseau d'acteurs et de ressources élargi.

Objectifs de l'action	Effets attendus
Renforcer autant que possible le volet développement durable des actions inscrites dans le PLH 2019 - 2025, en particulier au niveau de la rénovation énergétique et la production de logements neufs	- Augmenter le nombre et la qualité des rénovations prévues dans le PLH - Améliorer la qualité de l'habitat neuf - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la précarité énergétique - Améliorer le confort des habitants

Descriptif de l'action - Etapes clés

L'action consiste à :

- 1/ **accompagner le déploiement de toutes les actions du PLH**
- 2/ **rechercher, valoriser et favoriser les solutions les plus vertueuses**
- 3/ **animer les partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'Habitat**

Pour cela, il s'agira :

- **d'identifier les actions du PLH directement en lien avec les objectifs du PCAET ;**
- **d'explorer la possibilité de mettre / d'augmenter des critères de durabilité dans ces actions** tels que des critères de suivi de chantier (faibles nuisances , bilan carbone, origine des matériaux, suivi des consommations, ...), l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, la réalisation de diagnostic de la qualité de l'air intérieur (cf. risque radon,...) conjointement aux travaux d'isolation thermique, l'accompagnement par un CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur) si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés dans les logements, la prise en compte de la présence de biodiversité (chauves-souris, oiseaux,) lors de travaux,...; l'adaptation du bâti aux changements climatiques (confort estival).
- **de définir un dispositif de suivi de la mise en oeuvre de ces actions**, pour transmission au PCAET (indicateurs clefs, ...) et à l'instance en charge du suivi de la politique du logement (commission)
- **d'identifier et de solliciter les partenaires et ressources en mesure d'apporter leur contribution** pour la mise en oeuvre de ces actions (Nord-Isère Durable, CAUE, AGEDEN, bailleurs, VAD, réseau Transition Énergétique 38, ...)

Ce groupe de travail pourra se pencher en particulier sur l'une des ambitions des élus de la CCVDD, exprimée lors des ateliers : augmenter la performance énergétique de la construction neuve en maintenant un budget en adéquation avec le pouvoir d'achat des habitants.

Porteur de l'action		Partenaires				
CCVD (service Habitat & service Développement durable)		Etat, Région, Département AGEDEN, ADEME, CAUE, EPORA, réseau TE38 CAPI - CCBD (Nord Isère Durable) Communes Bailleurs sociaux, propriétaires privés, habitants				
Coût estimé		Financement(s) possible(s)				
Budget total du PLH : 1 million d'euros par an Surcoût lié à l'intégration de critère Développement durable à estimer		Les financements sont à rechercher pour chaque action				
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs				
Temps chargé.e.s de mission DD et Habitat , avec l'appui du service finances		Action n° 20 PCAET : Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME) Action n° 21 PCAET : Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO				
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel				
Communes, bailleurs sociaux et privés, investisseurs, habitants		Adoption du PLH courant 2020 pour une période de 6 ans Déploiement des actions à partir de la fin 2020, début 2021				
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat				
Nombre d'actions du PLH orientées vers des solutions plus durables		Nombre de sollicitations				
Montant des subventions versées		Nombre de projets accompagnés				
Les points de vigilance						
-						
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés		Developpement économique		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie
N° 23
Accompagner la montée en compétence et la qualification des professionnels autour des enjeux de rénovation durable
Contexte - enjeux

Le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'artisanat du bâtiment en Auvergne - Rhône-Alpes représente 68 000 entreprises artisanales, 138 000 actifs dont 8 100 apprentis et 10,5 milliards € de chiffre d'affaires.

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est un syndicat professionnel français réunissant les petites entreprises artisanales du bâtiment en France (10 000 adhérents en Rhône-Alpes - 460 dans le Nord-Isère). La CAPEB Auvergne Rhône Alpes porte depuis 2002 un programme d'actions « Développement Durable » qui contribue à faire de la Région un territoire décarboné, à énergie positive, qui préserve son patrimoine, anticipe et s'adapte face aux changements climatiques.

La CAPEB propose des solutions techniques, de l'information, de la formation et de l'accompagnement visant à favoriser la transition écologique des professionnels du bâtiment. Pour cela, elle dispose au niveau régional d'un service environnement et développement durable qui assure de l'animation collective (visites de chantier, réunions d'information, ...), du conseil individuel aux adhérents, de la mise en réseau, et qui promeut les compétences sur le bâti ancien.

Un des axes de travail de la CAPEB est la **montée en compétence des professionnels autour de la rénovation du bâti ancien**, ainsi que la **mise en valeur des savoir-faire des artisans**. Sur ces enjeux, le territoire du Nord-Isère est particulièrement concerné par le **pisé** qui représente entre 20 et 40% du bâti des communes.

La CAPEB a ainsi mis en place un **Certificat d'identité Professionnel (CIP) - mention Patrimoine** qui permet aux entreprises de faire valoir leurs compétences et références sur le marché du patrimoine et d'établir une liste reconnue d'artisans aptes à intervenir sur le bâti ancien pour les particuliers et la maîtrise d'ouvrage publique (150 bénéficiaires sur la Région - 3 en Nord-Isère).

Elle anime également un **trophée des artisans du patrimoine**, distinction qui met à l'honneur des artisans et projets dans différentes catégories (matériaux biosourcés, formation d'apprentis et transfert du savoir...)

Objectifs de l'action

- Accompagner la montée en compétence et la qualification des professionnels du bâtiment autour des enjeux de rénovation durable.
 - Recenser, développer et faire connaître le réseau d'entreprises artisanales formées et qualifiées en matière de rénovation énergétique et de performance environnementale.

Effets attendus

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en améliorant la rénovation du bâti ancien (moins de chauffage, moins de constructions neuves ...)

Descriptif de l'action - Etapes clés

Chaque année, sur le territoire du Nord-Isère Durable, l'action consiste en :

- 1 intervention du service Environnement à l'échelle du Nord-Isère Durable (réunions d'information, conférences, « 5 à 7 de l'éco-construction », etc.) sur les évolutions en cours à venir des signes de reconnaissance et de qualité dans l'artisanat du bâtiment (qualifications RGE, qualifications en matière de rénovation / restauration du bâti ancien, ...)
- la diffusion de 3 notes techniques d'information à destination des 12 CAPEB départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs adhérents, soit environ 9 000 entreprises sensibilisées à chaque diffusion
- 10 entreprises conseillées / accompagnées individuellement sur leur engagement dans ces qualifications et labels.
- l'expérimentation de nouveaux outils d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) adaptés aux entreprises artisanales du bâtiment.
- dans le cadre du Plan Pisé, organiser des formations à destination des artisans (ex: formation type chantier-école), ou des soutiens à la formation et des événements autour de la qualification des professionnels
- Redonner une bonne image du pisé auprès des professionnels mais aussi des élus et des habitants grâce à la communication

L'accompagnement de la montée en compétences des professionnels pourra aborder les thèmes suivants :

- La qualité de l'air intérieur, la ventilation et le risque radon
- Les avantages liés à l'usage des matériaux biosourcés
- Les avantages des techniques d'écoconception
- Les chantiers à faibles nuisances
- La protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris).

Porteur de l'action

Direction / Service Pilote :
 - Service Développement Durable CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes
 - Relais environnement CAPEB Isère

Partenaires

CAPEB Nationale, Organismes qualificateurs (QualiBat, Quali'ENR, ...), Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL), Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Agence Qualité Construction (AQC), plateformes territoriales de la rénovation énergétique, ...

Coût estimé

-

Financement(s) possibles

Action faisant l'objet d'un soutien du FEDER

Moyen humain alloué
Lien avec autres actions ou dispositifs

- Service Développement Durable CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes
- Relais environnement CAPEB Isère

Action 21 MA RENO. Actions 24 - 25 - 26 portées par la CAPEB.
Dynamique de construction durable

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Entreprises artisanales du bâtiment (0 - 20 salarié(e) s)			Action reconduite chaque année à partir de 2020.		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'entreprises conseillées					
Nombre d'intervention					
Nombre de notes diffusées					
Les points de vigilance					
Roulement à organiser au niveau des interventions sur les territoires des EPCI du NID					
Zone d'intervention	Atténuation		Impact GES	1	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Patrimoine - Emploi local		Impact qualité de l'air	1	

Impact faible = 1
Impact modéré = 2
Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie

N° 24

Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment

Contexte - enjeux

Le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'artisanat du bâtiment en Auvergne - Rhône-Alpes représente 68 000 entreprises artisanales, 138 000 actifs dont 8 100 apprentis et 10,5 milliards € de chiffre d'affaires.

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est un syndicat professionnel français réunissant les petites entreprises artisanales du bâtiment en France (10 000 adhérents en Rhône-Alpes - 460 dans le Nord-Isère). La CAPEB Auvergne Rhône Alpes porte depuis 2019 un programme d'actions « Développement Durable » qui contribue à faire de la Région un territoire décarboné, à énergie positive, qui préserve son patrimoine, anticipe et s'adapte face aux changements climatiques.

La CAPEB propose des solutions techniques, de l'information, de la formation et de l'accompagnement visant à favoriser la transition écologique des professionnels du bâtiment. Pour cela, elle dispose au niveau régional d'un service environnement et développement durable qui assure de l'animation collective (visites de chantier, réunions d'information, ...), du conseil individuel aux adhérents, de la mise en réseau, et qui promeut les compétences sur le bâti ancien.

Les matériaux biosourcés (bois, terre, paille, fibre végétale ou animale...) figurent parmi les thématiques à fort enjeu : lorsqu'ils sont locaux et peu transformés, leur utilisation concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. La CAPEB travaille ainsi sur leur promotion.

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les entreprises artisanales du bâtiment aux matériaux et produits économes et respectueux de l'environnement, dans une logique de différenciation et d'appropriation technique et commerciale
- Mobiliser les entreprises pour une plus grande prise en compte de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des matériaux biosourcés si possible locaux, des principes constructifs éco-innovants et de l'approche locale dans l'offre de services de l'artisan, de la qualité de l'air intérieur ainsi que des chantiers à faibles nuisances.
- Préparer les professionnels du bâtiment aux marchés de demain et notamment à la prochaine réglementation thermique qui va privilégier les matériaux à faible impact carbone.

Effets attendus

- Diminuer l'impact carbone de la construction en augmentant l'utilisation de matériaux biosourcés et, plus généralement, en sensibilisant les entreprises.
- Créer de nouvelles filières économiques.

Descriptif de l'action - Etapes clés

- 1 intervention par an du service Environnement (réunions d'information, conférences, « 5 à 7 de l'écoconstruction », etc.) sur la promotion des matériaux biosourcés
- 2 notes techniques à destination des 12 CAPEB départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs adhérents, soit environ 9 000 entreprises sensibilisées à chaque diffusion
- Promotion des matériaux biosourcés auprès des particuliers pour susciter l'offre et favoriser le marché

Porteur de l'action

- Direction / Service Pilote :
- Service Développement Durable CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes
- Relais environnement CAPEB Isère

Partenaires

Service technique de la CAPEB Auvergne - Rhône-Alpes, DDT et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Agence Qualité Construction (AQC), fabricants et fournisseurs de matériaux, bureaux d'études techniques et thermiques, architectes, association TERA, association Rhônapi, ...

Coût estimé

-

Financement(s) possibles

Action faisant l'objet d'un soutien du FEDER et de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes

Moyen humain alloué

Equipe CAPEB

Lien avec autres dispositifs

Autres actions portées par la CAPEB :

- 23 : promotion des savoir-faire
- 25 : Déchets de chantier
- 26 : promotion de MA RENO

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Entreprises artisanales (0 - 20 salarié(e)s) du bâtiment

Calendrier prévisionnel

Action reconduite chaque année à partir de 2020.

Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'entreprises conseillées					
Nombre d'intervention					
Nombre de notes diffusées					
Les points de vigilance					
Intervention : roulement à organiser sur les territoires des EPCI du NID					
Matériaux biosourcés : promouvoir au maximum les filières locales pour limiter les transports					
Zone d'intervention	Atténuation		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Dev éco		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie

N° 25

Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions

Contexte - enjeux

Le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'artisanat du bâtiment en Auvergne - Rhône-Alpes représente 68 000 entreprises artisanales, 138 000 actifs dont 8 100 apprentis et 10,5 milliards € de chiffre d'affaires.

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est un syndicat professionnel français réunissant les petites entreprises artisanales du bâtiment en France (10 000 adhérents en Rhône-Alpes - 460 dans le Nord-Isère). La CAPEB Auvergne Rhône Alpes porte depuis 2019 un programme d'actions « Développement Durable » qui contribue à faire de la Région un territoire décarboné, à énergie positive, qui préserve son patrimoine, anticipe et s'adapte face aux changements climatiques.

La CAPEB propose des solutions techniques, de l'information, de la formation et de l'accompagnement visant à favoriser la transition écologique des professionnels du bâtiment. Pour cela, elle dispose au niveau régional d'un service environnement et développement durable qui assure de l'animation collective (visites de chantier, réunions d'information, ...), du conseil individuel aux adhérents, de la mise en réseau, et qui promeut les compétences sur le bâti ancien.

La CAPEB accompagne la question de la **gestion des déchets des entreprises** : en effet, elle représente un enjeu économique et environnemental majeur. Le secteur du bâtiment génère environ 40 millions de tonnes de déchets par an en France, dont 90% proviennent des travaux de déconstruction ou de réhabilitation.

La loi de transition énergétique fixe comme objectif de **recycler 70% des déchets du BTP en 2020**.

Outre la gestion et le recyclage des déchets, **le réemploi** du pisé constitue une source complémentaire de prévention des déchets en ouvrant la voie de la construction en terre à partir de la déconstruction.

Le défi est immense.

Objectifs de l'action

- Positionner l'artisan du bâtiment comme un des interlocuteurs professionnels privilégiés compétents en matière de prise en compte des aspects environnementaux.
- Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions, dans une logique de rentabilité
- Engager les entreprises dans l'intégration des matériaux de construction issus du réemploi ou du recyclage dans leur offre commerciale.

Effets attendus

- Préserver les ressources en revalorisant - recyclant davantage les déchets du bâtiment
- Diminuer l'impact de la construction
- Créer de nouvelles filières (économie circulaire)

Descriptif de l'action - Etapes clés

Résultats attendus (livrables, indicateurs, ...) à l'échelle du Nord-Isère Durable, chaque année :

- 10 entreprises conseillées / accompagnées sur la question de la gestion des déchets de chantier
- 1 intervention auprès des professionnels du bâtiment, pour 120 entreprises minimum sensibilisées
- 3 notes techniques à destination des 12 CAPEB départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs adhérents, soit environ 9 000 entreprises sensibilisées à chaque diffusion.

Porteur de l'action

Direction / Service Pilote :
 - Service Développement Durable CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes
 - Relais environnement CAPEB Isère

Partenaires

ADEME, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, AURA-EE, acteurs publics et privés de la collecte et du recyclage, structures porteuses d'initiatives en matière d'économie circulaire, ressourceries, etc

Coût estimé

-

Financement(s) possibles

Action faisant l'objet d'un soutien du FEDER et de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes

Moyen humain alloué

Equipe CAPEB

Lien avec d'autres dispositifs

Autres actions portées par la CAPEB :
 - 23 : signes de reconnaissance
 - 24 : matériaux biosourcés
 - 26 : promotion de MA RENO
 - 15 : réemploi des déchets - économie circulaire.

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Entreprises artisanales (0 - 20 salarié(e)s) du bâtiment

Calendrier prévisionnel

Action reconduite chaque année à partir de 2020.

Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'entreprises conseillées					
Nombre d'intervention					
Nombre de notes diffusées					
Les points de vigilance					
Intervention : Roulement à organiser sur les territoires des EPCI du NID					
Zone d'intervention	Atténuation		Impact GES	1	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Filière économique locale		Impact qualité de l'air	1	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
N° 26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises
Contexte - enjeux	
Le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'artisanat du bâtiment en Auvergne - Rhône-Alpes représente 68 000 entreprises artisanales, 138 000 actifs dont 8 100 apprentis et 10,5 milliards € de chiffre d'affaires. La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est un syndicat professionnel français réunissant les petites entreprises artisanales du bâtiment en France (10 000 adhérents en Rhône-Alpes - 460 dans le Nord - Isère). La CAPEB Auvergne Rhône Alpes porte depuis 2019 un programme d'actions « Développement Durable » qui contribue à faire de la Région un territoire décarboné, à énergie positive, qui préserve son patrimoine, anticipe et s'adapte face aux changements climatiques. La CAPEB propose des solutions techniques, de l'information, de la formation et de l'accompagnement visant à favoriser la transition écologique des professionnels du bâtiment. Pour cela, elle dispose au niveau régional d'un service environnement et développement durable qui assure de l'animation collective (visites de chantier, réunions d'information, ...), du conseil individuel aux adhérents, de la mise en réseau, et qui promeut les compétences sur le bâti ancien. Les territoires CAPI et CCVDD ont développé depuis 2016 une plateforme de rénovation énergétique pour les logements de particuliers nommée MA RENO (cf. action 21) Elle s'appuie sur un réseau de professionnels privilégiant la qualité, qu'elle propose d'accompagner dans leur montée en compétences sur la rénovation énergétique performante, et dont elle valorise le savoir-faire auprès des particuliers souscrivant l'accompagnement. Cette affiliation est payante pour équilibrer les charges relatives aux services offerts (conseiller, formations, communication, ...)	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Mobiliser les entreprises artisanales du bâtiment sur la plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) du Nord-Isère : MA RENO, dans une logique de développement économique et de montée en compétences. - Mettre en valeur les savoir-faire et les entreprises exemplaires du territoire auprès des plateformes. - S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes.	- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en augmentant le nombre de rénovations énergétiques performantes des logements particuliers - Dynamiser / faire monter en compétence la filière locale de construction durable
Descriptif de l'action - Etapes clés	
- Poursuite du travail de coordination entre les élus CAPEB, les chargés de mission Environnement de la CAPEB régionale et les relais Environnement des CAPEB départementales au sujet des PTRE - Participation aux groupes de travail sur MA RENO - Présentation aux membres du COPIL MA RENO des outils et services CAPEB proposés aux professionnels sur le marché de la rénovation énergétique du bâtiment (Accompagnement des parcours de qualification RGE, information sur les aides financières à la rénovation, Dispositif « CAP BATIMENT Groupements », rencontres artisans-architectes, offre de formation des professionnels à la rénovation énergétique du bâti ancien, accompagnement en matière de performance environnementale - déchets de chantiers, outil de production, matériaux de construction, (matériaux biosourcés), techniques d'écoconception, chantiers à faibles nuisances, qualité de l'air intérieur, biodiversité etc...): production d'un document de présentation - Communication à destination des entreprises sur MA RENO : - 1 intervention sur une réunion de mobilisation des professionnels, - 1 argumentaire-type à destination des professionnels pour renforcer leur mobilisation au sein des PTRE (objectifs poursuivis, ressources disponibles, témoignages d'artisans impliqués, etc.).	
Porteur de l'action	Partenaires
Direction / Service Pilote : - Service Développement Durable CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes - Relais environnement CAPEB Isère	CAPEB départementales, ADEME, Région, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Centre de ressources régional de la rénovation énergétique (CEDRE), Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), ...
Coût estimé	Financement(s) possibles
-	Action faisant l'objet d'un soutien du FEDER
Moyen humain alloué	Lien avec d'autres actions ou dispositifs
Equipe CAPEB	Action 21 : MA RENO Action 23 : Montée en compétence sur la rénovation Action 24 : Matériaux biosourcés
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Entreprises artisanales (0 - 20 salarié(e)s) du bâtiment	Action reconduite chaque année à partir de 2020.
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat

Nombre d'entreprises sensibilisées sur MA RENO			Nombre d'entreprises ayant rejoint le référentiel MA RENO		
Nbre de professionnels destinataires de la présentation de MA RENO					
Les points de vigilance					
-					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Dév éco		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie
N° 27
Animer, promouvoir et développer la filière construction durable
Contexte - enjeux

Le secteur du Bâtiment impacte très lourdement les changements climatiques, à travers les émissions liées à la construction et aux usages (chauffage en particulier). Il se situe également au carrefour d'enjeux cruciaux tels que la raréfaction des matériaux, le traitement des déchets, l'évolution démographique, le vieillissement de la population, les évolutions réglementaires, la transition numérique...

A l'heure où la société est de plus en plus consciente de la nécessité de préserver l'environnement, il est impératif que le secteur évolue vers une approche durable. Le défi de la construction durable : tout en assurant la qualité de vie des occupants, il s'agit de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'assurer une performance énergétique optimale, en utilisant autant que possible les énergies renouvelables et les ressources naturelles et locales. Cette préoccupation majeure doit être intégrée par les maîtres d'ouvrages et dans les entreprises du bâtiment.

Depuis 2010, la CAPI et la Communauté de communes Les Vallons de la Tour (CCVT), devenue CCVDD en 2017, ont associé leurs efforts pour élaborer un projet de développement économique autour de la construction durable, soutenu par la Région via la politique des Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA). Cette démarche désormais appelée **Nord-Isère Durable** (N-ID) a été conçue et est animée dans le but de **consolider le développement économique local par l'acquisition d'une expertise reconnue sur la filière de construction durable**.

Le territoire compte en effet un **tissu économique fort dans le domaine** (industriels, centres de formation...) et de la présence de nombreux réseaux pour développer l'activité. Il bénéficie en outre de la **présence d'un patrimoine bâti en pisé** très riche, qui constitue un fort atout pour répondre aux enjeux cités.

L'ambition politique de cette action est que les acteurs du territoire développent une expertise sur les enjeux de la construction durable leur permettant de pérenniser leurs activités en étant exemplaires. Il s'agit ainsi de soutenir l'ensemble des corps de métiers et des domaines d'activités stratégiques du secteur, depuis la fabrication des matériaux jusqu'à la démolition du bâtiment, en passant par la conception, la mise en oeuvre et la maintenance.

Objectifs de l'action

- Faire monter en compétence les acteurs dans le domaine de la construction durable
- Promouvoir le pisé
- Inciter les entreprises à être exemplaires
- Développer les filières de produits innovants

Effets attendus

- Valoriser les savoir-faire locaux et le patrimoine
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en améliorant le secteur de la construction / rénovation
- Démarquer le territoire par le développement d'un secteur économique expert support de la transition énergétique

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Etablir des partenariats avec les organismes de formation intervenant sur le territoire (GRETA, CFA, Campus des métiers...) afin de **faire monter en compétences les entreprises du Bâtiment** sur les enjeux du Développement Durable (performances et pérennité, utilisation de produits renouvelables et recyclés, utilisation de matériaux biosourcés et locaux, intégration des impacts sanitaires et environnementaux, qualité de l'air intérieur (radon, COV) et bonnes pratiques de ventilation / aération, chantiers à faibles nuisances (bruit, poussières, teqCO2, réutilisation matériaux, lutte contre les espèces envahissantes (partage de bonnes pratiques pour éviter la prolifération de l'ambrosie sur les chantiers : couvrir terrains à nu, ...), préservation de la biodiversité (oiseaux, chauves-souris) lors des travaux de rénovation de bâti ancien, ...).

2/ Développer la rénovation du patrimoine pisé et la construction neuve en pisé à travers la mise en oeuvre du **plan pisé** (défini initialement en 2016, pour le secteur des Vallons de la Tour). Actions prévues :

- **Création et organisation de formations** pour les élus et agents territoriaux
- **Réalisation de diagnostics communaux** du patrimoine pisé, avec pour résultats l'intégration de prescriptions adéquates dans les documents d'urbanisme, la valorisation du patrimoine remarquable par classement, la diffusion des enseignements du guide à destination des collectivités.
- **Participation - coconstruction d'évènements** (Festival Grains d'Isère)
- Identification et valorisation des **qualifications** des entreprises par un certificat (type CIP Patrimoine)
- Organisation de **modules pédagogiques** sur la construction terre à destination de personnes en apprentissage
- **Valorisation des réalisations** (ex. pépinière d'entreprises "Le CAP" sur VDD, "La Maison pour Tous" sur CAPI)

3/ Etablir des contacts / échanges avec les acteurs régionaux ou nationaux pour valoriser les projets exemplaires, favoriser leur reproductibilité à travers leur promotion et les données capitalisées (freins identifiés, facteurs de réussite, ...).

4/ Réaliser une veille en continu pour développer les filières de produits innovants, économes en énergie ou en ressources, en lien avec l'animation du Campus de la Construction Durable.

Porteur de l'action		Partenaires			
Pôle ingénierie Nord-Isère Durable mutualisé entre la CCVDD et la CAPI		Organismes de formation (GRETA, CFA, Campus des Métiers, Compagnons du Devoir, CRAterre/Amàco/GAIA...), réseau d'entreprises (PIC, CCI, CMA, FFB, CAPEB, FIBOIS, VAD...), maitres d'ouvrages (communes, bailleurs sociaux...), service Développement Economique CAPI et CCVDD			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
A définir en fonction de l'ambition des actions. Qq données : Plan pisé 2020 : ~10 000€ (part CCVDD) Animation Campus des Métiers : ~8 000€ / an (part CCVDD) Animation filière : à définir		Collectivités			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent - équipe N-ID		Actions PCAET : n°21 (MA RENO) - n°23, 24, 25, 26 (CAPEB) Contrat de Transition Ecologique - Plan pisé			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Entreprises de la construction, collectivités, maîtres d'ouvrage, particuliers		A partir de 2020 : Déploiement du plan pisé Fin 2020 : Réflexion sur le niveau d'ambition souhaité par la CCVDD sur les actions - inscription en fonction dans la convention NID			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nbre de personnes ayant suivi des formations					
Nbre d'entreprises qualifiées					
Les points de vigilance					
-					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Dév éco, patrimoine		Impact qualité de l'air	2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie

N° 28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine
Contexte - enjeux	
Aujourd'hui, les communes doivent faire face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. Cette dernière représente en moyenne de 3 à 5% de leurs charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est souvent un sujet difficile à appréhender pour les communes étant donné qu'elles disposent rarement d'une expertise interne en énergie. Dans ce contexte, un Conseil en Energie Partagé a été développé auprès des communes : ce dispositif leur permet de mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie en partageant les compétences d'un technicien spécialisé. Le cycle d'accompagnement dure 3 ans. Déployé historiquement sur le territoire CAPI - Vallons de la Tour, le CEP a été étendu à l'ensemble des Vals du Dauphiné à la création de la nouvelle intercommunalité. 8 communes de la CCVDD ont adhéré à ce dispositif. Le service a été élargi aux intercommunalités sous la forme du CEP+, dont bénéficie la CCVDD depuis 2018 (cf. action n°32) La Communauté de communes a décidé de poursuivre cette action et de l'inscrire dans le plan d'action du PCAET 2020-2025.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti communal grâce à la mise à disposition d'une expertise mutualisée ; - Réduire la facture énergétique des communes	- Sensibiliser les élus et les agents - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par le fonctionnement du patrimoine bâti communal - Dégager des crédits pouvant être investis dans d'autres secteurs
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1/ Accompagnement technique des communes adhérentes : - Faire un état des lieux des consommations énergétiques des communes. - Identifier avec les communes les priorités d'actions. - Faire des relevés techniques sur le terrain. - Proposer des actions concrètes à la commune. - Arbitrage et choix des actions par la commune. - L'accompagnement de la commune dans la mise en oeuvre de ces actions. 2/ Assurer un rôle de conseil auprès des communes adhérentes Informar sur des thématiques telles que : - le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants et favoriser le remplacement vers des EnR sans source de combustion ; - les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception (bâtiments bioclimatiques,...) et des chantiers à faibles nuisances ; - l'usage de produits de nettoyage/ de construction utilisant moins de solvants et produits chimiques ; - la prise en compte de la biodiversité (ex. présence d'animaux sous les combles ou dans les anfractuosités des bâtiments) - la qualité de l'air intérieur (risque radon et gestes à entreprendre : aération des bâtiments, étanchéité entre les bâtiments et leur sous-sols en visant particulièrement la montée en compétence des porteurs de projet et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage) 3/ Bilan annuel territorial : - selon les moyens disponibles, campagne de prospection en vue d'augmenter le nombre de communes adhérentes - élargissement potentiel vers de nouveaux services (ex. étude de la qualité d'air intérieur)	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD (service Développement durable) via l'ingénierie du Nord-Isère Durable	CAPI (via le Nord-Isère Durable), TE38, ADEME, AURAE.
Coût estimé	Financement(s) possibles
CEP = environ 28 000€ net (adhésions déduites) par an pour 20 communes (CAPI - VDD), dont 11 000€ par an de reste à charge CCVDD (coordination du dispositif, campagne de promotion, présentation aux communes, copil) (Pour information : CEP+ = environ 8 000€ par an - 30 jours)	Au niveau des communes : possibilité de mobiliser les CEE sur certains travaux.
Moyen humain alloué	Lien avec d'autres dispositifs
280 jours par an au total sur CAPI - VDD. Personnel mutualisé CAPI-VDD via le Nord-Isère Durable	Action réalisée dans le cadre du Nord-Isère Durable, et inscrite au Contrat de transition écologique Nord-Isère. Lien avec action n°31 (patrimoine CCVDD et CEP+)
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Communes	Action existante, à renouveler chaque année sur les 6 ans du PCAET.
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Nombre de communes adhérentes au service CEP.	Somme des économies d'énergie réalisées en kWh
Nombre de préconisations appliquées par les communes.	Baisse de consommation d'énergie moyenne annuelle

Les points de vigilance					
Dans le cadre de projets de rénovation, prendre en compte la présence d'animaux sous les combles ou dans les anfractuosités des bâtiments en particulier des bâtiments anciens. Ces espaces constituent des gîtes pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères,...). Aussi ces animaux sont susceptibles de perdre des habitats et/ou de rester coincés à l'intérieur du bâti dans le cas d'isolation par l'extérieur par exemple (pour cela faire intervenir des associations ou professionnelles qualifiés et réaliser les travaux en dehors des périodes de parturition,...).					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés	Santé		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
6/ Agri sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
N° 29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages
Contexte - enjeux	
L'éclairage public (EP) est un poste majeur de dépense pour les communes : il représente 32% des consommations d'électricité et 31% de leur facture d'électricité (Source : ADEME - chiffres 2017). Mais l'enjeu d'une gestion maîtrisée de l'EP ne porte pas que sur l'énergie et le volet financier : la lumière artificielle émise la nuit est source de nombreux impacts sur le vivant : - biologiques (perturbation des rythmes biologiques, des productions hormonales...) - sur les écosystèmes (perturbation des relations prédateurs - proies, de la pollinisation, éblouissements - collisions, désorientations dans les déplacements des insectes, oiseaux, chiroptères...). Certaines communes ont instauré une trame noire, en pratiquant l'extinction de l'éclairage public selon des horaires étudiés et programmés, sans que cela ne pose de problème. Un compromis est donc à trouver entre la nécessité d'éclairer les activités humaines, à un coût raisonnable, et de préserver la biodiversité, la santé et les paysages nocturnes. La définition des besoins et le choix des matériels sont primordiaux (attention notamment aux LED 3000K, très en vogue, qui sont très impactantes). Au niveau réglementaire, les nuisances lumineuses font l'objet de l'arrêté du 27 décembre 2018, relatif à l'ensemble des éclairages : voie publique et privée, patrimoine, bâtiments non résidentiels, chantiers, événementiel, ... Le maire doit s'assurer de son application.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Adapter l'éclairage public en fonction des usages - Favoriser le remplacement de matériels vétustes et consommateurs en énergie - Faire respecter la réglementation	- Diminuer la pollution lumineuse et les impacts sur le vivant (la biodiversité et l'humain) - Economiser l'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1) Proposer des séances d'information / de formation aux communes (élus / techniciens) autour des enjeux de l'éclairage public : réglementation, matériels, économies d'énergie, pollution lumineuse... 2) Valoriser les bonnes pratiques / expérimentations locales par des témoignages ou des visites. Ex : extinctions nocturnes, nouveaux matériels, étudier la possibilité d'arrêter l'éclairage urbain dans certaines zones pour lutter contre la pollution lumineuse et favoriser la biodiversité... Impliquer les acteurs économiques (commerçants des centres-bourgs, secteurs tertiaire et industriel) pour faire respecter les interdictions d'éclairage publics nocturnes. 3) Communiquer sur les outils / dispositifs existants : - accompagnement technique et financier de TE38 - action de sensibilisation à la pollution lumineuse (action "trame noire") du Contrat unique de la Bourbre + accompagnement technique - événements nationaux (Le jour de la nuit, ...)	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD (Service développement durable - service environnement)	FNE Isère et autres associations - TE38 Gendarmerie (impact extinctions sur cambriolages)
Coût estimé	Financement(s) possibles
1 formation / 1 séance d'information par an = prise en charge dans le cadre du contrat unique	Département et Région AURA, dans le cadre du contrat unique
Moyen humain alloué	Lien avec d'autres actions ou dispositifs
Service DD - temps agent	Action n°33 du Contrat unique sur la trame noire, jusqu'en 2022 Réglementation : Arrêté du 27 décembre 2018
Groupe cible (collectivités, citoyens...)	Calendrier prévisionnel
Communes. Par extension : commerces, entreprises des zones d'activités.	2020 : réunion de sensibilisation/formation aux nouveaux élus. + action "Le jour de la nuit" (10 octobre) 2021 - 2022 : réunion de sensibilisation à réitérer selon le besoin, ou à adapter (focus sur une thématique en particulier) 2023 - 2025 : fin du contrat unique. Nouveau format à définir.
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Nombre de réunions de sensibilisation / formations	Economies générées par des changements de pratiques
Nombre de communes participantes	
Les points de vigilance	
1/ L'éclairage public est très fortement lié au pouvoir de police du maire (responsabilité en cas d'accident - crainte d'une augmentation des incivilités). Un travail de mise en confiance est nécessaire. 2/ Les lumières blanches sont aujourd'hui plébiscitées, alors qu'elles sont les plus impactantes sur la biodiversité. Les maîtres d'ouvrage doivent être sensibilisés pour que les problématiques écologiques fassent partie des critères de décision.	

Zone d'intervention	Atténuation		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité, paysages nocturnes		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergies
N° 30
**Sensibiliser / former / accompagner les collectivités
sur la construction durable et les enjeux énergétiques**
Contexte - enjeux

La maîtrise d'ouvrage publique est un véritable moteur pour le développement de la **construction durable** : par devoir d'exemplarité, par souci d'économies de fonctionnement, de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ou de valorisation des filières locales, les collectivités doivent être à même de développer des projets de haute qualité environnementale et bas carbone.

Cependant, **la définition et la conduite du projet dans une optique de développement durable sont souvent rendues complexes par une diversité de paramètres** qui requièrent souvent une **grande expertise** : le bilan carbone du projet, l'origine et la qualité des matériaux de construction, le choix de l'énergie, les performances énergétiques, les coûts d'investissement vs fonctionnement, ...

Une volonté politique forte en faveur du développement durable peut donc s'avérer difficile à traduire techniquement, face à des interlocuteurs experts qui ne sont pas toujours facilitateurs.

L'objectif de cette fiche est de **proposer une offre de formation et un accompagnement des maîtrises d'ouvrages publiques sur la thématique de la construction durable et de l'énergie**. Un focus particulier est fait sur la promotion du bois construction et du bois énergie, par l'intermédiaire de FIBOIS.

Objectifs de l'action

- Former les élus et les techniciens aux grands principes de la construction durable, de la maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables.
- Sensibiliser les élus et techniciens à la construction bois et au chauffage au bois, en insistant sur la valorisation des filières locales.
- Sensibiliser à l'intégration de critères supplémentaires d'impact environnemental (éco-matériaux, évolution des usages, traitement des surchauffes par des solutions passives, substitution des énergies fossiles par des EnR...etc)
- Favoriser la rencontre entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et professionnels

Effets attendus

- Stockage du carbone grâce à l'emploi du matériau bois et d'éco-matériaux en général
- Diminution des émissions de GES en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, l'isolation et l'éco-conception des bâtiments, ...
- Valorisation des ressources locales (bois/terre/autres), et retombées positives sur l'économie locale

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Coordination des partenaires Ageden + TE38 + CAUE pour offrir un accompagnement à toutes les étapes des projets de rénovation et de construction neuve (en particulier en phase conception), en cohérence avec la stratégie territoriale et les dispositifs locaux (notamment le conseil en énergie partagé (CEP)). Appui technique de la maîtrise d'ouvrage à la demande sur des sujets spécifiques. Appui pour le montage de dispositifs territoriaux vers les communes.

2/ Organisation d'ateliers et de formations à destination des élus et techniciens (rénovation des bâtiments publics, confort d'été, production d'ENR,...), diffusion de lettres d'informations bisannuelles pour les collectivités.

3/ Sur la thématique bois spécifiquement : organiser des formations et visites de bâtiments bois et de chaufferies collectives (réseau de chaleur ou chaufferies dédiées) pour faire connaître le bois construction et le bois énergie aux collectivités du territoire de la CCVDD

Porteur de l'action

Porteur de l'action : CCVDD, AGEDEN, FIBOIS
Porteur financier : CCVDD

Partenaires

TE38, CAUE, CD38, AURA

Coût estimé

AGEDEN : 1 formation / an = entre 800 - 2000€ / an
Quantité et coût des interventions à construire ensemble selon les besoins (coût journalier = 570 €/jour).
Forfait accompagnement technique 3jr / an = 1710€
FIBOIS : 2 visites-formations / an = 3 jours / an (600€) soit 1 800€ / an

Financement(s) possibles

TE38 peut cofinancer certaines formations selon le sujet.
NB : L'AGEDEN dispose d'un financement dans le cadre du programme SOCLE pour dispenser un premier conseil aux communes (1j / projet / an).

Moyen humain alloué

Equipes AGEDEN, FIBOIS, CCVDD

Liens avec autres actions ou dispositifs

Action 28 : CEP ; Action 24 : Matériaux biosourcés (CAPEB)
Action 10 : Gestion forestière vertueuse

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Elus, techniciens.
Selon opportunités : possibilité de convier les entreprises du territoire

Calendrier prévisionnel

Action à lancer en 2020 et à déployer tout au long du plan.
Formation Fibois : dès 2021

Indicateurs de suivi

Nombre de visites / formations réalisées
Nb de dossiers accompagnés par l'AGEDEN ou FIBOIS

Indicateurs de résultat

Nombre de projets intégrant du bois local
Production d'ENR des projets suite à l'application des préconisations

Les points de vigilance

Bois énergie : Problématique de la qualité de l'air = sensibilisation sur la qualité des appareils de combustion du bois / qualité du combustible.
 Sur la ressource en bois : à relier avec un plan d'approvisionnement territorial (cf. action 10)

Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	<i>Impact faible = 1</i> <i>Impact modéré = 2</i> <i>Impact fort = 3</i>
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Développement économique		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie
N° 31
Mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité
Contexte, enjeux

Suite à la fusion en 2017, un travail important de recensement des bâtiments de la nouvelle intercommunalité a dû être fait par le service patrimoine, suivi d'un bilan de la gestion qui en était faite, des documents et des outils à disposition. La CCVDD est en effet propriétaire d'une cinquantaine de bâtiments aux usages et typologies très variés : sites administratifs, sites d'accueil du public (centres nautiques, crèches, centres de loisirs, médiathèques...), bâtiments tertiaires mis en location, sites techniques dédiés au service d'eau et d'assainissement...

L'objectif pour la collectivité est à présent de **définir une stratégie vis-à-vis de ce patrimoine** (question de la destination des bâtiments) et en fonction, de **mettre en œuvre un plan de rénovation, et de gestion des consommations d'eau et d'énergie**. En parallèle, une réflexion spécifique doit être menée sur le volet Eau & Assainissement, la consommation d'énergie liée aux différents process de production et d'adduction d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées pouvant être significative.

Les enjeux sont nombreux pour la collectivité :

- l'impact financier
- le devoir d'exemplarité, dans le cadre du PLAN'ET et de l'accompagnement CIT'ERGIE
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre
- le confort des agents et des usagers (confort d'été notamment, de plus en plus problématique)
- la détection des consommations importantes, pour identifier des dysfonctionnement et optimiser certains process (sites techniques de la station d'épuration, du centre nautique...)

Les bâtiments de la collectivité font l'objet depuis 2018 de **l'accompagnement du CEP+** (Conseil en Energie Partagé dédié aux intercommunalités et aux villes de plus de 10 000 habitants). Un bilan des consommations est effectué par bâtiment sur plusieurs années, afin de mettre en évidence les plus énergivores. Ceux-ci font l'objet en priorité de mesures pour réduire les consommations et les factures (optimisation des contrats d'approvisionnement et de maintenance, petits travaux d'isolation, ...). Le CEP+ constitue un premier outil pour la mise en place de cette gestion.

Objectifs

- Avoir une connaissance des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments VDD et du service E&A
- Optimiser la consommation d'énergie du service E&A
- Avoir une stratégie de moyen - long terme dans la gestion des bâtiments : ventes, regroupements, ...
- Chiffrer les travaux d'amélioration énergétique envisageables sur les bâtiments VDD
- Déterminer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments
- Augmenter la part des énergies renouvelables (consommation / production)
- Sensibiliser les agents sur un usage sobre des bâtiments

Effets attendus

- Capacité d'anticipation vis-à-vis du patrimoine bâti (fléchage des moyens, ...)
- Sobriété énergétique
- Réduction de la facture énergétique
- Revenus financiers de la production d'EnR

Descriptif - Etapes clés
1) Poursuivre la comptabilité énergétique des bâtiments VDD mise en place dans le cadre du CEP+ et l'étendre aux émissions de GES

- Définir une méthodologie pour la comptabilité énergétique et GES des bâtiments VDD, ainsi que des sites et postes de pompage liés au service E&A ayant une consommation significative.
- Organiser le suivi de cette comptabilité : qui ? à quelle fréquence ?
- Proposer des recommandations en fonction des résultats du suivi et en intégrant les contraintes techniques de conception ou d'usage des bâtiments (approche métier).

2) Elaborer une stratégie patrimoniale VDD incluant un programme de rénovation / amélioration du bâti et des process

- Actualisation des audits et DPE pour chiffrer par bâtiment les travaux envisageables
- Avec l'information sur les consommations, et à la lumière des autres facteurs de décisions (localisation et typologie du bâti, fin de bail, stratégie commerciale, ...), mettre en place un groupe de réflexion élus-agents sur la prospective des bâtiments, afin de définir une vision stratégique (vente de bâtiments, conservation, rénovation, extension...)
- Etudier l'amélioration des process sur les sites techniques (station d'épuration, centres nautiques, ...) : réglages plus adaptés, investissements complémentaires, élimination d'eaux claires des réseaux d'assainissement
- Selon la compatibilité des usages et les opportunités, profiter des projets de rénovations de la CCVDD pour être des vitrines du développement durable en accueillant des rencontres et événements liés au PCAET par exemple

3) Mettre en oeuvre des travaux de rénovation énergétique /amélioration de performance du bâti et des process

- Déterminer un montant annuel à investir et les travaux prioritaires dans un document stratégique
- Dans les projets de rénovation, intégrer la qualité de l'air intérieur, l'usage de matériaux biosourcés locaux, l'adaptation des bâtiments au changement climatique.
- Inscrire chaque année une enveloppe dédiée aux travaux de rénovation énergétique - Financements possibles par les CEE
- Intégrer pour les travaux la charte chantiers à faibles nuisances (nuisances sonores, poussières, bas carbone...)
- Mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation des agents aux bonnes pratiques (écogestes sur l'eau, l'énergie, déchets : réduction de la quantité produite et valorisation des biodéchets)

4) A l'occasion de la révision des contrats d'approvisionnement en énergie : étudier l'opportunité d'augmenter la part de consommation en énergies renouvelables ou de récupération pour la chaleur des bâtiments VDD. ENERCOOP peut apporter un conseil sur la rédaction d'un cahier des charges.

5) Etudier l'opportunité de la production d'EnR dans les projets de construction et rénovation des bâtiments des VDD. Cela se fera en lien avec l'élaboration du Schéma Directeur des énergies porté par le/la chargé(e) de mission mutualisé(e) à l'échelle du N-ID, et de la société NID'énergies qui développe la production d'énergies citoyennes sur le territoire.

Porteur de l'action		Partenaires			
VDD - Service Patrimoine VDD - Service Eau & Assainissement		VDD - Service Développement Durable Nord Isère Durable (CEP+) - TE38 AGEDEN - NID'énergies - ENERCOOP			
Coût de l'action		Financement(s) possibles			
A définir. Indication : audit = 600€ environ par bâtiment.		Certificats d'Economie d'Energie, Département			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent		Action 49 : développer des projets d'énergie citoyenne Documents référence : Rapport CEP+, DPE, Inventaire des bâtiments. Contrat de Performance Énergétique du Centre nautique			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Patrimoine bâti de la collectivité		2020 : Définition de la stratégie patrimoniale - révision des contrats d'approvisionnement en énergie. Mise en place d'outils de suivi des consommations énergétiques des sites E&A 2020 - 2021 : chiffrage des travaux par bâtiment, définition d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique et d'optimisation des process			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
1) Nombre de bilans du suivi de la comptabilité énergie et GES		1) Evolution de la consommation d'énergie des bâtiments			
2) Définition du Budget travaux de rénovation		2) Optimisation des bâtiments : ratio nb de bâtiments / agents			
3) Nombre d'agents sensibilisés à la sobriété		3) Eau potable : kWh / m3 produit			
Les points de vigilance					
1/ Surcoût potentiel liés à l'augmentation de la part des énergies renouvelables consommées / vigilance sur les offres prétendues "vertes" (garanties) 2/ Confort des agents : amélioration avec les travaux de rénovation / isolation, mais vigilance sur les mesures de réduction des consommations (diminution de la climatisation et du chauffage excessifs) 3/ Dans le cadre de projets de rénovation, prendre en compte la présence d'animaux sous les combles ou dans les anfractuosités des bâtiments en particulier des bâtiments anciens. Ces espaces constituent des gîtes pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères,...). Aussi ces animaux sont susceptibles de perdre des habitats et/ou de rester coincés à l'intérieur du bâti dans le cas d'isolation par l'extérieur par exemple (pour cela faire intervenir des associations ou professionnelles qualifiés et réaliser les travaux en dehors des périodes de parturition,...). 4/ Favoriser les EnR sans source de combustion (enjeu qualité de l'air) et en cohérence avec les enjeux et potentiels du territoire.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés	Confort des agents		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire					
7/ Accompagner un développement économique moins carboné					
N° 32		Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprises Environnement			
Contexte, enjeux					
L'association Bourbre Entreprises Environnement, créée en 2003 regroupe une soixantaine d'adhérents. Elle fédère les industriels et les représente dans les instances locales sur l'eau (BEE est membre du bureau de la CLE du SAGE de la Bourbre). Elle participe à la révision du SAGE de la Bourbre, organise deux collectes mutualisées de déchets dangereux par an, organise des visites de sites entre adhérents. De plus, elle porte une charte et un label : Action Bourbre Responsable qui valorise les actions de Développement Durable des adhérents : www.action-bourbre-responsable.org Enfin, elle est partenaire du SMABB sur une action de lutte contre la Renouée du Japon où elle apporte 1500€ pour financer cette action du SMABB.					
Objectifs			Effets attendus		
Valoriser les bonnes pratiques des entreprises dans le domaine du développement durable pour encourager le passage à l'action. C'est l'action phare dans le cadre d'Action Bourbre Responsable. Les visites de sites orientés gestion de l'environnement (déchets, énergie,) apportent également des retours d'expérience et des partages de bonnes pratiques entre adhérents.			- Diminution des impacts environnementaux liés à l'activité des entreprises - Engouement vers la RSE		
Descriptif de l'action - Etapes clés					
1/ Visites de site avec pour objectif la valorisation des bonnes pratiques portant sur l'écologie industrielle territoriale, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, la qualité des rejets au milieu naturel, la gestion des ressources (déchets, eau, énergie, matières premières) 2/ Commissions adhésion et labellisation des actions présentées par les entreprises 3/ Cérémonie de remise des labels, retour presse pour diffusion des bonnes pratiques.					
Porteur de l'action			Partenaires		
Bourbre Entreprise Environnement			CCI Nord Isère et Société Générale sur certaines actions		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
15 jours homme soit 7500€ (15 x 500€). Sollicitation VDD : entre 500 et 1000€ par an.			Part forfaitaire CCI Nord Isère.		
Moyen humain alloué			Lien avec autres actions ou dispositifs		
Pour l'animation globale de l'association, 30 jours de mise à disposition de la CCI Nord Isère.			Action 33 : Performances environnementales des entreprises Action 34 : créer un réseau des acteurs territoriaux mobilisés dans la RSE Tous les documents (charte, label, fiches actions) sont en ligne sur www.action-bourbre-responsable.org		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Industriels et leurs salariés			Mise en œuvre des actions chaque année sur toute la durée du plan climat (2020 - 2025)		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'entreprises labellisées					
Réalisation de visites de sites					
Nombre d'articles de presse					
Nombre d'adhérents					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés		Economie circulaire, environnement		Impact qualité de l'air	
				1	Impact faible = 1
				1	Impact modéré = 2
				1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
7/ Accompagner un développement économique moins carboné	
N° 33	Accompagner les entreprises et les artisans dans leurs performances environnementales
Contexte - enjeux	
Les activités des entreprises peuvent avoir des impacts néfastes sur l'environnement à travers l'émission de produits polluants ou l'exploitation de ressources naturelles telles que les énergies fossiles, l'eau, les minéraux rares. Il est généralement admis que réduire ces impacts impose des coûts supplémentaires aux entreprises, ce qui érode leur compétitivité. Cependant, le coût à court terme pour réduire les pollutions peut se transformer en bénéfice à long terme pour les entreprises en mesure d'innover dans leur processus de production ou leur organisation. En effet, la pollution constitue souvent un gaspillage de ressources : la diminuer signifie en général améliorer la productivité avec laquelle les ressources sont utilisées. Les innovations environnementales, réorganisations internes et changements de technologie se révèlent ainsi profitables à long terme. Par ailleurs, l'image d'entreprise plus « verte » offrant des produits plus propres peut permettre de conquérir de nouveaux marchés ou d'attirer des capitaux. Ces constats vont dans le sens d'une montée en puissance de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Il existe différents accompagnements aidant les entreprises et artisans à maîtriser leur impact sur l'environnement. Ce sont en général des prestations de conseil qui aident à identifier les pertes cachées, calculer les coûts et définir des solutions pour les réduire. L'objectif de cette fiche action est de faciliter leur déploiement sur le territoire des Vals du Dauphiné. A noter que si les émissions de GES du secteur industrie ne représente que 3% de celles du territoire, cela représente néanmoins un vecteur de sensibilisation majeur.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Amener les entreprises et artisans à diminuer leurs consommations d'énergie et de ressources, à moins produire de déchets ou à les valoriser, à optimiser l'usage de l'eau et son retour au milieu naturel. - Développer l'économie circulaire	- Sensibiliser le secteur industriel, développer la RSE - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations de ressource
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1/ CCI - Mettre en oeuvre le dispositif <u>Optim'Déchets</u> à destination des commerces alimentaires et de la grande distribution : sensibiliser les entreprises sur la gestion et la revalorisation des déchets, en particulier les biodéchets. Organisation d'un challenge. Le nombre d'entreprises participantes sur la CCVDD reste à définir. 2 / CCI - Accompagner des initiatives dans le cadre d'une <u>démarche EIT</u> (Ecologie Industrielle Territorialisée) en partenariat avec le SICTOM de la Région de Morestel. Programme 2020 : - comment valoriser les restes de repas de cantine en alimentation humaine ? - comment améliorer l'approvisionnement local ? (lien avec action 4 du PCAET : projet alimentaire territorial) 3 / CCI - Mettre en oeuvre le dispositif <u>Optim'Energie</u> (CCI - en partenariat avec la Région et l'ADEME) : accompagner les entreprises pour accroître leur performance énergétique et réduire le coût de leur consommation d'énergie, par des visites, ateliers, webinaires et un accompagnement personnalisé. Le nombre d'entreprises accompagnées sur la CCVDD reste à définir. 4/ CCI - Mettre en oeuvre le dispositif <u>Impawatt</u> : projet européen mettant à la disposition des entreprises une plateforme d'information sur l'énergie, des outils de gestion, ... Accompagnement de 2 entreprises VDD par an dans ce dispositif. 5/ CCI / CMA - Mettre en oeuvre le dispositif <u>"TPE / PME gagnantes à tous les coups"</u> (en partenariat avec l'ADEME) pour les entreprises de 0 à 19 salariés (CMA), et de 20 à 50 salariés (CCI) - pour être éligible, une entreprise doit avoir une activité principale qui génère des déchets, nécessite de transformer de la matière, et de consommer de l'énergie et de l'eau = 5jr de travail soit 2 250€ par étude, hors subvention) : - Réaliser un diagnostic complet (énergie, eau, matières premières, déchets...) - Définir des préconisations chiffrées pour faire des économies avec estimation des gains potentiels annuels Accompagnement possible de 4 entreprises VDD par an par la CCI + nombre à définir pour la CMA	

6/ CMA : Réaliser des études (énergie, éclairage...) pour accompagner les artisans (2jr de travail soit 900€ par étude, hors subvention) :

- Etudes énergie pour réduire les consommations et les coûts énergétiques du site de l'entreprise (16 études par an en Isère)
- Etudes éclairage pour réduire les consommations en améliorant la mise en valeur des produits et du magasin (10 études par an en Isère)
- Etudes mobilité pour réduire les émissions de GES, la pollution atmosphérique et les coûts liés aux déplacements dus à l'activité de l'etps. (5 études par an en Isère)

Ces 3 types d'études comportent un bilan des consommations / des impacts financiers, et des préconisations d'actions avec estimation des investissements et des gains.

7/ CCVDD : organiser des formations groupées pouvant déboucher sur des accompagnements individuels (cf. programme d'actions FISAC)

NB : une promotion de ces dispositifs sera effectuée via le service développement économique de la CCVDD (newsletter, contacts partenaires ...)

8/ Afin de pérenniser les actions, étudier la possibilité de réaliser une étude transversale sur l'économie circulaire à l'échelle du territoire en lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire de l'ADEME (intégrant : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage) et s'appuyer sur les nombreux dispositifs de financements (crédit impôt recherche, appels à projet ADEME, ...).

Porteur de l'action		Partenaires			
CCI Nord-Isère CMA CCVDD : Service développement économique		CCVDD - ADEME - Région AURA - Europe Sictom de la Région de Morestel			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Etudes CMA = 900€ / étude Diag "TPE / PME gagnantes à tous les coups" = 2 250€ Formations autres : à définir		ADEME = 750€ sur diag TPE/PME gagnantes à tous les coups Participation prévisionnelle CCVDD = 2 000€ / an (1 000€ CCI, 1 000€ CMA) Budget FISAC à définir et à mobiliser			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
CCI, CMA, Temps agent - service Développement Economique		FISAC Action 32 : Association BEE Action 34 : Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Entreprises et artisans		Action à lancer en 2020 et à renouveler chaque année. 2020 en particulier : formation groupée (FISAC)			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nb d'entreprises bénéficiaires des dispositifs		Consommation énergétique des entreprises accompagnées			
Nombre de diagnostics / d'études réalisées					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Viabilité des entreprises		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
7/ Accompagner un développement économique moins carboné
N° 34
Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale et environnementale
Contexte et enjeux

Sur la CC des Vals du Dauphiné : **6 structures publiques et privées se sont engagées** dans une première phase expérimentale, « **Liberté !** » (**Laboratoire d'Innovations pour le Bien-Être, le Rayonnement Territorial et l'Epanouissement des parties prenantes**), lauréate des Trophées de la Paix économique, de la Mutuelle Ntioanle Territoriale et des Leaders du Capital Humain. Concrètement, chaque structure a engagé un petit groupe de managers dans un parcours de conférences et d'ateliers, formant une véritable communauté de pratiques.

Le premier objectif de cette démarche est de **faire émerger une nouvelle forme managériale mettant en avant le bien-être des collaborateurs et facilitant le dialogue**, avec pour résultat d'améliorer l'activité, d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives et d'accompagner le changement des comportements.

Le second objectif est d'**amorcer sur le territoire un changement de vision impliquant les acteurs qui le composent, publics et privés**, pour que les uns et les autres se retrouvent dans un projet porteur au service des usagers : de leur organisation (à l'échelle micro) et du territoire (à l'échelle macro).

Ainsi, concrètement sur la CCVDD, Liberté ! est à l'origine de la réflexion sur

- Le développement de la mobilité des salariés,
- La restauration collective locale,
- Des projets d'économie circulaire...

Ce cadre de travail suscite ainsi des relations partenariales inédites entre des acteurs qui ne se seraient autrement pas côtoyés, et crée ainsi une **véritable communauté de pratiques publique - privée**. La mutualisation des compétences et moyens des participants facilite la mise en œuvre de projets autour de la transition écologique.

La dynamique "LIBERTE!" vise ensuite à s'élargir vers une nouvelle dimension, celle de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ou d'Organisation (RSO), pour formaliser et référencer les engagements et actions des parties prenantes.

Objectifs de l'action		Effets attendus			
- S'appuyer sur de nouvelles formes managériales privilégiant le bien-être au travail et la collaboration entre structures pour faire émerger des initiatives. - Développer des synergies entre les acteurs du territoire (entreprises et administrations) sur des projets au service d'une transition durable. - Partager les bonnes pratiques RSE entre acteurs du territoire		- Améliorer le bien-être au travail et la performance des entreprises / organisations - Faire émerger une dynamique territoriale au service de la transition - Améliorer l'attractivité du territoire			
Descriptif - Etapes clés					
- Structurer la communauté de pratique des structures partenaires pour inspirer la démarche et la pérenniser. - Faire émerger de manière concrète des projets public-privé dans plusieurs domaines et développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale : mobilité, alimentation, habitat, déplacements, gestion des déchets, consommation d'énergie, d'eau et de matières premières... - Déployer plus largement ce dispositif (territoires voisins et entreprises)					
Porteur de l'action		Partenaires			
Association locale en partenariat avec la collectivité et la Chaire Mindfulness de Grenoble.		Pour le volet 1 : Sous-préfecture, GICOB, et 3 entreprises : S Ferrari, Porcher, Playgonas			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Liberté : 39 500€ par cycle Séminaires et facilitation 30 000€, outils de communication : 4500 €, frais divers : 5 0000 €		Entreprises mobilisées dans le cadre du projet LIBERTE (12 000€) Appels à projet			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Association + facilitateurs + intervenants extérieurs		Contrat de Transition Ecologique Nord-Isère			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Entreprises, collectivités, administrations		2019 : Liberté! 1 2020 : déploiement de Liberté! 2, rayonnement de Liberté! 1 (coconstruction de projets).			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre d'acteurs associés					
Nombre de projets publics-privés mis en œuvre					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Attractivité du territoire, bien-être au travail		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

7/ Accompagner un développement économique moins carboné

N° 35

Favoriser la consommation dans les commerces locaux

Contexte - enjeux

En préambule, il convient de rappeler l'enjeu structurant tant à l'échelle nationale que territoriale, que représente la relocalisation de production de biens de consommation pour les besoins de la population immédiate, à l'inverse des tendances majoritaires actuelles de favoriser des activités d'export.

Le territoire très rural des Vals du Dauphiné présente un atout et un inconvénient : de nombreuses productions locales de qualité d'une part, mais aussi des villages n'ayant plus ou presque plus de commerce. La collectivité s'engage dans l'accompagnement de porteurs de projets privés afin de s'appuyer sur cet atout pour **combattre la désertification commerciale des villages**. La revitalisation des centres-bourgs est à ce propos un des axes forts du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : le territoire de la communauté de communes étant particulièrement rural, les habitants sont contraints d'utiliser la voiture au quotidien. **Revitaliser les centre-bourgs en les rendant plus attractifs peut limiter les déplacements** et développer des façons alternatives plus douces pour se rendre dans les commerces, mais également à l'école, au travail...

En parallèle, la collectivité souhaite **soutenir la vitalité des commerces existants** en leur proposant **de nouveaux outils, notamment numériques**. En effet, les commerces de proximité souffrent aujourd'hui de la concurrence d'internet et des géants du Web (Amazon, Ebay...) et bon nombre d'entre eux ne disposent pas des moyens suffisants pour créer un site internet marchand. Pour ceux qui le peuvent, il convient alors d'être correctement référencé pour pouvoir être trouvé facilement par les consommateurs. La CCINI a créée en 2018 la plateforme EN BAS DE MA RUE pour répondre à la demande des consommateurs ainsi que celle des commerçants. Elle propose une plateforme accessible 24/24 pour faire ses courses et choisir soit de venir récupérer le bien en boutique directement, soit de se le faire expédier, ou encore de se le faire livrer (à domicile ou son lieu de travail). Les consommateurs peuvent alors continuer de consommer sur internet mais de façon "locale".

Objectifs de l'action

- Implanter des commerces multi-services, proposant essentiellement des produits locaux et des services de proximité, dans des communes n'en possédant plus
- Proposer aux producteurs locaux des débouchés de proximité qui leur demandent peu de temps
- Favoriser le maintien des commerces existants en centre-ville en développant l'outil du commerce en ligne

Effets attendus

- Limiter les déplacements des clients
- Répondre à la demande de localisme des consommateurs
- Recréer des lieux de vie, de rencontre dans les villages, et accroître le développement des centres urbains
- Apporter un panel de services de proximité au plus près des habitants
- Créer 2 emplois locaux dans chaque comptoir

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Accompagner la société Comptoir de Campagne dans sa recherche de communes où l'implantation de commerce est possible

- **Dialogue avec les communes** pour trouver **les meilleures conditions d'implantation**, en étant vigilant sur la non-artificialisation de nouvelles zones, sur l'accessibilité des mobilités actives (marche, vélo), et des personnes âgées ou présentant des difficultés de mobilité.
- Accompagnement des communes pour **financer la remise en état de locaux**, si possible de façon exemplaire vis-à-vis du confort thermique (estival et hivernal), du choix des matériaux, de la qualité de l'air intérieur, du patrimoine architectural, de la biodiversité
- Accompagnement de Comptoir de Campagne pour l'obtention de subventions à l'investissement
- Dans chaque commune, réalisation par Comptoir de Campagne d'une étude de marché, d'actions de communication, puis ouverture du comptoir.

2/ Communiquer sur la plateforme EN BAS DE MA RUE auprès des commerces non bénéficiaires et auprès des consommateurs, pour permettre d'augmenter les ventes et la fréquentation du site internet

- Organisation de réunions d'informations et de petits déjeuners par la CCI NI sur le territoire VDD,
- Communication par la CCVDD auprès de ses salariés, de ses mairies, des citoyens
- Relais par les communes

Le nouveau site internet des VDD a permis de référencer les différentes boutiques du territoire (géolocalisation), il convient à présent de rappeler régulièrement cette information via le site internet, via le bulletin intercommunal...

Porteur de l'action

CCVDD - Service Développement Economique

Partenaires

Comptoir de Campagne, communes, Etat (FISAC), Région
CCI Nord Isère - porteur du projet "En bas de ma rue"

Coût estimé

Comptoir de campagne : attente chiffres fin 2020
En bas de ma rue : 2020 - 3500€ HT

Financement(s) possibles

CCVDD, FISAC, Région

Moyen humain alloué

Service économie de proximité CCVDD
Service communication en appui

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 4 : Projet Alimentaire Territorial
Action 37 : Plan de mobilité territoriale
Elaboration d'un annuaire des producteurs / commerçants CCVDD.

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Calendrier prévisionnel

Commerçants et artisans
Consommateurs et citoyens de la CCVDD

2019 : ouverture de 2 à 4 comptoirs
2020 : Déploiement de la plateforme En bas de ma rue et promotion auprès des habitants, commerçants...
2020 : ouverture de 2 à 3 comptoirs
2024 : rentabilisation du réseau

Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre de comptoirs ouverts			Evolution du CA de chaque comptoir		
Nombre de commerces VDD référencés			Nombre de ventes réalisées sur En Bas de Ma Rue		
Nb d'évènements de sensibilisation / information					
Les points de vigilance					
Impact carbone non quantifié de la livraison à domicile proposée par "En Bas de Ma Rue"					
Pour s'assurer du succès d'En bas de ma rue : vigilance sur une communication toute l'année					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Economie locale, lien social		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire					
7/ Accompagner un développement économique moins carboné					
N° 36		Etudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable			
Contexte - enjeux					
La Communauté de communes dispose d'un fonds d'aide dont l'objet est de "faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage d'activités économiques sur le territoire des Vals du Dauphiné en soutenant les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils génèrent des emplois sur le territoire" (extrait du règlement n°2 datant du 19/11/2019). Cette aide représente 10% du montant total des dépenses d'investissement (pour un montant minimum d'investissement de 100 000€), avec un niveau de plafonnement. Pour être éligible, le porteur de projet doit être domicilié sur les Vals du Dauphiné et présenter différents documents administratifs et juridiques justifiant de sa situation. Le règlement mentionne l'obligation d'apporter une valeur ajoutée au tissu économique "notamment par la création ou l'apport de nouveaux d'emplois". En dehors de cet aspect, le fonds ne relève d'aucun critère d'attribution. Le règlement précise néanmoins que les projets "vertueux en termes d'aménagement durable" pourraient, sur décision de la commission Développement économique, bénéficier d'une plus grande flexibilité vis-à-vis des conditions de restriction définies dans le règlement (typologie d'entreprise, acquisition d'un terrain de la collectivité, ...). Cependant, aucune caractéristique précise n'est donnée. Dans ce contexte, il serait intéressant d'étudier la manière dont ce fonds pourrait devenir un levier de la transition écologique en incitant les entreprises à proposer des projets davantage vertueux. Cela pourrait prendre la forme d'une bonification de l'aide à partir de critères développement durable. Une valorisation médiatique de ces projets devra être mise en oeuvre en parallèle pour diffuser les bonnes pratiques. Ce travail pourrait être réalisé par un groupe de travail associant les élus, le service de développement économique et le service de développement durable.					
Objectifs de l'action			Effets attendus		
- Encourager les projets vertueux des entreprises via l'incitation financière du fonds d'aide à l'immobilier			- Améliorer les performances environnementales des entreprises et diminuer leur empreinte		
			- Attirer des porteurs de projet sensibles à la transition écologique		
			- Améliorer l'attractivité du territoire		
Descriptif de l'action - Etapes clés					
- Identifier la marge de manœuvre possible en interrogeant les élus, les services concernés et les acteurs économiques					
- Rechercher des démarches similaires et s'en inspirer (cf. CCI, réseau CIT'ERGIE, collectivités voisines, ...)					
- Réfléchir sur un outil d'aide à la décision. Exemple : une grille simple d'évaluation des projets au regard des enjeux environnementaux du territoire (impact climatique, énergétique, impact sur l'artificialisation des sols, sur la consommation d'eau, bilan des gaz à effet de serre,...) et des contraintes et objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, SNBC, PREPA, SRCAE) et locaux (PLUi, SCot,...)					
- Travailler sur un nouveau modèle économique et juridique (groupe de travail)					
- Proposer un nouveau cadre au VP, puis en commission. Si accord : proposer une validation en conseil communautaire.					
Porteur de l'action			Partenaires		
CCVDD : Services développement économique - DD			CCI Nord-Isère		
Coût estimé			Financement(s) possibles		
Travailler sur un modèle économique permettant de conserver l'enveloppe actuelle , avec une nouvelle répartition si bonification.			-		
Moyen humain alloué			Lien avec autres actions ou dispositifs		
Temps agent services DD et Développement éco			Action 33 : Accompagner les entreprises et artisans dans leur performance environnementale Action 34 : Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de la RSE Document référent : le règlement du fonds d'aide.		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
Entreprises			Lancement de la réflexion : fin 2020 Mise en place : 2021		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nb de réunions organisées sur le sujet			Nb de projets "vertueux" sollicitant le fonds		
Mise en place du nouveau règlement					
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés		Attractivité du territoire		Impact qualité de l'air	
				1	
				1	
				1	
				1	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 37

Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes

Contexte - enjeux

La **problématique de la mobilité** est **transversale à de nombreuses compétences des collectivités** : urbanisme / aménagement, attractivité du territoire, dynamisme des centres-bourgs, social (accès aux soins, à l'enseignement / formation, aux loisirs, aux approvisionnements...) transition écologique et énergétique...

Les projets de mobilité à construire sont enserrés dans un complexe d'incitations à agir et de contraintes : montée en puissance des préoccupations d'urbanisme et de gestion de l'espace, des enjeux de développement durable et d'énergie, du coût du carburant, diminution des ressources financières ... Les géographies et usages des territoires sont tous différents, et nécessitent de définir des solutions sur-mesure, pensées avec les habitants et en dialoguant avec les territoires limitrophes.

Sur les Vals du Dauphiné, **l'enjeu de la mobilité est majeur** : les transports internes de personnes (déplacements personnels et professionnels) représentent 20% de la consommation d'énergie et presque 18% des émissions de GES (3e poste d'émission, derrière les transports de transit et l'agriculture, peu modifiables). Le caractère rural du territoire des Vals du Dauphiné renforce la dépendance des habitants à l'usage de la voiture.

Dans un contexte législatif en évolution, la question de la mobilité sera à l'agenda 2020 de la CCVDD, qui devra choisir de se saisir ou non de la compétence. Certaines entreprises et administrations du territoire sont déjà engagées dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone. Pour répondre à l'un des principaux défis du territoire, il convient à présent d'envisager une action globale et de construire les alternatives à l'usage individuel de la voiture à travers les solutions des modes doux (à pied, à vélo...), de la voiture partagée (covoiturage, autopartage), du renforcement des transports en commun, du transport à la demande, notamment à l'attention des personnes dépendantes, de l'intermodalité et de l'interopérabilité des titres de transport, du non déplacement par le rassemblement des services, des nouveaux carburants, de l'éco-conduite....

Objectifs de l'action

- Définir de manière concertée une stratégie territoriale de mobilité
- Mettre en place des solutions adaptées à la configuration du territoire et aux besoins de ses usagers
- Proposer des solutions physiquement et financièrement accessibles aux catégories de populations exclues d'un accès à la mobilité (personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, PMR ...)
- Développer la sobriété en termes de déplacement

Effets attendus

- Réduire les impacts climatiques et de santé publique liés à l'utilisation de la voiture
- Améliorer la qualité de l'air
- Faciliter les déplacements individuels et collectifs pour tous
- Améliorer le partage de la voirie
- Améliorer l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action - Etapes clés

- 1/ Constituer un groupe de travail Mobilité associant les services concernés CCVDD, les partenaires institutionnels (Département, Région), les communes, les entreprises, l'AGEDEN ... et tout acteur concerné
 - 2/ Proposer des réunions d'information / formations pour les membres du groupe sur des thématiques variées (respect de la réglementation - nouveautés de la loi LOM, PDE/PDA, aires de covoiturage, qualité de l'air et lien avec le transport routier et les déplacements...)
 - 3/ Identifier les entreprises concernées par un Plan de mobilité PDM (+100 employés) et informer les autres entreprises du PDM
 - 4/ Etablir un diagnostic territorial faisant le bilan de l'offre existante sur le périmètre de la CCVDD, des besoins non couverts et des enjeux ; (réalisation : en interne ou prestation) Outils : questionnaires participatifs, ressources extérieures (observatoires, CEREMA, ADEME, Banque des territoires ...)
 - 5/ Construire une stratégie en lien avec le plan d'actions sur la qualité de l'air (action 50), identifier des solutions et définir un plan d'actions en appliquant la séquence E R C (Eviter, Réduire, Compenser, en dernier lieu) en faisant des VDD un territoire exemplaire.
 - 6/ Mettre en oeuvre les actions : adapter la gouvernance, rechercher des financements (DSIL, DETR, appels à projets, fonds européens)
 - 7/ Evaluer les premières réalisations - proposer des adaptations en fonction.
- Tout au long du processus : Communiquer et faire participer les acteurs et les habitants, s'assurer de l'indépendance des structures intervenantes.

Porteur de l'action

CCVDD (en fonction de la prise de compétence mobilité)

Partenaires

Département, Région
Partenaires techniques : AGEDEN, C2D, représentants des employeurs, usagers, ...

Coût estimé

A préciser - Diagnostic du territoire (env 50 000€) + définition de la stratégie, du plan d'actions, mise en oeuvre des solutions

Financement(s) possibles

Sur les actions : DSIL, DETR, appels à projets, fonds européens (FEDER, LEADER, INTERREG)
Versements transport

Moyen humain alloué

Ressource humaine à dédier au projet

Lien avec autres actions ou dispositifs

Toutes les actions PCAET en lien avec les déplacements
Action 50 : Agir sur la qualité de l'air atmosphérique

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Calendrier prévisionnel

Ensemble des usagers du territoire (employeurs, salariés, habitants, ...)
Touristes et transit

2e semestre 2020 : réflexion avec les nouveaux élus sur la prise de
compétence mobilité et sur le traitement de la question de la mobilité
2021 : lancement de la méthodologie choisie

Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de réunions organisées		Nombre d'usagers de solutions alternatives à la voiture individuelle			
Nombre de partenaires impliqués		Nombre de projets mis en œuvre			
Nombre de projets à déployer					
Les points de vigilance					
Enjeu de la concertation et de la coconstruction de la démarche.					
Ne pas culpabiliser les personnes dépendantes de leur voiture - Prendre soin des publics fragiles					
Eviter l'artificialisation des sols si création de pistes cyclables ou d'aires de covoiturage.					
Zone d'intervention	Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés	Attractivité territoriale, qualité de vie, pouvoir d'achat...		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 38

Dynamiser la pratique du vélo sur le territoire des Vals du Dauphiné

Contexte et enjeux

Sur le territoire, **les transports internes** (déplacements personnels et professionnels) **représentent 20% de la consommation d'énergie** et presque 18% des émissions de GES. Le caractère rural du territoire des Vals du Dauphiné renforce la dépendance des habitants à l'usage de la voiture. **Le développement de l'usage du vélo est un levier possible** afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées à la mobilité.

Loisirs, sport, déplacements quotidiens pour se rendre au travail ou faire ses courses du jour, le vélo répond à des usages variés. C'est un mode de déplacement économique, non polluant, et très pertinent pour les trajets de courtes distances (entre 3 et 8 km). Il présente de nombreux autres avantages : bénéfices sur la santé, réduction des nuisances sonores, accès à la mobilité pour tous...

Deux facteurs clés sont nécessaires pour inciter davantage à la pratique du vélo et en faire un plaisir. Il importe de sécuriser les déplacements par des aménagements réservés et de fluidifier ces déplacements par la constitution d'un réseau d'itinéraires cyclables. Aujourd'hui, le territoire des Vals du Dauphiné est doté de voies cyclables, mais il convient d'étoffer ce réseau, en fonction des objectifs prioritaires et de le structurer par la réalisation d'un schéma directeur vélo.

Les services favorisant la pratique du vélo doivent être déployés en parallèle, et notamment un service de location de vélos, la mise en place d'ateliers de réparation pour remettre en service des vélos à moindre coût, l'organisation de journées de remise en selle ...

Objectifs de l'action

- Réduire le nombre de trajets courts en voiture en développant l'usage du vélo
- Réduire les consommations énergétiques du transport de personnes et les émissions de polluants
- Élaborer une politique vélo sur le long terme
- Améliorer la sécurité des cyclistes

Effets attendus

- Augmenter le nombre d'utilisateurs de vélo
- Diminuer l'utilisation de la voiture
- Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie par la réduction des nuisances du trafic automobile

Descriptif - Etapes clés

- Elaborer un schéma directeur vélo en lien avec les communes, la Région, des associations de cycliste permettant de programmer dans le temps les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser et créer un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire.

'- Déployer les services favorisant l'usage du vélo : aménagements facilitant le stationnement (en gare, en centre-bourg, près des établissements scolaires et de loisirs ...), service de location de vélo, mise en place d'un système de récupération de vélos en déchetteries et d'ateliers de réparation de vélo

'- Organiser régulièrement des actions de communication et des animations pour valoriser et encourager la pratique du vélo Ex: Challenge Mobilité

Porteur de l'action

CC VDD et Région AURA

Partenaires

Communes
Associations de cyclistes
SICTOM
Repair Café

Coût estimé

A préciser en fonction des préconisations du schéma directeur vélo indiquant le nombre et la distance des infrastructures vélo à créer et à aménager

Financement(s) possibles

CC VDD
Région AURA
Communes
Etat à travers les plans nationaux vélos

Moyen humain alloué

Agent VDD

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 37 : Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Citoyens

Calendrier prévisionnel

2020 - 2021 : conception du projet, démarchage d'un local, ...
Fin 2021 : ouverture de l'atelier

Indicateurs de suivi

Fréquentation des pistes cyclables
Nombre de vélos loués, réparés
Nombre de stationnements vélo créés

Indicateurs de résultat

Nbre de kilomètres de pistes cyclables
Part de report modal vers le vélo

Les points de vigilance

Dans la mesure du possible, le réseau cyclable doit privilégier les voiries et chemins existants pour limiter les coûts d'infrastructure et l'artificialisation des sols

Porter une attention sur la signalétique afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et indiquer les temps de parcours

Zone d'intervention	Adaptation,Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Lien social		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 39

Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux

Contexte - enjeux

La CCI Nord-Isère accompagne les problématiques de mobilités des entreprises à travers différents dispositifs :

- la communication / sensibilisation (distribution d'un magazine à 20 000 etps, diffusion d'une newsletter, accompagnement à la demande)
- l'élaboration / animation de PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises), le suivi des plans de mobilité
- l'animation du challenge mobilités (promotion, co-organisation de la remise des prix)
- l'organisation de webinaires suivis d'ateliers à destination des entreprises (ex. écoconduite, changement de comportement, gestion des flottes de véhicules, ...)

Une des pistes d'action concerne le développement du **télétravail**. Il se définit comme un mode d'organisation dans lequel le salarié accomplit son travail hors des locaux de son employeur de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication (Internet notamment) pour des fonctions qui auraient pu être exercées dans ces mêmes locaux. Avant la crise sanitaire du coronavirus, il était pratiqué par seulement 17% des français (tandis que 61% y aspiraient). C'est une mesure facile à mettre en place par les entreprises, et susceptible de limiter les déplacements domicile - travail sur le territoire. La CCI Nord-Isère est en mesure de délivrer des séances d'information pour présenter aux entreprises intéressées les mécanismes du télétravail, les avantages / inconvénients et les conditions de mise en oeuvre.

La crise du covid-19 en 2020 a accéléré la mise en place de cette modalité de travail. Le partage des expériences dans ce contexte particulier est susceptible d'apporter des éclairages intéressants pour pérenniser ou déployer davantage ce mode de faire.

Objectifs de l'action

- Faire connaître le télétravail aux entreprises et accompagner sa mise en place
- Identifier et promouvoir les tiers-lieux existants

Effets attendus

Diminution des déplacements domicile - travail

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Webinaires : organisation de webinaires à destination des entreprises du territoire et d'un périmètre élargi, et de toutes structures intéressées (administrations, ...).

- Présentation du télétravail, de ses conditions de mise en oeuvre, partage d'expériences (témoignages d'entreprises ayant mis en place le télétravail avant et après la crise du covid-19).
- Présentation et promotion des tiers-lieux du territoire (notamment la pépinière Le CAP aménagée par la CCVDD, Luz'in, ...).

Au-delà : identification des besoins et des offres du territoire élargi avec les participants.

Organisation : Prévision d'1 webinaire par an à adapter en fonction des besoins. Diffusion de l'invitation par les CCI (Drome, Lyon, Savoie...), relai local de la CCVDD (newsletter entreprises, réseaux sociaux, bulletin communautaire, site internet)

Animation du webinaire par la CCI N-I et intervenants extérieurs

2/ En collaboration avec les communes, identification de locaux pouvant abriter un tiers-lieu sur leurs territoires et définition des usages

3/ Ateliers : Selon les retours des entreprises, des thématiques autres pourront être développées dans des ateliers en présentiel.

Sur les tiers-lieux : un travail de mise en réseau pourra être lancé selon le besoin, pour identifier les demandes / les offres sur le territoire et en dehors (ex. pour les salariés des entreprises de la CCVDD souhaitant travailler à l'extérieur). La méthodologie de l'EIT pourra inspirer la démarche. L'atelier fera le lien avec la mise en place du forfait mobilité pour les entreprises et la mise en oeuvre du télétravail dans leur organisation professionnelle. L'épisode de la crise sanitaire fournira des retours d'expériences multiples.

Organisation : Atelier à la demande, à budgéter en année n-1 en fonction des remontées du webinaire. Si besoin, contribution des agents des collectivités dans la mobilisation des participants et l'animation.

4/ Evaluation : une enquête sera réalisée à la suite des webinaires pour suivre l'évolution à différents pas de temps (3 mois, 6 mois). L'objectif sera d'identifier les freins et leviers de la mise en place du télétravail / coworking au sein des structures, et possiblement de valoriser les témoignages instructifs.

Diffusion des résultats via les outils com de la CCVDD

Descriptif de l'action - Etapes clés

CCI Nord-Isère

Partenaires

CCVDD - Service DD et Service Développement économique
Démarche à étendre au Nord Isère Durable (CAPI - CCBD)

Coût estimé

1 Webinaire : 3j CCI x 450 = 1 200€
1 Atelier : 8j CCI x 450 = 3600€

Financement(s) possibles

Participation CCVDD = 500€ minimum / an pour le webinaire + participation aux ateliers à déterminer en fonction de la localisation et des partenaires
Cofinancement possible de l'ADEME à hauteur de 150€/jour pour le temps agent CCI, et prise en charge de 100% des frais extérieurs si la réunion intègre les réunions prévues annuellement et régionalement par les CCI
Cofinancement possible du CD38 : selon l'engagement du CD38 sur 2021

Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent CCI et temps agent VDD		Action 41 : Améliorer la mobilité professionnelle pour les trajets domicile - travail (expérimentation WEVER)			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Entreprises (TPE, PME, industries), et toute structure intéressée (associations, collectivités...)		1er webinaire à organiser fin 2020 - début 2021 Puis selon besoin : 1 atelier par an dès 2021 (sur CCVDD ou N-ID), et 1 webinaire. Evaluation : stade + 3 mois, + 6 mois, + 1 an			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre d'entreprises suivant les webinaires / ateliers		Nombre d'entreprises mettant en place le télétravail			
		Nombre de salariés concernés			
Les points de vigilance					
Toutes les activités ne se prêtent pas à la mise en place du télétravail / nécessité de mettre en confiance les employeurs. Veiller à favoriser l'utilisation de bâtiments existants pour le développement de ce type de lieu et éviter la construction de nouveaux bâtiments consommateurs d'espace.					
Zone d'intervention	Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	non		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés			Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 40

Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail

Contexte, enjeux

Les trajets domicile-travail sur le territoire représentent une part limitée des déplacements (<20%) mais offrent une porte d'entrée intéressante pour travailler sur le changement des comportements, compte-tenu de leur régularité. La grande majorité est effectuée en voiture individuelle, du fait du caractère semi-rural du territoire et de la quasi absence de transports en commun. Certains pourraient faire l'objet de modes alternatifs moins polluants (marche, vélo, covoiturage, ...) et présentant de nombreux avantages : diminution des frais de déplacement (essence, péage), amélioration de la qualité de l'air, santé, convivialité. Les conditions de leur mise en oeuvre doivent cependant être soigneusement définies.

Au-delà de l'enjeu de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre**, la problématique de **l'accès à l'emploi se pose** : en effet, de nombreuses entreprises du textile (et autres secteurs) témoignent sur leur territoire de leur difficulté à recruter des collaborateurs souvent dans l'incapacité de se rendre sur leur lieu de travail en horaires postés, faute notamment de moyens de déplacement ou d'horaires de transport en commun adaptés à leurs horaires postés.

Pour mener à bien cette action, UNITEX a sélectionné la société WEVER comme partenaire dans le cadre de son Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) PERFECT. Depuis 3 ans, WEVER a développé une méthodologie et des outils (plateforme web) au service des entreprises et des collectivités pour co-construire de nouvelles formes de mobilité avec les utilisateurs, et piloter le changement de comportements.

Un secteur d'expérimentation a été défini sur le bassin d'emploi de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, devenue partenaire de l'opération avec le Département de l'Isère et Pôle Emploi La Tour du Pin. Suite à cette expérimentation, l'enjeu sera de tirer des enseignements pour améliorer de manière concrète la mobilité sur le territoire, au-delà du seul secteur professionnel.

Objectifs

- Diminuer l'usage de la voiture individuelle pour les travailleurs du territoire, y compris les agents de la collectivité, grâce au développement de solutions alternatives co-construites
- Proposer des solutions financièrement et physiquement accessibles aux personnes en précarité de déplacement
- Faciliter la formation et le recrutement

Effets attendus

- Diminution des émissions de GES engendrées par les déplacements
- Diminution de la facture énergétique / carburants
- Amélioration de l'accès à l'emploi pour les personnes en difficulté
- Développement économique des entreprises locales
- Bienfaits sur la santé en lien avec les déplacements doux

Descriptif - Etapes clés

1/ Expérimentation 1 an : Accompagné d'un opérateur (WEVER), déployer des outils pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle par les salariés des entreprises et administrations (télétravail, coworking, covoiturage, modes doux, navettes, ...). Le secteur d'expérimentation retenu est le bassin d'emploi de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (+ 21 entreprises UNITEX hors territoire).

- Organisation / Constitution de la gouvernance du projet : UNITEX, CCVDD, Département, Pôle emploi
- Prise de contact avec les communes
- Diagnostic

- Co-construction avec les utilisateurs (= salariés) d'un programme d'action adapté à la configuration du territoire et aux besoins des usagers, combinant tous les modes (télétravail, transports en commun, covoiturage, vélo...) et optimisant l'existant. Associer à la démarche les entreprises ayant un Plan de Mobilité (PDM) ou un projet de PDM. Mettre en oeuvre un plan d'action en favorisant la multimodalité et en évitant l'artificialisation d'espaces supplémentaires lors de la création de nouveaux aménagements (aire de covoiturage, parking vélo,...)

- Mise en place des solutions, et évaluation itérative par les usagers pour ré-adapter au besoin.

2/ Si succès : pérennisation du modèle (modèle financier, organisation et gouvernance à définir) et réflexion sur l'élargissement du dispositif (grand public, avec appui du C2D ? territoire autre ?).

3/ Partage d'expériences : en lien avec l'action "Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle" du Contrat de Transition Ecologique (CTE) mutualisation des retours d'expériences avec la CAPI (test de LANE) et les Balcons du Dauphiné (Covoit'ici). Evaluation croisée des dispositifs.

4/ Formation de référents mobilité (AGEDEN) : à étudier en fonction du besoin et de l'articulation avec les dispositifs précédents.

Cible = entreprises, administrations, relais emploi et agences d'interim. Les référents doivent pouvoir expliquer en autonomie toute l'offre en mobilité alternative existante, et aborder la mobilité aussi du point de vue de la sobriété.

L'action se déroule en deux temps :

- Echange avec les personnes intéressées / identifiées pour expliquer le contenu de la formation,
- Temps de formation de 2 à 3h (fonction de la dynamique du groupe et des échanges)

5/ Communication auprès des employeurs du territoire pour mettre en place le forfait mobilités durables versé aux salariés qui utilisent un moyen de transport durable pour leurs trajets professionnels.

Porteur de l'action

VDD - Service responsable de la mobilité et Service développement durable

Partenaires

UNITEX (pilote du contrat avec WEVER), Département, Pôle Emploi, Région, CAPI, CCBD
AGEDEN (chargée de mission mobilités)

Coût estimé		Financement(s) possibles			
Expérimentation WEVER année 1 = 54 000€ TTC Participation CCVDD = 10 000€ Pour mémoire : Formation AGEDEN référent mobilité = 1300€ / formation		UNITEX, Département, Pôle Emploi, Région Pour la mise en œuvre de solutions : DETR, FSIL, Banque des territoires, ADEME, Entreprises ...			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent CCVDD : 5j par mois		Contrat de transition écologique Nord-Isère Durable Actions du PCAET en lien avec la mobilité (Stratégie de mobilité, Développement du télétravail, ...)			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Salariés du territoire (entreprises, administrations, ...), Agents CCVDD, structures diverses (lycées, hôpitaux, agences d'interim...) Personnes en recherche d'emploi / en difficulté pour se rendre sur le lieu de travail NB : Projet Wever = environ 360 structures contactées, dont 293 entreprises CCVDD (dont 160 de plus de 7 salariés)		Fin 2019 : Préfiguration de l'expérimentation WEVER avec UNITEX Juin 2020 : lancement officiel de l'expérimentation. Contact avec les entreprises et démarrage du diagnostic Automne 2020 : Présentation du diagnostic et propositions de solutions Fin 2020 : déploiement des premières solutions, évaluation par les usagers Mars 2021 : fin de l'expérimentation : selon conclusions, pérennisation et déploiement sur un autre bassin d'emploi - sur un autre type de public. Fin 2021 : analyse croisée des expérimentations CAPI - BDD - VDD (CTE) Elaboration d'une stratégie en fonction.			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nb d'entreprises participantes		Nb d'utilisateurs de moyens alternatifs à la voiture individuelle			
Nb de salariés participants		Nombre de trajets alternatifs effectués (y compris télétravail)			
		Taux de satisfaction des utilisateurs			
		Nombre de recrutement permis par la nouvelle offre de transport			
Les points de vigilance					
Sécurité des agents utilisant des modes alternatifs à la voiture. Isolement des utilisateurs potentiels n'ayant pas d'email (porte d'entrée principale de l'accompagnement Wever). Prévision des financements pour la mise en œuvre de solutions					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Solidarité, attractivité du territoire		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 41

Développer le covoiturage et l'autopartage agricoles

Contexte, enjeux

L'agriculture, et en particulier celle du territoire des Vals du Dauphiné, est plurielle. Les activités d'élevage bovins (laitier, allaitant) sont dominantes sur le territoire mais on retrouve beaucoup d'autres productions (maraîchage, élevage caprin laitier, élevages de volailles de chair et poules pondeuses, apiculteurs, héliiculture, paysans boulangers,...). Environ 15 à 20% de l'ensemble des exploitations des VDD pratiquent de la vente directe (marchés, magasin à la ferme, points de vente (hors territoire)). Cette façon de valoriser leurs productions fermières nécessite de faire appel à des outils (abattage, découpe, transformation, ...) dont certains sont éloignés des exploitations.

Il s'agit alors de favoriser des solutions, quand cela est possible, pour grouper, mutualiser des transports coûteux au titre des trois axes du développement durable (économie, environnement, social).

A ce titre il existe un service appelé "La Charrette" (<https://lacherette.org/>) qui s'est bien implanté en Isère et qui propose de mettre en lien des demandes et des offres de transports de produits fermiers afin de grouper et partager les coûts.

Ce service, comme d'autres outils cités plus avant, est privé et a son fonctionnement propre mais dans le cadre d'une démarche PCAET, il semble opportun d'informer les producteurs de son existence et de les aider à s'organiser pour en bénéficier.

Objectifs

Cette action vise à "faire connaître" et diffuser de l'information dans un premier temps. En fonction des demandes, il s'agira d'avoir un soutien technique (ingénierie) pour organiser des collectifs de producteurs fermiers autour de cette thématique et de relier les dynamiques aux autres projets "Circuits courts" à l'oeuvre sur le territoire des VDD.

Effets attendus

- Mutualiser les livraisons et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Faciliter le développement des circuits-courts
- Offrir un gain de temps aux agriculteurs

Descriptif de l'action - Etapes clés

1) Diffuser de l'information sur l'existence d'outils et de services apportant des solutions aux producteurs fermiers :

Il existe notamment un service appelé "La Charrette" (<https://lacherette.org/>) qui s'est bien implanté en Isère et qui propose de mettre en lien des demandes et des offres de transports de produits fermiers afin de grouper et partager les coûts.

Ce service, comme d'autres outils cités plus avant, est privé et a son fonctionnement propre mais dans le cadre d'une démarche PCAET, il semble opportun d'informer les producteurs de son existence et de les aider à s'organiser pour en bénéficier.

2) Aider des exploitants agricoles du territoire à s'organiser pour faire appel à ces services :

Organiser des réunions à la demande de groupes de producteurs

Apporter de l'ingénierie de montage de projet (évaluation, montage de groupe, lien avec d'autres projets du territoire évaluer l'incidence sur la réduction des transports...)

Montage de formations spécifiques

3) Etudier la possibilité d'évaluer l'incidence sur la réduction des transports :

Prendre connaissance des indicateurs disponibles sur la plateforme, et étudier un outil de suivi

Porteur de l'action

TERRAVAL'D - CDA38 - CCVDD

Partenaires

Service communication

Coût estimé

Temps

Financement(s) possibles

CDA38 et VIVEA (dans le cadre de formations spécifiques).

Moyen humain alloué

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 4 : Plan Alimentaire Territorial
Action 35 : Economie de proximité

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Agriculteurs

Calendrier prévisionnel

Action à lancer en lien avec le PAT (fin 2020, 2021)

Indicateurs de suivi

Nombre de communications effectuées

Indicateurs de résultats

Nombre de trajets mutualisés

Nombre d'agriculteurs utilisateurs de la Charrette et autres outils

Les points de vigilance

Zone d'intervention

Atténuation, Qualité de l'air

Impact GES

2

Impact faible = 1

Autres secteurs impactés

Oui

Impact énergie

2

Impact modéré = 2

Préciser autres secteurs impactés

Temps de travail des agriculteurs

Impact qualité de l'air

2

Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
8/ Se déplacer / transporter mieux et moins
N° 42
Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV
Contexte, enjeux

Sur le territoire, les transports internes (déplacements personnels, professionnels et de marchandises) représentent 20% de notre consommation d'énergie et presque 18% de nos émissions de GES. La décarbonation des transports représente un grand défi pour ce secteur encore majoritairement dépendant du pétrole.

Avec des émissions de CO2 de 80% inférieures au diesel, le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et sa version renouvelable, le BioGNV (produite à partir de nos résidus organiques), contribuent efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique.

De plus, le GNV participe à l'amélioration de la qualité de l'air : il émet 95% de particules fines et 50 % de NOx de moins que le seuil autorisé par la norme Euro 6, soit la grande majorité du parc automobile français. De plus, le GNV améliore la qualité de vie : pas d'odeur, pas de fumée et deux fois moins de bruit.

Le territoire de la CCVDD compte plusieurs projets de production de Biométhane, agricoles et territoriaux, dont les garanties d'origine pourraient être utilisées localement, notamment dans la mobilité.

Objectifs de l'action

- Etudier l'opportunité de développer une mobilité au GNV et bioGNV en lien avec les acteurs du territoire (privé et public) et les collectivités voisines
- Accompagner les acteurs intéressés par le changement de leur flotte de véhicules
- Flécher les garanties d'origine produites localement sur des consommations du territoire

Effets attendus

- Amélioration de la qualité de l'air et réduction du bruit et des émissions de GES issues des déplacements professionnels
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles
- Valorisation locale d'une production vertueuse du territoire grâce aux garanties d'origine

Etapes clés

- Réaliser une étude d'opportunité de développement de la mobilité au GNV et bioGNV : prospection d'entreprises / collectivités intéressées, étude de potentiel, ... en anticipant l'accroissement des déplacements de véhicules drainés par la présence de stations GNV et bioGNV et en intégrant la non-artificialisation de nouvelles zones dans le choix des zones d'implantation des stations.
- Informer les usagers potentiels des atouts du gaz et biométhane dans la mobilité : réunions d'information, visites références, mise en relation avec des acteurs et opérateurs.
- Contribuer à la mise en oeuvre de moyens de recharge (station), selon les résultats de l'étude.

Porteurs de l'action

CCVDD et GRDF

Partenaires

Collectivités voisines : CAPI & CCBD

Coût estimé

A partir d'une vingtaine de véhicules lourds se rechargeant régulièrement, la station peut être prise en charge par un opérateur privé en lien avec les entreprises.

Financement(s) possibles

Opérateur privé - Collectivité

Moyen humain alloué

Temps agent CCVDD (service développement durable)

Lien avec autres projets ou dispositifs

Action à inscrire au Contrat de Transition Ecologique (CTE) Nord-Isère
 Extension à prévoir vers le volet Hydrogène

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Entreprises, acteurs publics... tout usager de véhicules lourds ou professionnels.

Calendrier prévisionnel

2020 : prise de contact CCVDD - GRDF, définition d'une méthodologie
 2021 : mise en oeuvre de l'étude + sensibilisation des acteurs
 2022 : selon opportunité : accompagnement de l'émergence d'une station GNV

Indicateurs de suivi

Nb d'entreprises / collectivités prospectées

Indicateurs de résultat

Nombre de véhicules roulant au GNV
 Nombre d'établissement ayant remplacé un ou plusieurs véhicules
 Taux de véhicule au GNV par établissement accompagné
 Nombre de station GNV

Les points de vigilance

- Inclure les autres territoires dans la réflexion (notion de maillage).
- Etudier l'implantation des stations GNV en intégrant les enjeux de l'urbanisme (nuisances olfactives, nuisances sonores pendant la phase de chantier, consommation d'espace et artificialisation des sols, concurrence avec le réseau gaz de ville, ...), les risques sanitaires et technologiques (transport de matières dangereuses, risque d'explosion...), les enjeux écologiques (implantation à distance des zones naturelles protégées), des enjeux patrimoniaux et paysagers (implantation à distance des habitations, des sites classés)

Zone d'intervention

Adaptation, Atténuation, Qualité de l'air

Impact GES

2

Impact faible = 1
Autres secteurs impactés

non

Impact énergie

2

Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés
Impact qualité de l'air

3

Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

8/ Se déplacer / transporter mieux et moins

N° 43

Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-sites

Contexte, enjeux

Le territoire des Vals du Dauphiné couvre 345 km². Les agents sont répartis sur une vingtaine de sites :

- une partie se concentre à La Tour du Pin, dans un rayon de moins de 2km : siège, Valstech, multiaccueil, médiathèque, centre nautique, ... (et à environ 3km : station d'épuration, pépinière d'entreprise le CAP)
- les autres sites sont répartis sur l'ensemble du territoire avec des distances inter-sites souvent supérieures à 10 km.

La quasi-totalité des trajets inter-sites est effectuée aujourd'hui en voiture individuelle. Certains de ces trajets, en particulier sur le centre de la Tour du Pin, pourraient faire l'objet de modes alternatifs moins polluants, à déterminer en fonction de différents critères (distance, sécurisation des trajets, matériel à transporter, relief ...). Ces modes alternatifs sont la marche, le vélo, le Vélo à Assistance Electrique (VAE), et les véhicules légers types scooters électriques, tri porteurs, ... L'expérimentation WEVER lancée en 2020 étoffera cette réflexion.

En parallèle, il est utile de s'interroger sur l'optimisation possible de la flotte de véhicule (nombre, cohérence entre le modèle et l'usage, choix technologique...), son utilisation (consommation de carburants - aspect technique du véhicule et usage du conducteur), et enfin son renouvellement.

En plus du devoir d'exemplarité de la Communauté de communes sur ces questions, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air est en jeu, de même que la consommation d'énergie, le poids budgétaire (frais d'entretien des véhicules réduits), et la santé des agents par la pratique de mode doux.

Objectifs

- Augmenter la part de la mobilité alternative à la voiture individuelle pour les agents sur les trajets inter-sites.
- Mieux maîtriser la consommation des véhicules de la collectivité
- Mieux maîtriser les frais d'entretien et les émissions de polluants atmosphériques
- Optimiser la flotte de véhicules (le bon véhicule au bon usage)
- Faire preuve d'exemplarité

Effets attendus

- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques engendrées par les déplacements
- Diminution de la facture énergétique / carburants
- Sensibilisation du grand public en communiquant sur les efforts de la collectivité

Descriptif - Etapes clés

1) Promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les trajets inter-sites :

- Réaliser un état des lieux rapide sur les trajets concernés : quels sites ? quels agents ? dans quel cadre ? (transport de matériel, réunions, ...)
- Etudier la faisabilité de modes alternatifs : sécurité des itinéraires - accessibilité / stockage / entretien du matériel - choix des modes en concertation avec usagers.
- Tester - expérimenter sur les sites, en lien avec l'action 41 du PCAET (expérimentation WEVER) et avec l'appui du service communication
- Faire le lien avec le Challenge Mobilité annuel
- Favoriser et faciliter l'usage de la visioconférence (mise à disposition de matériel, formation) et du télétravail pour réduire le besoin en déplacements

2) Définir et mettre en oeuvre un programme d'amélioration de l'utilisation des véhicules :

- Faire un diagnostic de la consommation des véhicules et mettre en place un suivi précis (méthodologie à définir : carnet de bord ? relevé automatique avec l'opérateur des cartes essences ?)
- Faire un bilan des catégories d'émissions de polluants atmosphériques (vignettes crit'air)
- Définir une procédure à systématiser en cas d'importante consommation d'un véhicule afin d'y remédier (contrôle du bon fonctionnement du véhicule, contrôle de la pratique de l'agent, formation à l'éco-conduite, ...)
- Organiser des formations à l'éco-conduite avec suivi (1 session : insuffisant)

3) Définir une stratégie de remplacement de la flotte de véhicule actuelle par des véhicules moins polluants (Véhicules électriques ? hybrides ? Hydrogène ? Petits véhicules peu consommateurs ?) :

- Réaliser un état des lieux des besoins : en fonction des missions des agents (modèles de véhicule / temps d'utilisation / distances parcourues / environnement urbain - rural / mutualisation possible...) et de l'ancienneté des véhicules. Avoir une mise à disposition globale du parc de véhicule, par pôle et non plus par agent
- Etudier la possibilité de rajeunir le parc
- Prise d'information sur les contraintes / atouts des différentes solutions techniques (VE / hybride / GNV / autres)
Quel véhicule pour quel usage ? Coût ? Entretien ? ...
- Etudier l'opportunité de développer des modes de déplacements innovants en interne (VAE / triporteur / scooter électrique...) : enquête auprès des agents selon les besoins - organiser des sessions de tests (journée du personnel, ...) ; étude de la faisabilité en termes de trajet et si besoin, avec les gestionnaires concernés, des possibilités d'aménagement pour sécuriser les déplacements
- Organiser un suivi annuel : enquête auprès des agents

Porteur de l'action		Partenaires				
VDD - Service Patrimoine et Service développement durable Appui du service Communication pour accompagner le changement des pratiques		AGEDEN (chargée de mission mobilités)				
Coût estimé		Financement(s) possibles				
Budget patrimoine : 1 véhicule innovant en test par an (location ?) = 4000€ / an - A partir de 2021 Coût aménagement stationnements vélo : 4 000€ par installation (1 au siège, 1 au CAP) Budget Développement durable : Coût formation éco-conduite (1500€ tous les 2 ans)		A explorer. Partenariat avec un sponsor ? Exemple VAE : "Mad in France"				
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs				
Temps agent		Schéma mode doux (CCVT) Action 41 : Améliorer la mobilité professionnelle pour les trajets domicile - travail (expérimentation WEVER)				
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel				
Agents VDD		2020 : Diagnostic de la flotte de véhicules Définition d'une stratégie de gestion En parallèle : démarrage de l'accompagnement WEVER 2021 : Mise en place de sessions de formations à l'écoconduite Investissement dans un véhicule "innovant" Aménagement des stationnements vélos (Siège et CAP)				
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat				
Nb de véhicules "moins polluants" dans la flotte		Nb d'agents utilisant des moyens alternatifs à la voiture				
Proportion de véhicules "moins polluants"		Consommation annuelle de carburant				
Nombre d'agents bénéficiant du télétravail		Estimation des trajets "économisés" en km				
Les points de vigilance						
Sécurité des agents utilisant des modes alternatifs à la voiture						
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés		non		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés				Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
8/ Se déplacer / transporter mieux et moins	
N° 44	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile - travail des agents VDD
Contexte, enjeux	
Près de 270 agents sont employés à la CCVDD, dans un secteur géographique vallonné qui peut rendre difficile la pratique des modes actifs, et où les transports en commun sont peu présents (une dizaine d'agents les utilisent). Dans ce contexte, l'usage de la voiture individuelle prédomine largement pour les déplacements en général, et y compris pour les trajets domicile - travail. Certains agents résidant à proximité de leur lieu de travail pourraient cependant effectuer ces trajets à vélo, ou vélo à assistance électrique (VAE). Cette action consiste ainsi à proposer des outils facilitant la pratique du vélo pour les agents, afin de promouvoir ce moyen de déplacement pour les trajets domicile-travail.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Augmenter l'utilisation du vélo à défaut de la voiture individuelle pour les trajets domicile - travail - Faire preuve d'exemplarité pour la Communauté de communes	- Diminution des émissions de GES engendrées par les déplacements - Diminution de la facture énergétique / carburants des agents - Impact positif sur la santé et le bien-être des agents
Descriptif - Etapes clés	
1) Mettre en place le "forfait mobilité durable" plafonné à 200€ / an / agent. - Créer un groupe de travail pour en définir les modalités, associant notamment le service ressources humaines, le Comité Technique, les agents intéressés, le service DD, le service patrimoine. - Définir une communication interne pour accompagner et promouvoir le dispositif (attente d'atelier remise en selle, lien avec prime à l'achat ...) - Faire un suivi régulier de la démarche (nb d'agents concernés, respect du cadre, ...), mettre en place un groupe d'échange régulier (conseils sur la pratique / les trajets, ...) 2) En parallèle : développer les équipements nécessaires à la pratique du vélo sur chaque site des VDD (abri vélo avec prise électrique, douches, vestiaires,...) et les aménagements d'itinéraires sécurisés pour desservir les sites en s'assurant de ne pas artificialiser des zones supplémentaires, et en utilisant des revêtements perméables permettant de favoriser les infiltrations d'eaux pluviales. - Etablir un diagnostic des besoins / demandes par site - Planifier (priorisation à faire) / mettre en oeuvre le programme de travaux (service patrimoine / service voirie) - Etudier la possibilité d'ouvrir un atelier interne de réparation de vélo 3) Etudier l'opportunité de mettre en place un service de location de vélo ou VAE à disposition des agents - en lien avec l'accompagnement WEVER (action 41) - Sonder les agents sur leurs besoins - favoriser l'utilisation du vélo classique autant que possible. - Négocier les prix / prestations avec un loueur de vélo - Définir un coût de location pour l'agent (selon la durée : 1 mois, 6 mois, ...) - Lancer une expérimentation en partenariat avec loueur de vélo : mise à disposition gratuitement d'un vélo ou VAE sur une semaine travaillée. Selon résultat : pérenniser l'expérimentation. 4) Etudier la mise en place d'une prime à l'achat de vélo ou d'accessoires destinée aux agents (pour trajets domicile - travail ou non) - en lien avec l'action 39 à destination des particuliers. - Etudier la possibilité d'un partenariat avec les fournisseurs locaux - Définir les conditions (engagement de l'agent à venir à vélo ? à promouvoir le dispositif ? à acheter le matériel au niveau local?)	
Porteur de l'action	Partenaires
VDD : Service DD - Service Patrimoine	VDD : service RH, service voirie AGEDEN Loueurs / vendeurs de vélo du territoire
Coût estimé	Financement(s) possibles
1/Forfait mobilité (FCT) : démarrage avec environ 20 agents x 100€ = 2000€ / an (forfait "je viens à vélo 50% du temps") - à ajuster selon demande 2/ Budget service patrimoine & voirie 3/ Location vélo : - Engagement 1 an : 125€ / mois / vélo (autres devis à demander) - Essai sur 1 semaine : gratuit à priori 4/ Primes à l'achat : exemple d'aide de 20% de l'achat, plafonnée à 200€. Enveloppe à définir selon budget disponible.	CCVDD Sponsoring à trouver pour location de vélo ?

Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent service VDD - patrimoine		Action 44 : Optimiser les déplacements intersites Action 39 : Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE Schéma mode doux (CCVT)			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Agents VDD Ouverture aux élus ? A étudier		Fin 2020 : Réflexion sur forfait mobilité (attente sortie décret). Etude des besoins en infrastructures (abris-vélos, ...) Lancement de l'accompagnement WEVER pour la définition des besoins et les propositions de solutions. 2021 : Mise en place des solutions			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Proportion de sites équipés (abris vélo, douches, ...)		Nb d'agents sollicitant le forfait mobilité durable			
Nb de prime attribuées		Distance approximative parcourue à vélo par an par les agents			
Nb de VAE loués					
Les points de vigilance					
- Sécurité des agents utilisant des modes alternatifs à la voiture. - Attention : équité avec agents n'ayant pas la possibilité de se rendre au travail à vélo : proposer le forfait mobilité pour le covoiturage - Ne pas artificialiser des zones supplémentaires avec les infrastructures cyclables, utiliser des revêtements perméables					
Zone d'intervention	Atténuation, Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Santé, budget agent		Impact qualité de l'air	1	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

9/ Développer les énergies renouvelables

N° 45

Etablir et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Contexte, enjeux

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné se sont engagées conjointement à travers la dynamique Nord-Isère Durable à devenir un Territoire à énergie positive (TEPOS) d'ici 2050, c'est-à-dire à mettre en place un programme concret permettant de diminuer de moitié les consommations d'énergie de leur territoire d'ici 2050, et de couvrir leurs besoins énergétiques en développant les énergies renouvelables sur leur territoire. Afin de garantir leur ambition en termes de production d'énergies renouvelables, les 3 EPCI souhaitent se doter d'un document fort d'orientation et de planification, de manière à rendre lisible et visible ces choix et leurs conséquences.

Ce schéma directeur permettra aux 3 collectivités d'être acteur du développement des différentes filières ENR sur leur territoire en identifiant les potentiels et en faisant des choix sur les périmètres géographiques à privilégier pour le développement de ces projets. Il leur permettra également d'élaborer conjointement une stratégie claire pouvant leur permettre de bénéficier des retombées économiques des projets (investissement dans les sociétés de projets, portage en interne, etc.).

Objectifs de l'action

- Etablir un diagnostic précis des EnR existantes sur le territoire et du potentiel de leur développement en fonction des réseaux en place.
- Définir une stratégie de leur développement en concertant toutes les parties prenantes
- Traduire la stratégie dans un plan d'action concret et opérationnel, et le mettre en œuvre

Effets attendus

- Consensus des parties prenantes sur la stratégie de développement des ENR, facilitant ensuite leur déploiement
- Création d'une communauté de travail (évitant notamment le développement de projets sans associer les collectivités)
- Garantie de la cohérence entre les énergies développées et les infrastructures existantes.
- Meilleure visibilité sur les réseaux existants / à développer.
- Favoriser les projets permettant des retombées économiques locales

Descriptif - Etapes clés

Les 3 EPCI disposent d'ores et déjà d'études de potentiels concernant une partie de leur territoire et d'une vision partielle des projets existants et en cours de développement. Elles entendent **recruter un agent mutualisé** qui aura pour mission de capitaliser les études existantes, de programmer d'éventuelles études complémentaires et d'animer le réseau des acteurs territoriaux afin d'aboutir à la **réalisation d'une cartographie des projets existants ou programmés** et à la **réalisation du schéma directeur** (cartographie des potentiels croisée avec les choix politiques de développement des différentes filières).

En complément de l'élaboration de leur stratégie, les EPCI jugeront de l'intérêt de se doter d'outils d'animation territoriale de manière à susciter l'émergence de projets auprès des porteurs privés du territoire (particuliers, entreprises...) en cohérence avec les potentiels et enjeux du territoire. Les travaux de réflexion intégreront donc la pertinence du développement de ces outils (par ex: cadastre solaire/énergétique) et de leur diffusion sur le territoire.

Enfin, une des orientations de ce travail pourra être la création d'un **cluster de l'énergie**, regroupement des acteurs clefs de la production et du stockage (syndicat d'énergie, acteurs publics et privés, ...) avec des missions, une organisation, un modèle juridique et économique à déterminer.

ETAPES :

- Préfiguration : définition des objectifs du SDE, définition de la gouvernance, identification des partenaires à mobiliser, des moyens à consacrer ...
- Diagnostic : Définition du périmètre, collecte des données, analyse, restitution sous forme d'une cartographie des projets ENR existants et à venir
- Stratégie : Définir les enjeux à partir du diagnostic, élaborer des scénarios et fixer les priorités et le niveau d'ambition pour en retenir un.
- Plan d'action / mise en œuvre : transcrire opérationnellement le SDE, préparer la mise en œuvre avec les partenaires, organiser un dispositif de suivi / évaluation.

Porteur de l'action

CVDD, avec CAPI et BDD (Nord-Isère Durable)

Partenaires

Acteurs de l'énergie, collectivités, ...

Coût estimé

Chargé de mission ENR = environ 48 000€ sur 2 ans
Reste à charge N-ID = 18 000€ année 1 et 28 000€ année 2
Participation CCVDD (26%) = environ 5 000€ année 1, 7 300€ année 2

Financement(s) possibles

Financement TEPOS = 30 000€ année 1 et 20 000€ année 2

Moyen humain alloué

Chargé de mission ENR + suivi par les chargés de missions PCAET des EPCI

Lien avec autres actions ou dispositifs

Diagnostic PCAET, PLUi, SCOT, SRB, S3R, SRADDET
Contrat de Transition Ecologique Nord-Isère
Action 47 (énergie solaire), 48 (méthanisation), 49 (énergies citoyennes)

Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Collectivités, acteurs de l'énergie, porteurs de projets privés, collectifs citoyens		Recrutement chargé de mission : opérationnalité en juin 2020 SDE (diag, stratégie, plan d'action) : pour 1er semestre 2021 Mise en œuvre des actions : 2021			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de phases de l'action validées		Nombre de projets installés			
Nombre d'acteurs impliqués		Linéaire de réseaux supplémentaires déployés			
Nombre de projets définis		Nombre de KWh produits			
		Puissance installée			
Les points de vigilance					
- Se baser sur les études existantes - Concerter tous les acteurs (échelle locale, département, région). - Cadrer les zones d'implantation de projets ENR dans les PLUi/PLU en intégrant les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages - Être attentifs à la non artificialisation de nouvelles zones liée à l'implantation de projets d'ENR. - Intégrer l'enjeu de la qualité de l'air, en s'assurant que le développement de projets ne contribuera pas à l'émission de polluants. - Concernant les réseaux de chaleur, leur implantation devra se faire en cohérence avec les réseaux existants et la source d'énergie choisie devra être en adéquation entre la ressource disponible et le besoin					
Zone d'intervention	Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Retombées économiques locales		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
9/ Développer les énergies renouvelables

N° 46		Faciliter le développement de l'énergie solaire			
Contexte - enjeux					
Aujourd'hui, la production solaire représente 3GWH, autrement dit l'essentiel de la production d'énergies renouvelables. Le potentiel théorique de la filière photovoltaïque est cependant 100 fois supérieur, représentant la principale source d'énergie renouvelable du territoire (300 GWh/an) devant le bois énergie.					
Afin d'atteindre les objectifs nationaux en termes de production d'ENR (porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030), le territoire doit se mobiliser pour développer l'énergie solaire.					
Objectifs de l'action			Effets attendus		
- Proposer des outils facilitant le développement de l'énergie solaire pour tous les porteurs de projet potentiels			- Relocaliser la production d'énergie		
			- Diminuer la part d'énergies fossiles dans la consommation énergétique du territoire		
			- Diminuer les émissions de GES		
			- Améliorer la qualité de l'air		
Descriptif de l'action - Etapes clés					
En lien avec l'action 46 (Schéma Directeur des Energies) :					
1/ Pour le patrimoine CCVDD / communes : prendre contact avec les acteurs du photovoltaïque (SEM ENERGISERE, NID'énergies, ENERCOOP, porteurs privés ...), développer des scénarios, mettre en oeuvre des projets en cohérence avec le SDE à venir. Capitaliser sur les expériences des territoires isérois (Vienne Condrieu Agglomération, Pays Voironnais, CAPI)					
2/ Organiser des séances d'informations à destination des citoyens et des collectivités sur différentes thématiques (autoconsommation PV, développement de projets...)					
3/ Etudier la production d'un atlas des zones favorables à l'accueil de PV (toitures, sites pollués, parkings...) en intégrant les enjeux de consommation d'espace (implanter les projets PV sur du foncier existant ou sur des surfaces inutilisables à d'autres usages et ne pas artificialiser de nouvelles zones dans ce but), intégrer également les enjeux paysagers, patrimoniaux et la Trame Verte et Bleue.					
4/ Réfléchir et cadrer une formule d'accompagnement au remplacement des toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture					
Porteur de l'action		Partenaires			
CCVDD		AGEDEN - autres collectivités Acteurs de l'énergie			
Coût estimé		Financement(s) possible(s)			
Formation AGEDEN : 1000€ environ par formation Actions autres : budget à définir		Infrastructures : Taxes IFER - Fonds OSER - Banque des territoires - Région			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Chargé de mission ENR mutualisé Service Développement durable CCVDD		Contrat de Transition Ecologique Nord-Isère Durable Action 46 : Schéma Directeur des Energies Action 49 : Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Tous les porteurs de projet potentiels (collectivités, citoyens, entreprises, ...)		2020 : formation sur l'autoconsommation PV - prise de contact ENERCOOP, NID énergies, ... 2021 : en lien avec le SDE : déploiement d'actions spécifiques			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de formations organisées		Nombre de kWh / an produits			
Nombre de personnes sensibilisées / formées		Nombre de projet mis en œuvre			
Nombre de projets étudiés					
Les points de vigilance					
- Vigilance sur le photovoltaïque au sol (concurrence des usages) - Recyclage des panneaux en fin de vie : identifier les filières					
Zone d'intervention	Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Retombées économiques locales		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

9/ Développer les énergies renouvelables

N° 47

Accompagner l'émergence de projets de méthanisation

Contexte - enjeux

Les projets de méthanisation agricole représentent une opportunité pour le territoire des Vals du Dauphiné. Cette filière permet de rendre les exploitations d'élevage plus robustes économiquement et plus autonomes tout en produisant un biométhane renouvelable. Le potentiel de production d'énergie évalué par le schéma régional Biomasse est de 59 GWh/an avec des gisements relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers sont agricoles à plus de 90 %. Sur cette base et par extrapolation, il est possible d'envisager à termes entre 10 et 15 unités d'une capacité de 100 NM3/h. Sur le terrain, GRDF avance des chiffres moins élevés (3-4 unités).

Les prochains projets pourront s'appuyer sur l'expérience des pionniers. **Cette action vise à sécuriser, dans la mesure du possible, les modèles économiques cohérents avec les ressources du territoire et à structurer une instance locale permettant de faciliter les échanges d'informations nécessaires au bon développement de cette nouvelle filière.**

Objectifs de l'action

- 1) Affiner les territoires de projets du point de vue des gisements et réaliser un diagnostic des possibilités de valorisation du gaz produit et des solutions à mettre en œuvre.
- 2) Mobiliser les acteurs des territoires afin de permettre l'émergence de projets et accompagner le développement des unités
- 3) Accompagner les collectifs assurant la gouvernance des projets sur le volet des relations humaines
- 4) Valoriser ce mode de production en communiquant sur le territoire
- 5) Flécher les garanties d'origine produites localement sur des consommations du territoire.

Effets attendus

- Produire des énergies renouvelables et diminuer la dépendance énergétique du territoire
- Diversifier les activités agricoles et les rendre économiquement plus résilientes aux effets du changement climatiques
- Faciliter l'acceptation des projets de méthanisation sur le territoire
- Développer la filière biométhane de manière cohérente et structurée
- Valoriser localement une production vertueuse du territoire grâce aux garanties d'origine

Descriptif de l'action - Etapes clés

1) Connaître les ressources du territoires pour programmer le développement de la filière méthanisation :

- En fonction du besoin : réaliser une étude territoriale permettant d'objectiver les ressources disponibles, en tenant compte des projets existants, des potentiels, et des solutions de mise en œuvre (adaptation du réseau si injection, par ex, etc...) et en maintenant les objectifs de réduction des déchets dans les différents secteurs (industriel, particulier, agricole,...). Il s'agit de réunir les principaux éléments du territoire pour établir collégialement des priorités et un échéancier des actions à conduire pour accompagner le développement de la filière et s'assurer de la pérennité de fonctionnement à moyen et long terme.

- Instituer à la demande une instance locale associant porteurs de projets, collectivités et partenaires pour anticiper les complexités liées à l'augmentation du nombre de projets : concurrence sur les gisements, sur les épandages, le nécessaire renforcement du réseau de distribution/collecte, l'acceptabilité sociale des projets, les impacts liés à l'acheminement des matières organiques sur site (trafic, émissions CO2, bruit...).

2) Accompagner l'émergence et le développement des nouveaux projets : mobiliser les acteurs à l'échelle de territoires de projets et les accompagner en phase d'étude et de développement, organiser le plus en amont possible, des réunions et toute autre forme d'information auprès des habitants pour expliquer le projet et instaurer la confiance.

3) Accompagner les collectifs assurant la gouvernance des projets sur le volet des relations humaines.

4) Communiquer et partager les bonnes pratiques : informer l'ensemble des acteurs du territoire, organiser des visites références...

5) Initier une réflexion sur l'opportunité de flécher les garanties d'origine produites localement sur des consommations du territoire, par exemple le patrimoine communal et intercommunal, la mobilité (GNV) etc

Porteur de l'action

CCVDD

Partenaires

Chambre d'Agriculture - TerraVald, GRDF

Coût estimé

Participation de GRDF : infrastructure réseaux en partie (selon réglementation en vigueur) : extension, maillage, rebours...

Financement(s) possibles

ADEME GRDF CCVDD

Moyen humain alloué

Ressources humaines et experts des partenaires cités

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 46 : Schéma Directeur Energies
Etude biomasse de l'ADEME
Comité Départemental de la méthanisation

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Agriculteurs, collectivités, citoyens

Calendrier prévisionnel

Action à mener tout au long du PCAET, en fonction des sollicitations

Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nb de visites / formations organisées		Nombre de projets de méthanisation accompagnés / réalisés sur le territoire			
Nombre d'acteurs impliqués dans les réunions de concertation		Nb de GWh produit□			
		Nombre de garanties d'origines valorisées localement par une consommation sur le territoire			
Les points de vigilance					
- De nouveaux projets de méthanisation nécessiteront une adaptation des réseaux gaz (constat 2020 : injection supplémentaire quasi impossible). La cogénération sera une piste à étudier, en lien avec la création de réseaux de chaleur. La coordination par la collectivité permettrait de faire avancer les projets ensemble et ainsi d'optimiser les coûts. - Vigilance à avoir sur les cultures mises en intrants (concurrence avec d'autres destinations dont l'alimentation) : respect de la réglementation. - L'implantation des unités de méthanisation devra se faire à proximité des exploitations ou bien sur des zones déjà artificialisées ou polluées ou dégradées afin de ne pas artificialiser de zones supplémentaires et des sites patrimoniaux et paysagers préservés. Une attention particulière devra être portée à l'implantation des installations pour s'assurer de l'absence d'incidences négatives sur les zones protégées (réseau Natura 2000,...) et la trame bleue. !- Vigilance à porter sur les distances à parcourir par les convois agricoles afin de limiter les nuisances aux riverains et garantir un bilan carbone positif					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Activité économique des agriculteurs, diminution des déchets à traiter, ...		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

9/ Développer les énergies renouvelables

N° 48

Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables

Contexte, enjeux

Le développement des énergies renouvelables (ENR) est un facteur clé de la réussite de la transition énergétique du territoire. Il va de pair avec une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.

Depuis plusieurs années, les collectifs citoyens se développent pour porter des projets de développement d'énergies renouvelables. Ceci a pour effet de :

- garantir l'ancrage local des projets ;
- permettre une réappropriation citoyenne des questions énergétiques et une mise en mouvement des citoyens dans des dynamiques collectives positives ;
- mobiliser l'épargne de proximité et garantir les retombées économiques locales.

En ce sens, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné a un rôle à jouer dans l'accompagnement de l'émergence de ces projets.

Sur le territoire, la société citoyenne NID'énergies est déjà proactive dans ce domaine. Ce collectif a vu le jour suite à la mobilisation de citoyens motivés, initiée en 2016 sur le territoire nord-isérois. Il a pour objet l'installation et l'exploitation sur le territoire de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite, mais aussi le développement et la promotion des EnR en général et des économies d'énergie.

La centrale villageoise NID'énergies à un fonctionnement coopératif (1 actionnaire = 1 voix). De gouvernance citoyenne et bénévole, elle réunit principalement des citoyens et des collectivités mais aussi d'autres personnes morales actionnaires.

Cette société citoyenne s'inscrit dans le programme de développement des Centrales Villageoises initié en 2010 par Rhône-Alpes Énergie Environnement (RAEE) avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Europe. A ce titre, elle fait partie de l'association nationale des Centrales Villageoises créée en 2019. L'initiative s'inscrit parallèlement dans le mouvement national pour la transition énergétique en concourant aux objectifs de la démarche de Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)

Objectifs

Faciliter l'émergence et la réalisation de projets citoyens de production d'énergie renouvelable délaissés par les entreprises commerciales ou les particuliers.

Effets attendus

- Réduction de la facture énergétique du territoire
- Diminution de la dépendance aux énergies fossiles
- Boucle économique locale vertueuse (2,5€ de retombées locales pour 1€ investi par un projet citoyen - Etude 2019 ENergie Partagée / ADEME)
- Renforcement des liens sociaux sur le territoire

Descriptif de l'action - Etapes clés

1) Appuyer le développement de centrales villageoises sur le territoire

- Mettre à disposition des terrains et toitures intercommunales compatibles pour l'installation de projets d'EnR
- Sensibiliser les communes du territoire et faciliter leur mise en lien avec les porteurs de projets citoyens d'EnR
- Cadre les zones d'implantation de projets EnR dans le PLUi et s'assurer de la cohérence des projets EnR émergents avec les potentiels et enjeux du territoire

2) Communiquer sur le développement de projets citoyens d'EnR

- En amont : afin de permettre à un maximum de citoyens et de communes de s'engager dans les projets
- En aval : pour valoriser les résultats des projets et partager les bonnes pratiques

3) En fonction des ressources de la collectivité : favoriser le développement des projets de la centrale villageoise, notamment en phase d'investissement, par :

- la prise de participation au capital de la société
- la réalisation/prise en charge d'études préalables aux installations PV des bâtiments communautaires

Porteur de l'action

CCVDD - Service développement durable

Partenaires

NID'énergies
CCVDD - Service bâtiment

Coût estimé

A définir :
- Prise de participation au capital social de NID'énergies (5 actions/500 € min pour les collectivités)
- Prise en charge de certaines dépenses préalables (études préalables, travaux d'aménagement de site...)

Financement(s) possibles

Budget PCAET ou bâtiment - CCVDD
A explorer (taxe IFR ?)

Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent		Action 46 : Etablir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Citoyens, collectivités, entreprises		2020 : Etudier la possibilité d'installer des projets citoyens d'EnR sur les bâtiments et/ou le foncier des VDD / Etudier la possibilité de devenir actionnaire (500 € mini) 2021 : Equiper au moins un site des VDD d'une puissance entre 36 et 250 kWc			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nbre d'études de faisabilité lancées sur la CCVDD		Nbre de kWh issus d'EnR produits			
Nbre de communication sur le projet (réunions, articles, ...)		Nombre d'aménagements réalisés			
Niveau d'investissement en capital des VDD et des communes					
Nbre de nouveaux actionnaires sur le territoire					
Les points de vigilance					
1/ Le soutien dans la durée que nécessite les projets citoyens. 2/ Les filières de recyclage des panneaux PV 3/ Intégration des enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages lors du développement des projets EnR. Informer sur les avantages des EnR sans source de combustion (limite les émissions de polluants atmosphériques). Dans cette continuité, s'assurer que ces projets ne contribuent pas à l'artificialisation de nouvelles zones. 4/ En fonction du type d'EnR développé, prendre en considération les mesures suivantes : <u>Vigilance sur le développement de PV en toiture :</u> - En priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, pas de friches agricoles, s'assurer que la construction de nouveaux hangars correspond à un besoin et des dimensions réelles. Vigilance sur les toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture <u>Vigilance sur le développement de la méthanisation :</u> - Évaluer le potentiel du territoire en intégrant les objectifs de réduction des déchets, les évolutions des pratiques agricoles (réduction des déjections, surface des parcelles agricoles) - Respect de la réglementation concernant les CIVE et cultures énergétiques - Intégrer dès la phase de conception des projets les enjeux liés à la dégradation de la qualité des sols et de l'eau liée à l'épandage de digestat, les risques sanitaires et technologiques, les enjeux liés à l'urbanisme (consommation d'espace, nuisances olfactives, ...) et les enjeux sur les milieux naturels (risque de pollution des eaux, ...). - Evaluer dès la phase de conception des projets l'impact lié à l'acheminement des matières organiques sur site (émissions de CO2, bruit, ...). <u>Vigilance sur le développement du bois-énergie :</u> - Développement à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre - Risque de dégradation de la qualité de l'air					
Zone d'intervention	Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Dév économique local		Impact qualité de l'air	2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

10/ Préserver la qualité de l'air

N° 49

**Agir sur la qualité de l'air atmosphérique,
sensibiliser et informer la population**

Contexte - enjeux

Les polluants atmosphériques peuvent avoir des effets néfastes sur la santé, ainsi que sur l'environnement, à plus ou moins long terme. L'Agence nationale de santé publique estime que la **pollution de l'air provoque environ 48 000 décès en France chaque année**, avec un coût de l'ordre de 70 à 100 milliards d'euros par an, selon la Commission d'enquête du Sénat (chiffres 2015). Une partie significative de cette mortalité est attribuée aux **particules en suspension**, émises notamment sur le territoire par les **véhicules à moteur Diesel**, le **chauffage au bois non performant**, et par **l'ambroisie** (émission de pollen).

La qualité de l'air fluctue tout au long de l'année en fonction de différents facteurs. Il existe en effet des périodes de pollution plus sévères que d'autres, en grande partie dues aux variations climatiques. Ainsi, des épisodes venteux auront tendance à améliorer la qualité de l'air en dispersant les polluants, tout comme la pluie (qui permet par contre aux polluants de s'infiltrer dans le sol). Au-delà de ces variations dans l'année, il y a également des variations importantes de certains polluants d'une année sur l'autre, c'est le cas des polluants provenant des systèmes de chauffage (bois, fuel) qui peuvent fortement varier en fonction d'un hiver rigoureux ou très doux.

De plus, tous les polluants n'ont pas la même durée de vie dans l'atmosphère, et par conséquent le même impact sur l'environnement et la santé humaine.

Les citoyens sont en demande d'information sur ces questions, sensibilisés à la question par la mise en place des certificats qualité de l'air (vignette Crit'air) depuis 2016, et plus localement par la forte présence d'ambroisie (secteur très exposé). Sur le territoire, des dépassements ponctuels des seuils de l'OMS sont observés sur 3 polluants : PM10 (1% de la population), PM2,5 (57% de la population), ozone (10% de la population avec dépassement > 25j) - chiffres 2016. Le ratio d'émission de particules fines par habitant est sensiblement plus élevé sur la CCVDD que sur le territoire national du fait de la combustion de bois.

Sur les EPCI couverts partiellement ou intégralement par un plan de protection de l'atmosphère (PPA), **la loi LOM impose depuis 2020 que les PCAET prennent en compte cet enjeu de manière opérationnelle, en réalisant un plan d'action en vue d'atteindre, à compter de 2022, des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques**. La CCVDD étant concernée par le PPA de Grenoble sur une très petite partie son territoire (La Batie-Divisin, incluse depuis 2017 dans la Commune des Abrets-en-Dauphiné) elle devra veiller à répondre à cette question, en adaptant si possible les moyens aux enjeux.

Cette action vise ainsi à **développer des outils d'action et des outils de communication sur la qualité de l'air atmosphérique en général**, au-delà de la communication sur les bonnes pratiques autour du chauffage au bois qui fait l'objet de l'action 51.

Objectifs de l'action

- Définir une stratégie et réaliser un plan d'action sur la qualité de l'air
- Partager l'actualité sur la qualité de l'air atmosphérique avec les habitants et les usagers du territoire
- Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre et les bonnes pratiques sur la gestion des déchets verts

Effets attendus

- Diminution de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique
- Améliorer la santé des habitants et de la biodiversité

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Définir un plan d'action sur la qualité de l'air :

- En fonction des enjeux du territoire, étudier la nécessité de réaliser un plan d'action en vue d'atteindre, à compter de 2022, des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national dans le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), et de respecter, en termes de concentration, les normes réglementaires de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles et au tard en 2025 ;
- En fonction des enjeux, étudier l'intérêt de créer, sur tout ou partie du territoire, une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité, ainsi que les perspectives de renforcement progressif des restrictions, afin de privilégier la circulation des véhicules à faibles émissions ;
- Définir les solutions à mettre en oeuvre en termes de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique (abaissement de la vitesse autorisée sur l'autoroute, restriction d'accès au centre-ville, limitation des feux de cheminée s'ils sont utilisés en chauffage d'appoint, ...)
- Encourager le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants (cf. action 51)

2/ Mettre en place une veille sur la qualité de l'air atmosphérique.

- Diffuser l'information d'Atmo AURA via les médias de la collectivités et les communes (panneaux d'information) et inciter les communes à s'abonner au bulletin "qualité de l'air"
- En cas de période à risque (pic d'émission de particules fines, pic allergique de l'ambroisie...) : rappeler les recommandations (éviter les activités extérieures - en particulier pour les enfants de moins de 6 ans, aérer les intérieurs ...). Relayer l'information aux écoles (cours d'EPS), aux clubs et associations sportives, ...
- Réfléchir à la création d'un observatoire citoyen de la qualité de l'air et étudier la possibilité d'installation de dispositifs de mesure de la qualité de l'air sur le territoire
- En lien avec la Chambre d'agriculture, identifier les bonnes pratiques agricoles sur le territoire en termes de qualité de l'air (enfouissement des effluents, réduction de la volatilisation de l'ammoniac, gestion des odeurs, ...) et les promouvoir auprès du grand public et des professionnels

3/ Rappeler l'interdiction de brûlage à l'air libre et de l'écobuage (cibles : agriculteurs et particuliers)

- Sensibiliser et présenter les solutions alternatives au brûlage des déchets verts et leurs bénéfices comme le broyage ou le compostage (séquestration carbone, augmentation de la matière organique dans les sols, paillage,...) et proposer la mise à disposition de broyeur collectif
- Définir une procédure permettant de suivre et agir sur cet aspect (pouvoir de police du maire, levée de la dérogation préfectorale pour le secteur agricoles, surveillance et signalements...)
- Faire / reprendre une campagne de communication sur le sujet
- Utiliser les relais du SICTOM (expérience sur le sujet) et de la Chambre d'agriculture

Porteur de l'action		Partenaires			
CCVDD - Service développement durable		CCVDD - Service communication Observatoire de l'ambroisie - ARS SICTOM - Chambre agriculture Nord-Isère Durable + territoires isérois ATMO			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Coût plan d'action : à chiffrer		CCVDD			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Service DD et communication		Action 51 : Encourager un chauffage au bois performant Action 52 : Mettre en place une gestion de l'ambroisie Action 53 : Qualité de l'air intérieur Action 37 : Plan de mobilité			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Citoyens, communes, usagers...		A lancer début 2021			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de bulletins émis		Nombre de dépassements annuels aux polluants			
Nombre d'informations sur la prévention au brûlage à l'air libre					
Les points de vigilance					
Partie très minime du territoire concernée par le PPA de Grenoble --> discussion à avoir avec les Services de l'Etat pour adapter les moyens aux enjeux locaux.					
Zone d'intervention	Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Santé		Impact qualité de l'air	3	

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques
10/ Préserver la qualité de l'air
N° 50
Encourager un chauffage au bois performant
Contexte - enjeux

Actuellement, **le bois est la source de chauffage principale pour un peu plus de 6 000 logements** (1/4) sur le territoire. A cela s'ajoute environ 4000 logements qui utilisent également le bois en chauffage d'appoint ou d'agrément. Le bois est une ressource énergétique renouvelable importante pour le territoire afin d'atteindre les objectifs nationaux réglementaires (32 % de la consommation d'énergie finale couverte par les énergies renouvelables en 2030). Cependant, **le bois énergie est également une source d'émission de polluants atmosphériques non négligeable**, il convient donc de surveiller son utilisation et d'accompagner la population vers l'utilisation de combustibles et d'équipements performants pour le chauffage. En effet, **en région Auvergne-Rhône-Alpes, les seuils réglementaires de qualité de l'air concernant les particules fines sont régulièrement dépassés** et cette dégradation de la qualité de l'air entraîne de multiples impacts négatifs sur la santé des populations (problèmes respiratoires, cardiovasculaires, risques de cancer...).

Lorsque les équipements sont vétustes (appareils anciens, foyers ouverts...), en plus de dégrader la qualité de l'air extérieur, le chauffage au bois peut dégrader la qualité de l'air intérieur.

Le renouvellement des appareils de chauffage au bois entraîne un triple bénéfice :

- Une économie financière : un appareil performant consomme jusqu'à trois fois moins de bois
- L'amélioration du confort et de la sécurité : la chaleur dégagée est plus diffuse et mieux maîtrisée
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur : en dégageant jusqu'à 30 fois moins de particules fines.

La **mise en place d'un Fonds Air bois** permettrait d'inciter les particuliers à changer leurs appareils de chauffage au bois peu performants et ainsi contribuer significativement à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Mis en place sur 13 territoires français particulièrement exposés aux dépassements des seuils de particules fines, ce fonds représente néanmoins un coût non négligeable : les collectivités mettent en place des primes à l'achat allant de 400 à 2000€ par foyer.

En parallèle, la combustion d'un bois humide, non propre ou dans des mauvaises conditions, mène à l'émission de particules fines en quantité bien supérieure. **La marque collective Rhône Alpes Bois Bûche**, déclinaison de la marque nationale France Bois Bûche, gérée par FIBOIS AuRA, **permet donc d'orienter les clients vers des professionnels engagés dans la qualité du produit**, de leurs services, de leurs conseils et de leurs connaissances. Il s'agit donc d'intégrer ces différents paramètres pour contribuer significativement à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Objectifs de l'action
Effets attendus

- Diminuer les impacts sanitaires dus au chauffage au bois non performant (équipements et combustible)
- Sensibiliser les usagers à la pollution intérieure et atmosphérique des chauffages bois non performants
- Promouvoir les bonnes pratiques, les professionnels engagés, les labels de qualité

- Diminuer les émissions de particules fines et améliorer la qualité de l'air
- Améliorer la santé des habitants et usagers du territoire

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Promotion du combustible bois performant : Avec le soutien de la CCVDD, Fibois AURA et Fibois 38 réaliseront une journée technique tous les 2 ans sur le territoire à destination des entreprises extérieures à la marque "Rhône Alpes Bois Bûche" afin de les intéresser à la démarche, de les former, notamment sur la combustion du bois et les bonnes pratiques du chauffage au bois pour limiter l'émission de particules fines. La mutualisation de cette action avec la CAPI sera étudiée.

FIBOIS 38 et AuRA se mobiliseront également pour toute action complémentaire du territoire en lien avec le chauffage au bois et la qualité de l'air.

2/ Mise en place d'un fonds Air-Bois : en raison de son coût non négligeable pour les collectivités, une étude d'opportunité devra être réalisée en premier lieu, mutualisée à l'échelle du Nord-Isère Durable, et présentée aux élus et à un groupe de travail. La CAPI a déjà travaillé sur le sujet, et son expérience devra être capitalisée. NB : Au-delà des subventions versées aux particuliers, il faudra veiller à la prise en compte du temps agent nécessaire à l'instruction des dossiers.

3/ Sensibilisation du grand public : un travail de valorisation des bonnes pratiques sera fait via les médias de la collectivité (ex. campagne sur la Vallée de l'Arve avec tutoriels humoristiques) et transmis aux communes et partenaires. Certains partenaires organisent également des animations (ex. "Apéros bûches" de l'AGEDEN) qui pourront être proposées selon le besoin et les ressources.

Porteur de l'action		Partenaires		
1/ Animation Rhône Alpes Bois Buche : FIBOIS Isère avec appui FIBOIS AuRA 2 et 3/ Fonds air bois et communication : CCVDD		CCVDD : Services Développement Durable, Agriculture et Communication Nord-Isère Durable (mutualisation à étudier)		
Coût estimé		Financement(s) possibles		
1/ Fibois : 3 jours homme à 600 €TTC/jour par journée technique organisée = 1800€ tous les 2 ans 2/ Fonds air bois : à définir (ex. 20 000€ pour 50 primes de 400€) 3/ Communication : Temps agent + éventuel coût d'animations		ADEME sur le fonds air bois		
Moyen humain alloué		Liens avec actions ou dispositifs		
Ressources Fibois + temps agent CCVD		Action 50 : Proposer des outils pour sensibiliser et informer la population aux pollutions atmosphériques Action 53 : Améliorer la qualité de l'air intérieur Guide de l'ADEME : "Chauffage au bois, mode d'emploi"		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel		
Habitants se chauffant au bois Professionnels du bois bûche		Définition campagne communication : automne 2021 pour hiver 1 Journée technique Fibois en 2021, 2023, 2025 Démarrage réflexion Fonds air bois : 2021		
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat		
Nbre de journées techniques réalisées		Nombre d'appareils remplacés		
Nbre d'entreprises entrées dans la marque				
Nb d'articles / informations publiées				
Les points de vigilance				
Evaluer et suivre l'adéquation de la stratégie de développement du bois-énergie sur le territoire et la disponibilité de la ressource (risque de déstabilisation des autres filières). Intégrer la gestion forestière durable et le maintien de la biodiversité et de la qualité des sols dans la gestion forestière. Faire le lien avec la filière bois d'oeuvre, la valoriser et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage ou en amendement agricole.				
Zone d'intervention	Qualité de l'air		Impact GES	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	non		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés			Impact qualité de l'air	3

Impact faible = 1
Impact modéré = 2
Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

10/ Préserver la qualité de l'air

N° 51

Mettre en place une gestion de l'ambrosie impliquant l'ensemble des communes du territoire

Contexte - enjeux

L'ambrosie est une plante invasive particulièrement nuisible pour la santé : au moment de la floraison à la fin de l'été, elle est responsable de réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme et urticaire) parfois graves pour les sujets sensibles. En termes de santé, le coût estimé en 2017 pour la Région Rhône-Alpes était de 40 millions d'euros (consultations, arrêt de santé, traitement...) dont 7 millions en Isère (environ 115 000 personnes affectées sur le Département).

Le Nord-Isère fait partie des zones les plus infestées de France, avec une entrée historique de la plante par l'aéroport de Saint-Exupéry. En 2017, les **frais de santé sur la Communauté de communes ont été évalués à 340 000€** (47 000€ pour la commune de la Tour du Pin, 31 000€ pour les Abrets-en-Dauphiné). **1 personne sur 5 est aujourd'hui sensible au pollen**, et ce chiffre pourrait augmenter.

L'ambrosie peut être trouvée **dans les cultures où elle crée des pertes économiques majeures**, et également sur les chantiers, les terres à l'abandon, bords de route et tout milieu perturbé. L'activité humaine est le vecteur principal de la dissémination des graines d'ambrosie : chaque perturbation du sol est susceptible de remonter en surface des graines enfouies. Enfin, les **changements climatiques représentent un facteur aggravant** : les sécheresses favorisent la plante, extrêmement compétitive.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur en termes de santé publique et d'impact économique, et c'est aussi une obligation pour chacun, quel que soit le milieu où on la trouve. Elle nécessite une mobilisation au plus près du terrain de tous les acteurs, y compris du grand public.

Pour cela, le comité départemental de coordination de la lutte contre l'ambrosie, présidé par le secrétaire général de préfecture, a élaboré en 2019 **un plan de lutte impliquant les différents partenaires**. Un arrêté du préfet de l'Isère du 30 juillet 2019 régit la lutte contre les ambrosies conformément au cadre législatif et réglementaire national.

Objectifs de l'action

- Animer le réseau de référents communaux
- Définir une stratégie territoriale concertée avec l'ensemble des parties prenantes, et un programme d'actions pour lutter contre l'expansion de la plante
- Valoriser les actions de lutte porteuses d'exemplarités
- Diffuser l'information aux usagers

Effets attendus

- Diminution de la présence de la plante et des émissions de pollen
- Amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants
- Stabilisation du nombre de personnes allergiques en limitant l'exposition
- Réduction des impacts économiques sur le volet agricole

Descriptif de l'action - Etapes clés

En partenariat avec l'AMO FREDON :

1/ Animation du réseau des référents communaux :

Identifier les 36 binômes de référents communaux (élus / techniciens) et animer le réseau : diffusion de l'information, partage d'expériences, recueil des questions, lien avec ARS... Au besoin, organiser des visites de terrain, des formations.

2/ Coordination avec les acteurs du territoire :

Créer des synergies avec le monde agricole via la Chambre, Terraval'd, ... Réfléchir sur des pistes d'actions.

Idem avec les professionnels de la santé (pharmacies, médecin, ...), et les services d'instruction du droit des sols pour faire de la prévention en amont des chantiers.

Faire le lien avec les acteurs de la biodiversité du territoire pour cibler les zones les plus touchées et pour anticiper les futures zones touchées et ainsi éviter la prolifération.

3/ Plan de gestion

Elaborer une stratégie et un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs, en lien avec le plan départemental adopté en juillet 2019. Définir un calendrier d'intervention annuel, en particulier en termes de communication.

4/ Communication, sensibilisation : participer à l'organisation d'événements de sensibilisation, préférentiellement en se greffant à l'existant (comices agricoles, fêtes communales, randonnées, ...). Lors de ces événements, sensibiliser à la **reconnaissance des espèces invasives** - ambrosie et autres - via des brochures, mini-formations à la reconnaissance, etc. et aux **bonnes pratiques** (maintien de couvert végétal, paillis, membrane textile pour limiter la prolifération sur les tas de terre/ granulats). Relayer les messages de l'observatoire de l'ambrosie sur les médias de la CCVDD.

- Concernant les chantiers privés, impliquer les mairies pour rappeler au propriétaire ses obligations lors de la délivrance du permis de construire

- Prévoir pour les marchés publics, une clause "ambrosie" dans le cahier des charges des clauses techniques (CCTP)

- Informer sur les procédures à suivre (rôle des entreprises, MOA, MOE) et les avantages/ inconvénients des techniques (arrachage manuel, désherbage mécanique, fauchage, désherbage thermique,...)

- Créer un réseau de sentinelles pour détecter (signalement des plants d'ambrosie, notamment via le site signalement-ambrosie.fr) et détruire l'ambrosie, selon les bonnes périodes de végétation et en favorisant la lutte biologique naturelle (*Ophraella communa*)

Porteur de l'action		Partenaires			
CCVDD - Service Environnement et Service Développement durable		FREDON (AMO sur la mission) Observatoire de l'ambroisie RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologie) Service Communication CCVDD			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
A définir : coût Service civique + frais divers (organisation réunions, transport, formations...) + plan de gestion		Accompagnement de la FREDON pris en charge.			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Service civique (à recruter)		Action 1 : Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients Action 50 : Proposer des outils pour sensibiliser et informer la population aux pollutions atmosphériques			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Tous : en particulier collectivités, citoyens, agriculteurs.		Fin 2020 : Démarche de recrutement du service civique pour arrivée début 2021. Désignation des nouveaux référents communaux. 2021 : Animation du réseau de référents : réunion de sensibilisation pour la saison été - automne 2021. Elaboration du plan de gestion. Organisation d'un évènement de sensibilisation			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de signalement ambroisie sur la plateforme		Nombre de signalements traités			
Nombre de réunions du réseaux des référents communaux					
Nombre d'évènements de sensibilisation grand public					
Les points de vigilance					
La pollution aggrave la toxicité des grains de pollen. En effet, la pollution fragilise les voies respiratoires en augmentant leur sensibilité et en permettant aux pollens d'entrer plus facilement dans l'organisme. Ainsi, un individu dont l'organisme réagit habituellement à partir de 15 grains va développer des réactions allergiques dès 8 ou 10 grains inhalés si l'air est très pollué.					
Zone d'intervention	Adaptation,Qualité de l'air		Impact GES	1	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	1	
Préciser autres secteurs impactés	Santé, Impact économique		Impact qualité de l'air	3	

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

10/ Préserver la qualité de l'air

N° 52

Améliorer la qualité de l'air intérieur

Contexte - enjeux

Plusieurs types de polluants peuvent être présents dans les lieux fermés, avec des origines diverses et des conséquences plus ou moins importantes sur la santé. Pourtant, nous passons 80 à 90% de notre temps dans des endroits clos où s'accumulent les polluants. L'exposition ou l'inhalation de ces polluants peut se traduire par de la gêne ou de l'inconfort ainsi que certains troubles, notamment respiratoires.

Les Ministères de l'Environnement et de la Santé ont lancé en 2013 le **Plan d'action sur la qualité de l'air intérieur**. Ce plan prévoit des actions à court, moyen et long termes afin d'améliorer la qualité de l'air dans les espaces clos, en travaillant sur la sensibilisation des publics. La Loi portant Engagement national pour l'environnement a rendu **obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements** recevant un public sensible (comme les enfants).

Objectifs de l'action

- Elaborer un plan d'action permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP du territoire
- Communiquer / sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur auprès des citoyens, des professionnels, des collectivités

Effets attendus

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les espaces recevant du public.
- Diminution de l'exposition de la population aux polluants, amélioration de la santé

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Identifier les acteurs clefs sur la qualité de l'air intérieur (en interne, puis en externe) puis constituer un groupe de travail autour de la question. Associer les communes.

2/ Définir collectivement les enjeux puis des pistes d'actions (communication, diagnostics, formations, visite des établissements ...) portée par la CCVDD ou des partenaires.

Exemples d'actions :

- Lancer une campagne d'information à destination du grand public en matière de qualité de l'air intérieur : rappeler les gestes simples et faire connaître l'étiquetage, informer sur le risque radon, sur l'usage de produits de nettoyage/de construction utilisant moins de solvants et produits chimiques, sur le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants, Formats possibles : articles et affiches, ateliers, interventions de l'ARS, atelier Nesting, diffusion de guides pratiques et de plaquettes (guide pratique ADEME, guide pratique du CSTB sur le Radon...)
- Assurer une communication « santé-environnement » lors de manifestations organisées sur le territoire (fête de l'école, fêtes locales, ...)
- Accompagner la première échéance pour la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches, y compris au sein de la collectivité. Proposer aux établissements scolaires des temps d'information auprès des élèves afin de les sensibiliser à l'impact de l'environnement sur leur santé (qualité de l'air, eau, bruit...) avec l'appui de structures telles que l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes ou Graine Auvergne Rhône-Alpes
- Promouvoir et communiquer sur la possibilité d'intervention d'un CMEI (Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur) dans les logements indignes, en particulier lorsque des moisissures et de l'humidité sont identifiés à l'intérieur de ces logements

Porteur de l'action

CCVDD : Service Développement durable, en lien avec le service Patrimoine

Partenaires

CCVDD : Service Communication
ARS, ADEME, AGEDEN

Coût estimé

Temps agent + communication.
Réflexion sur d'éventuels temps de formation, ateliers (provision de 1000€ tous les deux ans)

Financement(s) possibles

CCVDD

Moyen humain alloué

Services CCVDD

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 50 : Proposer des outils pour sensibiliser et informer la population aux pollutions atmosphériques
Action 51 : Encourager un chauffage au bois performant

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Tous, en particulier structures accueillant des publics sensibles (crèches, écoles, EHPAD, ...)

Calendrier prévisionnel

2021 : constitution du groupe de travail. Définition des pistes d'actions, élaboration de la campagne d'information.

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions du groupe de travail
Nombre d'établissements sensibilisés
Nombre de communications effectuées

Indicateurs de résultat

Nombre d'établissements appliquant des préconisations

Les points de vigilance

Zone d'intervention	Qualité de l'air	Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	non	Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés		Impact qualité de l'air	3	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

11/ S'adapter aux événements extrêmes

N° 53

Améliorer la gestion des eaux pluviales

Contexte et enjeux

Les VDD sont compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement des zones économiques sur 36 communes et 345 km². Des projets récents proposent une **gestion alternative au "tout réseau" des eaux pluviales** (EP), limitant les transferts de débits et l'imperméabilisation. La maîtrise des ruissellements et des débits "temps de pluie" est un enjeu qui doit désormais s'inscrire comme une donnée d'entrée de tout projet d'aménagement, peu importe la surface considérée.

Objectifs

- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Saisir les opportunités de désimperméabiliser les surfaces
- Infiltrer les eaux de pluie au plus proche
- Développer l'usage quotidien des EP (dans le respect de la réglementation)

Effets attendus

- Limitation des ruissellements et des débits par temps de pluie
- Soutien de la recharge de la ressource en eau
- Limitation des consommations Adduction en Eau Potable
- Sensibilisation quant à nos comportements de consommation (lien volume précipité / consommé)

Descriptif - Etapes clés

1/ Sensibiliser les services de la CCVD et des communes sur les intérêts de la non-imperméabilisation et de la désimperméabilisation --> uniformité du discours et des méthodes.

2/ Intégrer l'enjeu du maintien de la perméabilité des sols le plus en amont des projets d'aménagements = favoriser les sols perméables dans les aménagements (revêtements perméables et/ou végétalisés favorisant également la biodiversité,...) en déterminant en amont le public cible (marcheurs, engins motorisés, vélos,...) les usages (trafic), les matériaux (gravier-gazon, dalles alvéolées ensemencées, engazonnées, à graviers, ou pavés drainants) et la localisation pour une intégration paysagère optimale.

3/ Favoriser les techniques de gestion des EP alternatives au "tout réseau" dans les projets de voiries et l'aménagement des zones économiques - nécessité d'une vision transversale entre les services, mais aussi en zone semi-rurale en créant des noues ou des fossés

4/ Intégrer l'enjeu dans les documents de planification :

- coefficient de biotope par surface et obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle dans le **PLUi**, enjeu de la consommation d'espace et de la non-artificialisation de zones supplémentaires.
- coefficient de biotope par surface et pourcentage de sols non imperméabilisés dans les cahiers de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales de **ZAC**.
- Systématiser les démarches de non-imperméabilisation / désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme

Partenaires

VDD - Services Aménagement / DévEco / Voiries / Eau & Assainissement

Aménageurs, Communes membres, ...

Coût estimé

A définir (évolution des coûts des projets en fonction des techniques retenues)

Financement(s) possibles

AAP Agence de l'eau

Moyen humain alloué

Temps agents

Lien avec autres actions ou dispositifs

PLUi, Zonage EP, SDEP, charte IWA / Territoire Eau Responsable,...

Public cible

- 1) Collectivités : services VDD, Communes membres,...
- 2) Sensibilisation grand public : vecteur de communication à définir (droit des sols ? Aménagement/urbanisme ?)

Calendrier prévisionnel

2020 : Lancement de la démarche interne inter-services VDD
2020 : PLUi

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions du groupe de travail

Indicateurs de résultat

Nombre de projets avec mise en œuvre de techniques alternatives (hors maison individuelles ?)

Surface désimperméabilisée / an

Les points de vigilance

Uniformité de la démarche au sein de la collectivité

Zone d'intervention	Adaptation	Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui	Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Ressource en eau	Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

11/ S'adapter aux événements extrêmes

N° 54

Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse

Contexte - enjeux

Sur le territoire des Vals du Dauphiné, l'étude des températures passées montre une augmentation de +1,4°C de la température moyenne annuelle, par rapport à la référence 1960 - 1990. Cet écart est encore plus prononcé en été avec +1,8°C pour la température moyenne estivale (Source : MétéoFrance, diagnostic PCAET 2019). Le nombre de journées chaudes ($T^{\circ}\text{max} > 25^{\circ}\text{C}$) a également fortement augmenté (55 jours en moyenne dans les années 1980, contre 75 dans les années 2010).

Selon les études régionales de Météo France, les aléas climatiques prévisibles dus au changement climatique, selon les données bibliographiques aujourd'hui disponibles sur le territoire du Nord-Isère, induisent une multiplication par 3,5 à 5 du nombre de jours de canicules entre 2050 et 2080, pour atteindre 30 jours en 2080 (soit 1 jour sur 3 en période estivale). En parallèle, la pluviométrie moyenne estivale diminuerait de 10 à 20% d'ici 2030, et de 25 à 40% d'ici 2080, accentuant les épisodes de sécheresse.

Les **vagues de chaleur**, les **sécheresses** et l'**augmentation des températures de l'air** apparaissent ainsi parmi les 5 impacts majeurs futurs sur le territoire, avec les **pluies torrentielles** et les **inondations par ruissellement**.

La vulnérabilité du territoire, traduite sur les secteurs de l'**habitat**, des **infrastructures** et de la **santé**, reste néanmoins qualifiée de **moyenne**. Cela est dû au caractère relativement peu urbanisé du territoire, qui lui permet d'être globalement plus résilient.

Ce n'est pas le cas des centres urbains (La Tour du Pin, Les Abrets-en-Dauphiné, Pont-de-Beauvoisin...) qui risquent d'être localement frappés par des phénomènes **d'îlots de chaleur urbains** (ICU). Les ICU induisent une élévation de la température de l'air liée aux matériaux utilisés pour la construction, l'absence de végétation ou encore les infrastructures de transports.

Bien que le phénomène soit peu comparable avec celui des grands centres urbains (Grenoble, Lyon...), il peut néanmoins impacter le confort des habitants, les conditions sanitaires et la consommation énergétique (climatisation). Anticiper ces problématiques en accompagnant les communes dans l'aménagement de l'espace public peut permettre d'en diminuer l'impact et limiter l'accentuation du phénomène par des méthodes curatives non durables.

Objectifs de l'action

- Promouvoir les techniques urbanistiques permettant de lutter contre la canicule (îlots de fraîcheur, conception bioclimatique, récupération d'eau de pluie, ...) auprès des communes
- Accompagner les communes dans leur mise en œuvre

Effets attendus

- Réduire l'exposition de la population aux effets des changements climatiques, particulièrement en période de canicule.
- Réduire les besoins en climatisation, arrosage, ... qui accroissent le phénomène.

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Mobiliser un groupe de travail interne avec les services travaillant sur l'aménagement des communes (services voirie, E&A, SMOP, urba, habitat...). **Identifier les enjeux** (places publiques, résidences personnes âgées, cours d'écoles, ...) et **des pistes d'actions**, en particulier ciblées sur les personnes sensibles. Ex. faire un cahier des bonnes pratiques, intégrer les enjeux et préconisations dans les documents d'urbanisme et les cahiers de prescriptions des architectes et aménageurs, ...

2/ Pour les communes accompagnées sur des projets (construction d'équipements, voirie, ...) : **intégrer systématiquement les concepts d'îlot de fraîcheur, conception bioclimatique, aménagements durables**, ... en lien avec les services. Privilégier la nature en ville : végétalisation et milieux humides, sols perméables, toitures et murs végétalisés, ...

3/ Proposer des formations aux communes sur le sujet (ex. aménager pour s'adapter aux événements extrêmes, la place de la nature en ville, la gestion des espaces verts - arrosage, choix des espèces...)

4/ Etudier des solutions pour diminuer la consommation d'eau des habitants (ex. création d'une aide à l'acquisition de matériels hydro-économiques, éco-plaquettes dans WC, ...)

5/ Faire de la veille sur les dispositifs / appels à projets (exemple : AAP Agence de l'eau sur la désimperméabilisation des cours d'écoles)

Porteur de l'action

CCVDD - Service développement durable

Partenaires

Autres services concernés CCVDD : E&A, SMOP, voirie, urba, ...
Partenaires extérieurs à mobiliser pour conseil : CAUE ? VAD ?
Réseau des secrétaires de mairie
CCAS ?

Coût estimé

A définir : 1 formation par an (en interne ou via un prestataire) avec visite de terrain

Financement(s) possibles

A définir

Moyen humain alloué

Temps agent

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action 54 : Améliorer la gestion des eaux pluviales
Actions 5, 6 et 7 en lien avec la préservation de l'eau

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel			
Communes			Fin 2020 : constitution du groupe de travail 2021 : définition d'un calendrier			
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat			
Nombre de réunion du groupe de travail			Surface désimperméabilisée - végétalisée			
Nombre de communes sensibilisées			Nombre d'arbres plantés			
			Nombre de projets de conception bioclimatique			
Les points de vigilance						
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés		Santé, qualité de l'eau		Impact qualité de l'air	2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques				
11/ S'adapter aux évènements extrêmes				
N° 55		Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules et anticiper le risque "feu de forêt"		
Contexte - enjeux				
L'augmentation des phénomènes de canicules (cf. action 55) peut amener les habitants du territoire et d'ailleurs à rechercher des "îlots de fraîcheur" pour leurs loisirs en extérieur. En dehors des zones de baignade, les forêts peuvent jouer ce rôle de secteur refuge et récréatif en cas de forte chaleur, sous forme de parcours, de sentiers de randonnée, d'aires de détente... Il peut y avoir un enjeu à les développer et à les valoriser, en particulier avec la demande en croissance de citoyens soumis à des conditions de vie estivales difficiles à supporter. Cette démarche devra néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les incendies de forêt : la fréquentation des espaces forestiers induit en effet une augmentation du risque sur ce volet. Des mesures préventives et curatives devront être mises en place en partenariat avec le SDIS.				
Objectifs de l'action		Effets attendus		
- Développer une offre récréative en milieu forestier à destination des habitants et de publics extérieurs, pour offrir des loisirs en cas de fortes chaleurs. - Valoriser les ressources paysagères et patrimoniales du territoire - Sensibiliser aux changements climatiques et au rôle de l'arbre et de la forêt dans la transition écologique		- Bien-être des habitants - Attractivité du territoire - Développement d'un tourisme durable - Valorisation de la forêt : milieux, filières, professionnels, ...		
Descriptif de l'action - Etapes clés				
1/ Constituer un groupe de travail avec le service Tourisme et des acteurs du secteur de la forêt (Associations syndicales libre de gestion forestière, propriétaires, association des communes forestières ...) 2/ Concevoir, selon les opportunités (maîtrise foncière, sensibilité des milieux, partenariats avec des communes ou des propriétaires privés, ...) des offres de loisirs forestiers variées : parcours en forêt, aires de détente, animations, itinéraires pédagogiques sur des thématiques variées (les changements climatiques, l'impact sur les peuplements forestiers, le rôle de l'arbre et de la forêt sur le stockage carbone, le bois-énergie, la construction ...) Réfléchir sur le développement d'un label spécifique "balade fraîcheur" rassemblant les initiatives, 3/ En parallèle : évaluer les risques incendies avec le SDIS et la nécessité de définir des moyens de prévention supplémentaires. Les conditions d'accès et de stationnement devront également être étudiées.				
Porteur de l'action		Partenaires		
CCVDD - Service Tourisme et service Développement durable		Service Développement économique (agriculture - forêt) Service environnement (caution sur l'impact biodiversité) Acteurs de la forêt - SDIS		
Coût estimé		Financement(s) possibles		
A définir		A définir		
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs		
Temps agent		Action 10 : Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité		
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel		
Habitants du territoire, publics extérieurs en recherche d'espaces naturels accueillant en cas de fortes chaleurs		A mettre en lien avec l'action 10. Démarrage de la réflexion en 2021		
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat		
Nombre de réunions du groupe de travail		Nombre de sites aménagés		
Nombre de projets définis		Estimation de la fréquentation		
Les points de vigilance				
- Les lieux aménagés devront être choisis en dehors des milieux de fort enjeu patrimonial pour limiter les impacts sur la biodiversité (dérangement). Des zones de tranquillité seront intégrées pour les espèces faunistiques et floristiques, et les continuités écologiques et la trame verte et bleue guideront le choix des parcours balisés (ainsi que les éventuels risques liés aux allergènes et pollens). - Les infrastructures seront démontables et limitées. - Les projets se feront en concertation avec les acteurs de la filière bois pour éviter les conflits d'usage (exploitation, ...)				
Zone d'intervention	Adaptation		Impact GES	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	
Préciser autres secteurs impactés	tourisme vert		Impact qualité de l'air	

AXE STRATEGIQUE III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

11/ S'adapter aux événements extrêmes

N° 56

Organiser une réflexion conjointe avec les communes sur les dispositifs d'assistance - prévention existants

Contexte - enjeux

Les changements climatiques vont entraîner des conséquences concrètes impactant fortement la population mondiale.

Le territoire des Vals du Dauphiné va être particulièrement exposé aux **vagues de chaleur**, aux **sécheresses**, à l'**augmentation des températures de l'air**, aux **pluies torrentielles** et aux **inondations par ruissellement**. Fin 2019, un fort épisode neigeux a laissé de très nombreux foyers privés d'électricité pendant plusieurs jours. Ces épisodes vont se multiplier au fil des années.

Dans ce contexte, les collectivités doivent s'organiser pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. L'objectif de cette action est ainsi d'animer une démarche sur le sujet avec les communes volontaires, pour prévenir et limiter les conséquences d'événements climatiques intenses, en particulier sur les personnes vulnérables.

Objectifs de l'action

- Améliorer l'organisation des communes face aux événements climatiques extrêmes, pour limiter les impacts en particulier sur les publics fragiles

Effets attendus

- Réduire l'exposition de la population aux effets des changements climatiques
- Améliorer le bien-être des habitants sur le territoire

Descriptif de l'action - Etapes clés

- Mobiliser les communes, organiser et animer un groupe de travail avec les volontaires (services, élus)
- Avec le groupe : faire un état des lieux des besoins en matière de prévention - assistance (diagnostic des pratiques au niveau des communes), et des outils existants, obligatoires ou facultatifs (ex. plan canicule, ...)
- Identifier les principaux aléas susceptibles d'affecter la population sur le territoire, en particulier les personnes vulnérables (ex. canicules, feux de forêt, inondations...)
- Identifier les partenaires potentiels pour la définition et la mise en oeuvre de solutions (CCAS, La Poste...)
- Partager les expériences des communes, en recenser de nouvelles (bibliographie)
- Selon le besoin : élaborer de manière concertée un outil (guide des bonnes pratiques, plan d'action...) à diffuser aux communes.
- Faire le lien avec les orientations des documents d'urbanisme en inscrivant dans les projets d'aménagements urbains : la prise en compte du confort estival et la lutte contre les îlots de chaleur (nature en ville,...), l'infiltration des eaux pluviales.

Porteur de l'action

CCVDD - service Développement durable

Partenaires

Communes, élus et réseaux des secrétaires de mairie
CCAS, autres
Service communication CCVDD pour l'éventuel outil

Coût estimé

Temps agent

Financement(s) possibles

-

Moyen humain alloué

Service DD

Lien avec autres actions ou dispositifs

3 autres actions PCAET de l'axe 11 : adaptation aux événements extrêmes
Plan canicule

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Communes

Calendrier prévisionnel

Mobilisation du groupe : début 2021 (laisser le temps après les élections)
Mi 2021 : diagnostic des communes
Fin 2021 : selon le besoin : élaboration d'un outil (plan d'action...)

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions du groupe de travail

Indicateurs de résultat

Nombre de communes dotées d'un référent

Nombre de communes dotées d'un plan d'action

Les points de vigilance

Zone d'intervention	Adaptation	Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui	Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Santé, lien social	Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire
12/ Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire
N° 57
**Faire des documents de planification
les vecteurs de la transition écologique et énergétique**
Contexte, enjeux

Le territoire des Vals des Dauphiné est concerné dans son intégralité ou en partie par un certain nombre de documents de planification et de dispositifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

Sur les volets **eau et biodiversité**, il s'agit notamment du SAGE (SAGE de la Bourbre actuellement en révision), du Contrat Unique sur la Vallée de la Bourbre, des documents de gestion des Espaces Naturels Sensibles, ... Sur le volet **urbanisme**, il s'agit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi (chantier lancé en 2017 - achevé sur la partie Ouest, en cours sur la partie Est)

Cette action comporte **2 axes** :

1/ Suivre l'application des directives et la mise en œuvre des actions définies dans les documents de planification concourant à la transition écologique et énergétique

La collectivité devra être présente aux instances concernées (CLE, COPIIL du contrat unique, ...), participer à l'élaboration des politiques (SAGE), et assurer le suivi des dispositifs, en lien avec les organismes et services concernés.

2/ Renforcer localement la prise en compte des critères Air - Climat - Energie dans le PLUi

En effet, le PLUi représente un champ d'action fondamental pour répondre aux défis des changements climatiques et de la transition écologique dans les territoires par ses implications directes sur la mobilité, l'organisation de l'espace, l'articulation entre urbanisme et transports collectifs, les formes urbaines, les politiques en matière d'habitat et de logement, la biodiversité, la pérennité des espaces agricoles et des paysages, le développement des énergies renouvelables... Lors de l'élaboration du document, les efforts ont été concentrés sur le paysage et sur l'aménagement de l'espace (limitation de l'imperméabilisation des sols, coefficient de biotope, réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation, revitalisation des centres-bourgs...). Il est donc proposé de saisir l'opportunité de la fusion des 2 PLUi et/ou des modifications à venir pour intégrer des mesures vertueuses supplémentaires, notamment sur le volet construction.

En parallèle, un lien doit être fait avec la **déclinaison opérationnelle des préconisations du PLUi** par les communes. Celles-ci ont en effet la main sur certains outils conditionnant la qualité de l'urbanisation (les règlements de lotissement par exemple) et sont décideuses dans la mise en œuvre des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Aussi, un accompagnement / suivi des communes doit être fait pour garantir / améliorer la prise en compte du volet air - climat - énergie, au-delà du PLUi.

Objectifs

- Faire le lien entre les politiques de préservation de l'environnement (eau, biodiversité, foncier) et le PCAET
- Renforcer la prise en compte des thématiques Air Climat Energie (ACE) dans le PLUi (niveau intercommunal) et dans les opérations locales d'urbanisation / aménagement (niveau communal)

Effets attendus

- Impact positif sur le cadre de vie (préservation de l'eau et de la biodiversité, restauration des zones humides, réduction des pollutions, préservation des sols agricoles...)
- Diminution des émissions de GES (plus d'énergies renouvelables, moins de consommation énergétique grâce à de meilleures conceptions, matériaux biosourcés, moins de déplacements, ...)
- Exemplarité des collectivités (niveau d'ambition important et engagement des élus locaux)

Descriptif - Etapes clés
Axe 1) Lien entre le PCAET et les politiques / documents de planification externes à la CCVDD

- a) Identifier les référents internes CCVDD, techniques et élus, sur les dispositifs et politiques en faveur de la transition écologique et énergétique portés par des organismes extérieurs. Organiser et formaliser un suivi de ces politiques pour les intégrer au bilan du PCAET (reporting auprès du COPIIL PCAET).
- b) Intégrer les représentants de ces politiques au COPIIL PCAET.

Axe 2) : autour du PLUi

- a) Renforcer les critères ACE dans le PLUi

- Créer un groupe de travail avec des partenaires urbanistes et spécialistes de la transition énergétique pour proposer des critères supplémentaires à intégrer (CAUE, SCOT, AGEDEN, CEREMA, ...). Ex : récupération des eaux de pluie, exposition des constructions, étude du volet énergie, intégration des risques naturels, proscription de l'arrosage des espaces verts, facilitation des rénovations et réaménagements des zones urbanisées par rapport à la création de nouvelles zones artificialisées, promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, intégration de la gestion de l'eau, adaptation du bâti au changement climatique, intégration de la nature en ville pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur (conservation des haies et espaces naturels, développements des sols et revêtements perméables, préservation des zones humides,...)
- Confronter les propositions à la vision des élus (instance à déterminer : commission aménagement ? copil PLUi ? conférence des maires?)
- Saisir l'opportunité d'une révision du PLUi ou de la fusion entre les parties Est et Ouest pour les intégrer.

- b) Accompagner les communes dans les projets d'aménagement / urbanisme, et notamment sur les projets de lotissement (enjeu : sensibilisation des lotisseurs à la rédaction des règlements de lotissements)

- Former un agent VDD à la construction durable (ou mobiliser un intervenant extérieur) en particulier au niveau de l'aménagement de lotissements (cf. formations DDT, CAUE, ...)
- Faire un état des lieux des communes ayant des projets d'aménagement de lotissement en passant par le réseau des secrétaires de mairie.
- Proposer un accompagnement des communes en demande (lien avec le Conseil PLAN'ET) : conseil sur le ou les projets, proposition de mesures d'amélioration plus ou moins ambitieuses, partage de cahier des charges, organisation de visites, mise en œuvre opérationnelle des OAP...

Porteur de l'action		Partenaires			
Axe 1) Service développement durable CCVDD comme chef d'orchestre Axe 2) Service Urbanisme		CCVDD : services concernés (Eau et assainissement, Environnement, ...) Partenaires ext : Syndicats de rivières, CAUE, AGEDEN, CEREMA, ...			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Formation agent CCVDD sur l'urbanisme		CCVDD			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Axe 2) Env 34 OAP à accompagner sur le PLUi Ouest / Pour le PLUi Est en cours de définition. Temps agent : Chargé du PLUi + éventuellement instructeur ADS sur la partie formation		PLUi Est et Ouest - SAGE Bourbre - Contrat Unique Bourbre - ... Action n°8 : Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières Action 54 et 55 sur l'aménagement des communes Action n°63 : Conseil PLAN'ET			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Partenaires extérieurs Communes Réseau de secrétaires de mairie Citoyens / Lotisseurs / Promoteurs		Fin 2020 / début 2021 : Identification des référents et définition d'un système de suivi 2021 : organisation du groupe de travail PLUi Orgainsation d'un cycle de formation sur les 6 ans du PCAET (agent CCVDD + éventuellement communes)			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nb de communes accompagnées		Nb de lotissement construits ayant des règlements tenant compte des critères ACE			
Nb de critères / mesures supplémentaires intégrés dans le PLUi					
Nb de réunions suivies concernant les politiques et documents de planification extérieurs					
Les points de vigilance					
Attention aux périmètres concernés (syndicats de rivières : sur parties de territoire) et à n'oublier aucun dispositif : concertation importante.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Biodiversité, eau, foncier		Impact qualité de l'air	2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire	
12/ Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire	
N° 58	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET
Contexte - enjeux	
La collectivité a initié fin 2018 l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la période 2020 - 2025. Il a été co-construit avec les acteurs (citoyens, entreprises, associations, communes,...) du territoire et engage chaque partie prenante. Il convient de consolider, pérenniser et renforcer la dynamique créée lors de cette phase de co-construction qui a permis de mettre en lumière de nombreuses initiatives, de dégager des synergies et susciter des projets partenariaux. Par ailleurs, ce plan doit faire l'objet d'un suivi continu, sur la base d'indicateurs chiffrés, et en lien étroit avec l'ensemble des démarches qui composent la politique de transition écologique de la collectivité : TEPOS, Contrat de transition écologique CTE, Cit'ergie... Le suivi des indicateurs et des objectifs chiffrés doit permettre un ajustement en continu des actions menées. Il est primordial que le Plan Climat soit vu et animé comme un programme évolutif et souple auquel chacun a la possibilité de contribuer, à son échelle et qui offre les ressources (techniques, financières,...) nécessaires à l'implication de tous. Enfin, un événement annuel doit être organisé pour dresser le bilan auprès des partenaires. Il pourra être associé à un événement grand public festif.	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Mettre en place une gouvernance adaptée pour le suivi du PCAET, et plus globalement de la politique de transition écologique et énergétique de la collectivité - Maintenir / développer la mobilisation des acteurs du territoire pour nourrir le PCAET - Proposer un outil souple, adaptable, accessible à tous.	- Forte implication collective en faveur d'un développement durable du territoire
Descriptif de l'action - Etapes clés	
1/ Définir et mettre en place un système de suivi des actions du PCAET, partagé avec tous (via le site internet) - en lien avec le service communication. Laisser la possibilité à chacun de laisser des commentaires. 2/ Organiser des temps de travail réguliers sur les différentes actions du PCAET, ouverts aux personnes intéressées : partenaires institutionnels, C2D, associations, particuliers, ... Objectif : plan climat évolutif et collaboratif. 3/ Définir une gouvernance politique pour le PCAET, et globalement pour la politique de transition écologique et énergétique du territoire (TEPOS, CTE, ...) : format, membres, fonctionnement, articulation avec la gouvernance technique, ... Organiser des COPIL réguliers avec les élus et les partenaires clefs de la démarche, pour valider les orientations prises et faire des bilans réguliers des actions mises en oeuvre. 4/ Mettre en place une organisation en mode projet au sein de la Communauté de communes, associant les communes à travers par exemple un "Comité technique intercommunal" 5/ Organiser un rendez-vous annuel de bilan sur l'avancement des actions sur l'année écoulée (occasion pour les partenaires institutionnels de se rencontrer et d'échanger sur la démarche) puis communiquer pour informer les citoyens et les acteurs du territoire 6/ Prévoir un bilan à mi-parcours et une révision au bout de 6 ans. NB : Prendre en compte l'évolution démographique du territoire dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions.	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD - service développement durable	Communes, C2D, partenaires institutionnels, acteurs du territoire... Support technique du service communication + informatique pour l'outil de suivi en ligne.
Coût estimé	Financement(s) possible(s)
Temps agent + 5000€ pour bilan mi-parcours. Frais de réception pour organisation des réunions (COPIL, groupes de travail...)	CCVDD
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Service DD (+ communication et informatique)	Action 60 : Accompagnement CIT'ERGIE Action 67 : Sensibiliser le grand public au développement durable Contrat de Transition Ecologique (CTE) Nord-Isère : volet participatif

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel		
TOUS : Collectivité (élus, agents), communes, acteurs du territoire			2020 - après les élections, définition et installation de la gouvernance - mise en place du système de suivi des actions - si possibilité, organisation d'une réunion officielle		
			2021 : 1ère réunion bilan		
			Fin 2022 : bilan mi-parcours		
			2025 : réflexion sur révision du PCAET		
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nombre d'acteurs impliqués dans le PCAET			Nombre d'actions du PCAET réalisées selon le calendrier prévisionnel		
Nombre de réunions organisées					
Les points de vigilance					
Si le plan climat est évolutif, il doit néanmoins à minima s'efforcer de respecter la trajectoire originelle définie dans la stratégie.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés	Gouvernance		Impact qualité de l'air	2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire					
13/ Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD					
N° 59		Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air-Climat-Energie de la CCVDD			
Contexte - enjeux					
La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a mis la politique de développement durable au cœur de son projet de territoire, consciente de l'importance des enjeux et du rôle principal qu'ont les collectivités à jouer. Pour renforcer cette ambition, la CCVDD s'est inscrite volontairement par délibération n°760 – 2019 – 57 du Conseil communautaire du 21 mars 2019, dans une démarche Cit'ergie : ce dispositif, destiné aux Communes et Intercommunalités, aide les collectivités à améliorer de manière continue leur politique air – énergie, en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux, et selon un référentiel normé. Il est proposé et subventionné par l'ADEME. Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité (Cap Cit'ergie, Cit'ergie, Cit'ergie GOLD). Celui-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc. Les Vals du Dauphiné sont ainsi accompagnés pendant 4 ans par un conseiller Cit'ergie, qui aide au déploiement de cette démarche de labellisation. La Communauté de communes est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air : 1/ la planification territoriale, 2/ le patrimoine de la collectivité, 3/ l'approvisionnement énergie, eau et assainissement, 4/ la mobilité, 5/ l'organisation interne, 6/ la coopération et la communication. La CAPI mène également cette réflexion, et des synergies pourront être recherchées entre les deux territoires.					
Objectifs de l'action		Effets attendus			
- Evaluer et améliorer la politique air - climat - énergie de la collectivité - Challenger les services et les mobiliser dans la définition et l'atteinte des objectifs - Communiquer sur l'exemplarité de l'intercommunalité en matière d'émission de gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie		- Diminution des émissions de GES, des consommations d'énergie, amélioration de la qualité de l'air - Développement de l'esprit d'équipe et de la communauté dans l'atteinte d'un objectif commun - Attractivité du territoire			
Descriptif de l'action - Etapes clés					
Suite à la réalisation de l'état des lieux en 2019 et de la définition d'un programme d'action conjoint au PCAET : - Mise en place des actions définies dans le plan 2020-2025, en particulier concernant le patrimoine (bâtiments, véhicules), la mobilité et la production d'ENR. Capitalisation sur le retour négatif de la commission nationale du label. - Bilan annuel avec visite du conseiller - Selon les résultats obtenus : présentation d'un dossier de candidature pour l'obtention d'un label - Maintien du suivi et de l'amélioration continue de la politique ACE de la CCVDD, en lien avec les différentes démarches et dispositifs liés à la transition écologique et énergétique (CTE, PCAET, TEPOS, ...)					
Porteur de l'action		Partenaires			
CCVDD - Service Développement durable		ADEME - Services CCVDD CAPI			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Prestation totale : environ 27 000€ (dont 18 900€ de subventions) dont 7 000€ pour 3 visites annuelles Option : 4700€ pour recomptage des points si nouvelle demande de labellisation demandée (non subventionné)		ADEME (environ 70%)			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent Chef de projet Cit'ergie CCVDD + conseiller Cit'ergie		Action n°31 Bâtiments CCVDD, actions mobilité CCVDD n°44 - 45 Action n°59 Evaluation PCAET			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Collectivité, agents, élus.		2019 : état des lieux, plan d'action, dossier de candidature (retrouvée) 2020 - 2021 : mise en place des actions - évaluation - visite annuelle Selon résultats, décision sur nouvelle candidature au label en 2021 ou 2022.			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre d'actions mises en place		Consommation énergétique CCVDD			
Nombre de services mobilisés		Consommation de carburant CCVDD			
Obtention du label		Production d'ENR CCVDD			
Les points de vigilance					
Zone d'intervention		Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	
Autres secteurs impactés		Oui			Impact énergie
Préciser autres secteurs impactés		Exemplarité, cohésion agents			
				2	Impact faible = 1
				2	Impact modéré = 2
				2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire					
13/ Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD					
N° 60		Intégrer des critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes			
Contexte - enjeux					
Avant la fusion des 4 EPCI à l'origine de la Communauté de communes LES VALS DU DAUPHINE, 3 collectivités avaient l'habitude d'attribuer une dotation de solidarité communautaire à leurs communes. Ces dotations reposaient sur des critères différents selon les EPCI. Après la fusion, au-delà d'une enveloppe de dotation de solidarité communautaire avec ses critères propre, une enveloppe a été fléchée sous la forme de fonds de concours (380k€ en 2020), dédiés à des dépenses d'équipement. Afin d'homogénéiser les pratiques sur le territoire, un nouveau règlement doit être défini, précisant notamment des critères d'attribution. Compte-tenu de la volonté de la collectivité de faire du développement durable le fil rouge du mandat, il est proposé d'axer la politique de fonds de concours de manière à favoriser les dépenses liées au développement durable, en cohérence avec le projet de PCAET. Les critères d'éligibilité sont ainsi définis en ce sens.					
Objectifs de l'action		Effets attendus			
- Utiliser la politique de fonds de concours pour encourager et favoriser les projets d'équipements et d'aménagements durables sur les communes - Communiquer auprès des communes sur le PCAET via un dispositif incitatif - Favoriser la solidarité entre collectivités du territoire		- Sensibilisation des élus communaux - Résilience du territoire via l'émergence de projets durables - Partage d'expérience entre communes via l'incitation à être plus ambitieux dans les projets (innovation, ...)			
Descriptif de l'action - Etapes clés					
1/ Présenter le sujet aux élus (VP, Commission Finances) puis, si accord de principe, proposer une méthode de travail					
2/ Organiser un groupe de travail (VP + responsable Finances + service Développement durable) pour proposer des critères d'éligibilité fondés sur le développement durable <i>Ex : rénovation énergétique des bâtiments, construction durable, amélioration de la qualité de l'air, travaux d'accessibilité des bâtiments, aménagements en faveur de mode doux, parkings de covoiturage en évitant d'artificialiser de nouvelles zones, achat de véhicules moins émetteurs de GES, opérations de désimperméabilisation, amélioration de l'éclairage public, investissement dans des réserves foncières dédiées à l'agriculture durable, aménagement de jardins partagés, investissement dans des ENR, ...</i>					
3/ Présentation / validation en commission puis en conseil communautaire					
4/ Organiser un suivi des projets : à la demande, mettre en lien les projets candidats avec le Conseil PLAN'ET (action 63) pour prendre en compte dès la phase amont les impacts environnementaux potentiels, étudier les alternatives éprouvées et cohérentes d'un point de vue technique et économique (ex : étudier le surcoût d'un bâtiment en bois mais également la quantité stockée...), communiquer sur les réalisations.					
Porteur de l'action		Partenaires			
CCVDD - Direction Ressources		Service Développement durable sur la valorisation			
Coût estimé		Financement(s) possibles			
Temps agent.		A noter : Fonds de concours = 380 000€ en 2020			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Services CCVDD		Action n°63 : Développer un conseil PLAN'ET Action n°64 : Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Communes		Action réalisée en 2019 suite aux travaux du PCAET : - Groupe de travail : 15 octobre 2019 - Commissions finances des 8/07, 17/09 et 28/10/2019 - Délibération prise en conseil communautaire du 7 novembre 2019			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Adoption de la délibération définissant des critères DD		Estimation des gains CO2 des opérations			
Nombre de projets de communes souscrivant l'aide					
Nombre de projets de communes répondant aux critères d'éligibilité					
Les points de vigilance					
Suivi des dossiers de demande (contrôle sur la mise en œuvre réelle des principes de développement durable ayant permis l'obtention de l'aide). Au vu de la crise du COVID, décalage d'un certain nombre d'opérations à prévoir					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Sensibilisation des élus		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE IV : animer la transition sur le territoire	
13/ Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD	
N° 61	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics de la CCVDD
Contexte et enjeux	
La mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable et la politique de responsabilité sociétale au sein de la collectivité. C'est également un très bon vecteur de sensibilisation et de changement des pratiques, tant en interne qu'en externe. La collectivité se doit enfin d'être exemplaire sur ces questions. Plusieurs services ont déjà démarré une réflexion sur le sujet (ex. service patrimoine pour les produits d'entretien, SMOP sur les clauses environnementales pour les marchés de travaux ...). Lors du séminaire Cit'ergie des agents de juillet 2019, cette thématique a fait l'objet d'un volet important, les services voyant une opportunité idéale d'agir efficacement et à frais réduits. Les réflexions doivent se poursuivre et s'étendre en lien avec les services supports (service juridique, service achats), et la politique d'achat doit être formalisée afin d'apporter un cadre aux services. Afin de pallier d'éventuels surcoûts liés aux produits écolabellisés, la mutualisation des achats devra être étudiée (mutualisation entre services, avec les communes, entre collectivités, ...)	
Objectifs de l'action	Effets attendus
- Définir les orientations et intentions générales de la CCVDD en termes d'achats et d'approvisionnement - Diffuser les bonnes pratiques au sein des services de la collectivité en termes d'achats responsables - Automatiser l'intégration de critères vertueux dans les achats et les marchés publics	- Sensibilisation des agents de la collectivité aux produits et services éco-responsables - Responsabilisation des agents dans leurs achats et leurs choix - Réduction des émissions de gaz à effet de serre indirectes de la CCVDD - Exemplarité de la collectivité
Descriptif - Etapes clés	
1/ Faire un état des lieux des produits éco-responsables actuellement achetés et des marchés concernés ou potentiellement concernés (ex. produits d'entretien, impression, vêtements de travail, ...). Faire un bilan annuel du pourcentage de ces produits. 2/ Lancer une ou plusieurs expérimentations intégrant des clauses environnementales et sociales dans un marché (ex. SMOP), en lien avec le service Développement durable pour fixer les critères et analyser les offres reçues. S'appuyer sur les réseaux d'acheteurs publics intégrant le développement durable existants (Rapidd - réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable à l'échelle nationale, RREDD - Réseau Régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable en Rhône-Alpes). 3/ Créer un groupe de travail techniciens - élus alimenté par les retours des expériences précédentes afin de définir la politique générale de la collectivité en matière d'achats, d'approvisionnement et de marchés en s'appuyant sur le plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) et sur la méthode coût du cycle de vie dans l'achat public. Services concernés : direction des ressources, marchés publics, achat, patrimoine. <i>Ex. pour les fournitures : possibilité de demander 2 options différentes : marché classique / marché avec alternative éco-responsable.</i> <i>Ex. pour les prestations : intégrer des clauses environnementales dans les cahiers des charges, mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatives aux performances environnementales, ...</i> 4/ Accompagner les services (ex. crèches, centres nautiques, centres de loisirs...) dans la connaissance des différents labels existants afin de les aiguiller au mieux vers des produits vertueux. Proposer des outils adaptés aux besoins (formation, fiche procédure achat, ...) 5/ Lancer une réflexion / étudier l'opportunité de mutualiser les achats entre services, avec les communes du territoire ou avec les intercommunalités.	
Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD - Direction des Ressources en lien avec le service Développement durable	Autres services CCVDD concernés
Coût estimé	Financement(s) possibles
A définir	
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Temps agent	Schéma de mutualisation PNAAPD Action n°63 : Conseil PLAN'ET Action n°0 : Cit'ergie, bilan du séminaire des agents du 8/7/2019

Groupe cible (collectivités, citoyens...)			Calendrier prévisionnel				
Collectivité (agents, élus), communes			2019 : séminaire agents				
			2020 - 2021 : état des lieux des pratiques, mise en place de l'expérimentation sur les marchés publics, organisation du groupe de travail.				
			2021 : Définition des orientations générales de la collectivité				
			Lancement de la réflexion sur la mutualisation des achat avec les communes				
Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat				
Evolution du % de produits éco-responsables dans les achats			BEGES de la collectivité : achats				
Nombre de services de la collectivité impliqués							
Nombre de marchés concernés							
Les points de vigilance							
- Les produits vertueux sont souvent plus chers, il faudra donc une forte volonté politique pour cette action sachant qu'une augmentation du budget de fonctionnement n'est pas prévue.							
- Par ailleurs, il est parfois difficile d'avoir une vision du « meilleur » produit selon les critères retenus (ex. d'un photocopieur : critère consommation d'énergie en veille ? En fonctionnement ? Type d'encre ? etc. Les labels ne sont pas toujours aidants.)							
--> faire le lien avec le conseil PLAN'ET (aide du service développement durable)							
Zone d'intervention		Atténuation		Impact GES		2	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés		non		Impact énergie		2	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés				Impact qualité de l'air		2	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition sur le territoire

14/ Mobiliser les collectivités dans le PCAET

N° 62

Développer un Conseil "PLAN'ET"

Contexte, enjeux

La démarche **PLAN'ET**, initiée par les Vals du Dauphiné en 2018 à l'occasion de l'élaboration du plan climat, a l'**ambition de faire du développement durable la colonne vertébrale de ses politiques publiques et de son fonctionnement en interne**.

Le développement durable est composé de trois piliers : environnemental, social et économique. Penser la collectivité à travers ce prisme est un défi ambitieux mais nécessaire.

Pour que cette vision infuse toutes les politiques publiques de la collectivité, il est important de **mettre à disposition des agents et des acteurs du territoire des outils opérationnels de conseil** en amont et lors du déroulement de chaque projet. Cet outil, **le conseil PLAN'ET**, aura la mission d'apporter un conseil de premier niveau sur l'intégration de critères de développement durable dans tous types de projets portés par la collectivité ou les communes, et ensuite d'orienter les porteurs de projets vers d'éventuels dispositifs de financement ou d'accompagnement plus spécifiques.

En amont de chaque projet, le conseil proposera également une grille développement durable d'analyse de projet. En s'appuyant sur cette grille, chacun sera en mesure de se poser les bonnes questions concernant son projet dès la phase de conception. Ainsi, la prise en compte de critères vertueux en sera facilitée.

Objectifs

- Renforcer la prise en compte du développement durable par les agents et les élus de la Communauté de communes et des communes dans l'ensemble de leurs projets (aménagement, achats et marchés publics, projets pédagogiques ...)
- Sensibiliser / former les agents et élus pour en faire un automatisme

Effets attendus

- Amélioration de la qualité des projets (baisse des émissions de GES, de la consommation d'énergie, augmentation de l'utilisation de matériaux biosourcés, ...)
- Attractivité du territoire (valorisation des ressources humaines et matérielles locales, mise en oeuvre de projets vertueux, ...)
- Exemplarité de la collectivité

Descriptif - Etapes clés

0) Définir un agent ou prestataire en charge du conseil PLAN'ET. Si agent en interne : évaluer / répondre aux éventuels besoins de formation pour délivrer ce conseil.

1) Développer une grille d'analyse développement durable :

- Concevoir une grille développement durable d'analyse de projets simple, accessible à tous, en associant certains services supports.
- Y intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) pour prendre en compte dès la phase amont des projets les impacts environnementaux potentiels et étudier des alternatives éprouvées et cohérentes d'un point de vue technique et économique (ex : étudier le surcoût d'un bâtiment en bois mais également la quantité stockée,...)
- Diffuser la grille à tous les agents (ex. lors de la journée du personnel) et aux élus (Conseils des maires)
- En parallèle, étudier l'opportunité de créer un 2e outil plus détaillé pour les chargés de mission "experts" : y intégrer les enjeux environnementaux du territoire et les objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, objectif neutralité carbone, objectif zéro artificialisation nette,...), s'appuyer sur des indicateurs semi-quantitatifs ou quantitatifs (tCO2eq, kWh, m3 eau, ha consommé,...) pour définir l'acceptabilité des projets.

2) Définir une liste des interlocuteurs / partenaires techniques pour le conseil PLAN'ET et faire une veille à ce sujet (ex: AGEDEN, ADEME, Association des communes forestières de l'Isère, CAUE, ...). Le Conseiller PLAN'ET pourra rediriger les demandes vers ces partenaires, ou bien solliciter directement leur expertise. S'assurer de l'indépendance des différents partenaires sollicités.

3) Tenir à jour une liste des financements existants pour les projets intégrant des critères de développement durable
Appels à projet (Région, ADEME, Europe...), financements innovants (ex de Collecticity), mécénats, crowdfunding, ...

4) Sensibiliser / former les agents et élus au développement durable et communiquer sur l'existence du Conseil PLAN'ET. Au-delà de l'accompagnement sur des projets ou questions ciblées, définir un programme de sensibilisation / formation aux questions de développement durable. En particulier : l'éco-responsabilité (ex. intervention sur les éco-gestes lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, intégration d'un volet développement durable dans le guide d'accueil de l'agent, ...) Le Conseiller PLAN'ET pourra s'appuyer sur un réseau d'ambassadeurs internes à la collectivité, à identifier, former et mobiliser pour faire infuser le DD en interne.

5) Assister les services dans l'accompagnement de publics spécifiques (ex. Service développement économique avec le public entreprises...)

6) Lancer des Appels A Projets "PLAN'ET" : selon les ressources financières de la collectivité, mettre à disposition une enveloppe pour challenger les services sur des idées de projets "Développement durable". L'attribution pourrait se faire sur vote à l'image des budgets participatifs de collectivités (Grenoble)

Porteur de l'action

CCVDD - Service Développement Durable

Partenaires

Partenaires techniques pour le conseil (AGEDEN, ...)

Coût estimé		Financement(s) possibles			
Coût formation de l'agent PLAN'ET Coût formation des agents, élus communaux et interco Montant Appel à projet PLAN'ET à définir (ex. 5000€ ?)		CCVDD Participation d'acteurs extérieurs pour certaines formations (ex. TE38)			
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Temps agent à définir Proposition 0,25 ETP sur 2020 - 2021 / 0,5 ETP sur 2022 - 2025		Action 64 : Charte PCAET			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Collectivité, communes, entreprises, partenaires...		2020 : rédaction de la grille d'analyse DD 2021 : lancement officiel du conseil PLAN'ET Chaque année : communication auprès des communes et des agents			
Indicateurs de suivi		Indicateur de résultat			
Nbre de projets accompagnés par le Conseil PLAN'ET					
Rédaction de la grille d'analyse DD					
Nombre d'agents / élus sensibilisés ou formés aux questions DD					
Les points de vigilance					
Pour la sensibilisation au DD : il vaut mieux privilégier la qualité à la quantité : former de manière qualitative un petit groupe, plutôt que de sensibiliser un grand groupe, et compter ensuite sur l'effet boule de neige.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Tous les volets DD		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

14/ Mobiliser les collectivités dans le PCAET

N° 63

Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air - énergie - climat

Contexte - enjeux

Les **communes** représentent un vecteur essentiel du déploiement du PCAET : associées à son élaboration, elles seront invitées après son arrêt à se **saisir localement de ses actions, à communiquer auprès de leurs administrés, à échanger entre municipalités** pour faire progresser la transition énergétique et écologique sur le territoire.

Le PCAET constitue également une **source d'inspiration** pour construire leur propre stratégie air - climat - énergie.

Dans cette optique, une **charte air - climat - énergie** sera proposée afin de **permettre aux communes de s'imprégner des enjeux du PCAET et s'engager dans la mise en oeuvre du plan climat**.

Par la signature de ce contrat moral, valable pour la durée du PCAET, les communes :

- approuveront officiellement la stratégie et le programme d'actions du PCAET communautaire ;
- s'engageront à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés ;
- définiront une liste évolutive d'actions déjà mises en oeuvre ou à mettre en oeuvre localement ;
- s'engageront à sensibiliser les administrés et les acteurs de leur communes à la transition écologique et énergétique ;
- donneront leur accord pour partager leurs retours d'expériences.

Au-delà de l'officialisation de l'engagement des communes, la charte a pour objectif d'impulser une véritable dynamique croisée qui facilitera le partage d'expérience et la mise en oeuvre de la transition. Le panel d'actions recensées et mises en oeuvre donnera de la visibilité sur l'action locale et constituera une source d'inspiration pour l'ensemble des communes du territoire et au-delà.

Objectifs de l'action	Effets attendus
- Afficher l'engagement partagé des communes et de l'intercommunalité face aux changements climatiques, et en faveur du cadre de vie - Valoriser les actions existantes des communes - En impulser de nouvelles - Renforcer l'esprit de communauté, former un réseau de partage des bonnes pratiques	- Facilitation du déploiement d'actions en faveur de la transition écologique et énergétique - Phénomène d'entraînement vers le haut des volontés, des moyens et des énergies - Amélioration de la résilience du territoire - Amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants et acteurs

Descriptif de l'action - Etapes clés

1/ Groupe de travail techniciens - élus sur le **format et le contenu de la charte** :

- cadre commun avec engagements à définir (ex. contribution aux objectifs du PCAET, évaluation annuelle des résultats, communication sur les avancées des actions, transmission d'expérience, sensibilisation des habitants, participation à un COPIL spécifique ...)
- annexe avec liste des actions
- autre (ex. liste de référents supports, services proposés aux signataires : formations, ...)

2/ Groupe de travail suite : Définition d'une **méthodologie de déploiement et d'animation de la charte**

Exemples de questions à traiter :

- Visites individuelles ou groupées des communes pour présenter le projet et définir la liste des actions ?
- Choix entre 1 évènement officiel groupé de signatures ou plusieurs évènements individuels ?
- Organiser 1 évènement annuel bilan des actions des membres signataires ?
- Mettre en place une gouvernance dédiée avec 1 COPIL ?
- Développer une "offre" d'animation : réunions de partages d'expérience, visites de site, formations ... ?
- Quelle communication autour de la démarche ? (via les médias de l'intercommunalité, via la presse, ...)

3/ **Présentation du projet de charte et de son animation aux élus** communautaires et communaux (Commission + Conseil des maires)

Intégration des retours pour finaliser le projet.

4/ **Déploiement de la méthode d'animation retenue** : rencontre des communes, communication sur les engagements pris lors de la signature de la charte, suivi et animation sur le long court.

Porteur de l'action	Partenaires
CCVDD - Service développement durable	Communes, Presse, service communication CCVDD
Coût estimé	Financement(s) possibles
Frais de réception	Budget CCVDD
Moyen humain alloué	Lien avec autres actions ou dispositifs
Service développement durable CCVDD	Action n°61 : Intégrer des critères développement durable dans la politique de solidarité aux communes Action n°63 : Développer un Conseil "PLAN'ET"

Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Communes des VDD, citoyens et associations		Automne 2020 : organisation des groupes de travail élus - techniciens Fin 2020 : définition du projet de charte 1er trimestre 2021 : présentation du projet aux élus et finalisation 2e trimestre : déploiement de la méthodologie et de l'animation			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de communes signataires					
Nombre d'actions répertoriées					
Nombre de réunions organisées					
Les points de vigilance					
Temps agent nécessaire pour mobiliser les 36 communes : très important.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés	Gouvernance		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire						
15/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables						
N° 64		Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse				
Contexte et enjeux						
Le service jeunesse est un outil éducatif à destination des jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans. Environ 220 jeunes en bénéficient sur le territoire. Les animateurs proposent tout au long de l'année : - des animations culturelles, sportives et éducatives (citoyenneté, environnement...) - un soutien et un accompagnement des projets de jeunes - une offre de séjours et de loisirs durant les vacances - des animations de prévention (sécurité routière, addictions, ...) - de l'information en direction des jeunes - de l'accompagnement à la scolarité Ainsi, dans le cadre du projet pédagogique de la structure, la question environnementale est présente à travers de nombreuses actions. C'est en favorisant la prise de conscience progressive de la responsabilité individuelle, qu'on aide chacun à conquérir son autonomie et à respecter son environnement.						
Objectifs		Effets attendus				
- Amener les jeunes à mieux appréhender leur environnement naturel proche - Permettre à chacun de découvrir que ses actes et ses comportements ont un impact positif ou négatif sur son environnement physique et humain - Faire des jeunes des ambassadeurs de la protection de l'environnement		- Prise de conscience des jeunes sur l'environnement, changement des comportements - Rayonnement sur l'ensemble des habitants du territoire - Amélioration du cadre de vie				
Descriptif - Etapes clés						
Proposer régulièrement des animations ludiques autour de l'environnement et du développement durable : • Organisation de temps forts autour de l'environnement et de la citoyenneté (rallye nature en période estivale) , en lien avec le CISPD • Projets d'aménagement des espaces extérieurs Pôle jeunesse (notamment compost + potager + plantation arbres fruitiers) • Actions transversales liées à l'organisation des séjours et actions du services. Exemples : tendre au zéro déchet à travers notamment l'achat des goûters et repas, éviter le sur-emballage lorsque cela est possible, utiliser le compost et trier des déchets, privilégier l'achat de denrées alimentaires de saison et locales. • Animations nature à définir en lien avec le collège Le Guillon sur Pont-de-Beauvoisin • Aborder et intégrer l'ensemble des thématiques liées au développement durable dans les manifestations/activités du service jeunesse : mobilité, déchets, ressource en eau, biodiversité, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, alimentation durable						
Porteur de l'action		Partenaires				
CCVDD - Service Jeunesse		CISPD, Service Développement durable CCVDD				
Coût estimé		Financement(s) possibles				
Budget Service jeunesse		-				
Moyen humain alloué		Lien possible avec autres actions ou dispositifs				
Equipe Service jeunesse (8 animateurs)		Action 67 : Sensibiliser le public au développement durable				
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel (entre 2020 et 2025)				
Jeunes de 11 à 17 ans + leur famille par rayonnement		Actions à renouveler chaque année sur la durée du PCAET (2020 - 2025)				
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat				
Nombre de jeunes sensibilisés						
Nombre d'animations organisées						
Les points de vigilance						
Zone d'intervention		Atténuation		Impact GES	1	Impact faible = 1
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	1	Impact modéré = 2
Préciser autres secteurs impactés		Education citoyenne		Impact qualité de l'air	1	Impact fort = 3

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire						
15/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables						
N° 65		Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie				
Contexte - enjeux						
La transition énergétique pousse chacun de nous à s'interroger sur ses habitudes avant de s'engager vers un changement sur le long terme. L'appropriation des enjeux énergétiques est donc préalable au passage à l'action. L'AGEDEN souhaite porter la démarche « Négawatt » : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. La transition écologique, c'est aussi une somme de changements individuels et collectifs. Faire évoluer les comportements individuels pour protéger la planète peut paraître fastidieux. L'AGEDEN a donc choisi d'accompagner les scolaires dans ce changement en réalisant des actions de sensibilisation et d'information sur différentes thématiques liées à l'énergie : les sources d'énergie, l'effet de serre et le dérèglement climatique, les éco-gestes, l'éco-consommation, l'isolation, la citoyenneté. L'objectif pédagogique est : reconnaître les différentes SOURCES D'ÉNERGIE, visualiser et comprendre L'EFFET DE SERRE, comprendre les causes et les conséquences du DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, s'approprier les gestes permettant de RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS d'eau et d'énergie, sensibiliser aux enjeux de la QUALITE DE L'AIR INTERIEUR (aération et ventilation performantes,...) et de l'ALIMENTATION DURABLE et développer un ESPRIT CITOYEN sur ces questions.						
Objectifs de l'action		Effets attendus				
- Sensibiliser les élèves et enseignants du territoire aux questions énergétiques - Par effet boule de neige : sensibiliser les entourages (mairies, familles, ...) - Amener les scolaires à valoriser leur travail (production - campagne de promotion)		- Prise de conscience des enjeux énergétiques et environnementaux grâce à la diffusion par les enfants et enseignants sensibilisés - Baisse des consommations énergétiques, diminution de la précarité - Diffusion d'une culture de l'engagement éco-citoyen				
Descriptif de l'action - Etapes clés						
Chaque année : - diffuser un appel à candidature via les mairies et écoles pour sélectionner les classes bénéficiaires (cycle 3 : CM) - organiser et mettre en place les interventions de l'AGEDEN en classes (4 MODULES D'1H30 entre octobre et avril par classe). Ces temps seront préparés en amont par les enseignants auprès des élèves sur la base d'outils fournis pour introduire les thématiques abordées. - amener les classes à devenir AMBASSADEUR auprès des autres classes de l'école (et si possible de la commune avec implication des élus), - intégrer la question de la mobilité (déplacements écoles-maisons) dans la réflexion (information sur les dispositifs tels que PEDIBUS,...) - aider les classes à mettre en pratique des gestes d'économie d'énergie au quotidien, - mettre en valeur le travail de l'année par une PRODUCTION ARTISTIQUE (exposition, chanson, sketch...) - organiser une journée inter-écoles de clôture en fin d'année, où seront présentées les productions.						
Porteurs de l'action		Partenaires				
AGEDEN Porteur financier + appui organisation : CCVDD		CAPI (même démarche)				
Coût estimé		Financement(s) possibles				
Prestation AGEDEN pour 8 classes : 13 600€ par an Transport scolaire : 150€ - Salle communale : prêt. "Goodies" : 150€		CCVDD. Programme CEE à creuser ? (en 2019 : échec local du déploiement de la démarche WATTY portée par EDF)				
Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs				
1 agent AGEDEN + soutien Assistante de Direction CCVDD + responsable service DD CCVDD		Action n°67 : Sensibiliser le grand public au développement durable				
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel				
Ecoles, communes		Action à renouveler chaque année sur la durée du PCAET				
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat				
Nombre d'élèves sensibilisés						
Nombre de communes volontaires						
Les points de vigilance						
Sur le volet organisationnel : année scolaire différente d'année civile (budgets à cheval sur 2 ans). Attention à anticiper la date de l'évènement de clôture.						
Zone d'intervention		Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés		Oui		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés		Education		Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

15/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables

N° 66

Sensibiliser le grand public au développement durable

Contexte - enjeux

Le diagnostic du PCAET montre que sur le territoire des Vals du Dauphiné, **les citoyens sont responsables de plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre**, à travers leurs déplacements, leur habitat (chauffage, climatisation, ...) et leur alimentation / déchets.

Pour engager la transition énergétique, **le changement des comportements est donc indispensable**, et doit passer par une première phase de **sensibilisation**. En effet, si le phénomène des changements climatiques est aujourd'hui bien intégré, de nombreux citoyens ignorent encore l'impact de certains comportements ainsi que l'existence de solutions ou d'autres modes de faire. Il s'agit donc de faciliter cette prise de conscience et d'impulser une modification des comportements individuels au quotidien.

La sensibilisation par la simple transmission d'informations sur la crise à prévenir, souvent alarmantes et culpabilisantes, n'a plus d'impact. Il faut retrouver une culture locale de confiance et de coopération, changer l'état d'esprit, imaginer un autre avenir pour le territoire, sensibiliser sur la notion de sobriété énergétique. Ainsi, cette action prévoit une réflexion pour construire une campagne diffusant des messages faciles à intégrer, positifs et proposant des solutions en perspective. Plusieurs supports (médias, événements, ...) devront être déployés et mobiliseront tous les partenaires possibles.

Objectifs de l'action

- Faciliter la compréhension du public des différentes problématiques du PCAET et des changements climatiques (maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, pollution de l'air, adaptation au climat, ...)
- Favoriser une modification des comportements individuels au quotidien
- Valoriser les acteurs locaux (associations, agriculteurs, entreprises ...)
- Créer un esprit de défi territorial

Effets attendus

- Prise de conscience en faveur d'une meilleure résilience du territoire
- Engagement des citoyens dans des actions concrètes pour l'environnement
- Création de synergies entre les acteurs locaux de la transition écologique
- Solidarité territoriale
- Effet socio-économique : promotion d'artistes locaux et du métier du spectacle, consommation locale, ...

Descriptif de l'action - Etapes clés

Différents leviers et outils pourront être déployés, pilotés par la CCVDD et/ou ses partenaires :

1/ Communication générale : diffusion d'articles, de vidéos, ... via le site internet de la collectivité, les sites et bulletins des communes, réseaux sociaux, presse, sites des associations et autres partenaires ... Pour cela, un groupe de travail et de diffusion sera créé.

2/ Organisation d'événements grand public : animations ludiques et festives, projections - débats, forums, organisation de défis du type "Défis Famille Zéro Déchet", "Défis Famille à Energie Positive", "Défis Famille à Alimentation Positive",...

Exemples proposés par l'association Vallée en Transition :

- Événement annuel style foire, en salle ou plein air, avec les acteurs institutionnels du PCAET, les associatifs, indépendants, et professionnels. Logistique éco-responsable (matériaux recyclables, tri des déchets, etc). Participation active d'exposants/intervenants sur différentes thématiques (alimentation, habitat, énergies renouvelables, jardinage...)
- Création d'un spectacle qui tournerait dans les villages et bourgs, pour le grand public de tous âges (sans oublier jeune public), attractif, humoristique, dramatique/théâtral, mobile et léger, facile à monter/démonter, adapté aux lieux d'accueil variés (intérieur/extérieur, écoles, salles petites et grandes, ...). Format possible : série de saynètes traitant des thématiques du PCAET (les familles Gaspi et Écolo; La chasse au gaspillage alimentaire et autre ; Survivons à la canicule; Le logement toutes-fuites; ...), un spectacle de marionnettes sur une ou plusieurs des thématiques clefs du Plan ("les gestes à adopter... ") ...
- Utilisation de supports d'animation pour informer et sensibiliser ex: la Fresque du climat, la fresque de la biodiversité ...

NB : Le programme des événements se dessinera chaque année en fonction des moyens de la collectivité, des opportunités et de la mobilisation de partenaires volontaires et/ou financeurs.

3/ Intégrer les pratiques éco-responsables dans l'organisation de tous types de manifestations organisées ou soutenues par les VDD

- Mobilité : réfléchir à l'accès par mobilité douce (installation de parking vélo temporaire,...), organisation de co-voiturage,...
- Déchets : anticiper des solutions de tri et de valorisation des déchets localement, opter pour des ustensiles réutilisables (mise à disposition de kits événementiels pour les associations par exemple avec éco-cup, couverts,...)
- Alimentation : mettre en avant les produits locaux et issus de l'agriculture biologique
- Communication : limiter les impressions papiers, opter pour des supports en matières recyclés et des encres végétales,...

Porteur de l'action

Service Développement durable CCVDD comme chef d'orchestre, avec partenaires mobilisés (ex. Vallée en transition)

Partenaires

VDD - Service Communication, associations et institutions agissant dans le domaine, Communes, CAPI et BDD, Presse...

Coût estimé

A définir en fonction des programmes annuels retenus

Financement(s) possibles

Budget Développement durable dédié de 6000€ par an
Droit d'entrée éventuel aux événements.
Subvention des communes accueillantes à étudier, et sponsoring privés

Moyen humain alloué		Lien avec autres actions ou dispositifs			
Service DD, bénévoles, ...		Action 68 : Tous en transition porté par l'AGEDEN Action 59 : Animer, suivre et évaluer le PCAET Evènement organisé dans le cadre du CTE Nord-Isère			
Groupe cible (collectivités, citoyens...)		Calendrier prévisionnel			
Citoyens et acteurs du territoire.		2020 : lancement de la réflexion pour définir un programme à partir de 2021			
Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat			
Nombre de publications réalisées sur le développement durable					
Nombre de lecteurs des publications					
Nombre de personnes sensibilisées via les évènements					
Les points de vigilance					
Afin de toucher le plus largement possible, mutualiser les évènements DD avec des manifestations existantes. Attention : rétroplanning à définir pour anticiper durée de préparation.					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation,Qualité de l'air		Impact GES	3	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	Oui		Impact énergie	3	
Préciser autres secteurs impactés	Secteur socio-économique		Impact qualité de l'air	3	

AXE STRATEGIQUE IV : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

15/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables

N° 67

Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en Transition"

Contexte - enjeux

Dérèglement climatique, menaces sur la biodiversité et les ressources naturelles, inégalités... Les situations françaises et mondiales imposent une transition vers un nouveau modèle de société, plus durable et plus juste. Ceinturé par de grandes agglomérations et des zones rurales et touristiques, le Nord-Isère présente des caractéristiques rendant complexe la mise en œuvre de la transition énergétique. Celle-ci est pourtant une opportunité de cohésion sociale et de développement durable du territoire.

De nombreuses initiatives émergent déjà en ce sens. Des collectivités, des entreprises, des associations et des citoyens fourmillent d'idées et de projets pour réduire leur impact environnemental, relocaliser les emplois, favoriser la citoyenneté et retisser du lien entre les habitants... Mais comment mobiliser au-delà des convaincus ? Agir concrètement et dans la durée ? Financer ces actions ? C'est pour répondre à ces difficultés qu'est né le projet Tous en Transition.

L'AGEDEN intervient depuis plus de 40 ans en Isère pour informer, sensibiliser et accompagner les collectivités, les gestionnaires et propriétaires de patrimoine sur la thématique des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Elle s'appuie notamment sur des partenariats avec les intercommunalités et les organisations professionnelles. Mais l'association a pris conscience de ces limites pour toucher directement chaque individu et de la nécessité de développer et accompagner toutes les initiatives locales qui permettent de démultiplier son action et celle des collectivités engagées dans la transition énergétique.

Objectifs de l'action

- Faire connaître et valoriser les initiatives locales en faveur de la transition écologique et économique du territoire.
- Accompagner, aiguiller et soutenir les porteurs de projets. Faire naître et encourager de nouvelles idées.
- Fédérer. Mettre en réseau les porteurs de projet via des temps de rencontre et d'échange.

Effets attendus

- Emergence d'une prise de conscience et de projets multiples, collectifs en faveur du développement durable
- Faire de l'Isère un laboratoire d'initiatives

Descriptif de l'action - Etapes clés

Tous en Transition est un projet de coopération entre un grand nombre de porteurs de projet du Nord-Isère, de collectivités territoriales, de chambres consulaires, de pépinières d'entreprises, les réseaux associatifs et différents acteurs de terrain (Maisons des Habitants, centres sociaux, CCAS...). Cette collaboration a été imaginée dès la phase amont du projet (recensement des besoins) et se poursuit dans sa phase opérationnelle.

L'Ageden propose à l'ensemble de ses partenaires et à tous les territoires isérois la **création d'un "Point Info Transition"** avec :

1/ une **plateforme de valorisation des initiatives des acteurs locaux** en matière de transition énergétique et d'incitation à l'action (www.tousenttransition38.org) : recensement des projets locaux de TE, cartographie interactive, rédaction d'articles sous différents supports.

2/ une **mise en réseau des différents porteurs de projets et des structures locales** pouvant être leviers pour ces projets, avec possibilité d'organiser des animations pour susciter l'envie d'agir ("Form'actions", projection - débat, ...) ainsi que des événements de sensibilisation du grand public ("festival Tous en transition")

3/ un **accompagnement individualisé des porteurs de projet** à différents stades de leur développement (orientation téléphonique, rdv de formalisation du besoin, réponse aux éléments qui relèvent de la compétence de l'AGEDEN et orientation vers les structures ressources, suivi régulier et relance des projets accompagnés).

4/ un **lien avec les autres réseaux existants** - par exemple ECLAIRA (réseau économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes) qui recense les initiatives

Porteur de l'action

AGEDEN

Partenaires

Collectivités, associations, réseau de structures ressources de l'AGEDEN...

Coût estimé

Quantité et coût des interventions à construire ensemble selon les besoins.

Financement(s) possibles

VDD, CAPI, Fondation de France

Moyen humain alloué

Equipe AGEDEN

Lien avec autres actions ou dispositifs

Action PCAET n°68 : Sensibiliser le grand public au développement durable
Lien à faire avec GAIA (Grenoble Alpes Initiatives Active) : démarche semblable au bénéfice des acteurs de l'ESS

Groupe cible (collectivités, citoyens...)

Citoyens, collectifs de citoyens, associations, entreprises...

Calendrier prévisionnel

2019 : lancement du réseau (plateforme en ligne, carte interactive, ...)
Fin 2020 : organisation du premier événement
Suite à définir selon opportunités, partenariats, ...

Indicateurs de suivi			Indicateurs de résultat		
Nb de structures faisant partie du réseau					
Nb de visites sur la plateforme d'informations à destination des porteurs de projet					
Nb de porteurs de projets rencontrés, accompagnés et formés					
Les points de vigilance					
Prendre en compte le temps nécessaire d'échanges pouvant être plus long avec des bénévoles citoyens					
Implication nécessaire de l'EPCI pour la diffusion de la communication					
Zone d'intervention	Adaptation,Atténuation		Impact GES	2	Impact faible = 1 Impact modéré = 2 Impact fort = 3
Autres secteurs impactés	non		Impact énergie	2	
Préciser autres secteurs impactés			Impact qualité de l'air	2	

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire**1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine****ANNEXE - FA1 : NOTE D'ENJEU Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients****Contexte - enjeux**

L'activité agricole, comme de nombreuses activités professionnelles, est consommatrice d'énergies et émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES). A ces titres, elle est une des composantes importantes d'un Plan Climat Air Energie Territorialisé dans ce qu'elle peut mettre en oeuvre pour réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de GES.

En agriculture, les cinq principaux postes de consommation d'énergie (directe et indirecte), qui représentent 83% de la consommation moyenne totale, sont : les achats d'aliments du bétail : 21% , le fioul domestique : 20% , la fertilisation : 19% , l'électricité : 15% , l'amortissement énergétique du matériel : 9% (Source : ADEME par SOLAGRO, Synthèse 2006 des bilans PLANETE, Mars 2007).

Si on considère que les produits pétroliers concernent les 3 premiers postes, l'agriculture a tout intérêt à diminuer sa dépendance énergétique.

L'autonomie énergétique : quels leviers d'action ?

Un des leviers d'action pour cette autonomie énergétique, parmi les nombreux existants (maîtrise de l'énergie ou production d'énergie renouvelable : chauffage au bois déchiqueté, gestion de l'herbe et des fourrages, séchage ou chauffage solaire etc.) est la production locale d'huile végétale pure (HVP). Cette initiative, loin de la controverse actuelle sur la production industrielle d'agro-carburants, permet localement à des agriculteurs d'améliorer leur autonomie énergétique, de baisser leurs charges, tout ceci en ajoutant une plus value environnementale puisqu'ils consomment moins de carburant fossile.

L'autonomie protéique : quels enjeux ?

A l'heure actuelle, la France ne produit que 26% de ses besoins en tourteaux pour l'alimentation animale et se trouve être de loin le premier importateur mondial de soja (graines et tourteaux). La grande majorité des protéines que mangent nos animaux est donc importée du Brésil et des USA, ce qui nous rend dépendant du marché mondial pour cet approvisionnement.

De plus, ces importations coûtent cher à l'environnement du fait des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) provoquées par le transport de ces protéines et leur transformation en aliment pour bétail.

Enfin, il y a une attente croissante des consommateurs vis à vis de la traçabilité des aliments utilisés pour produire leur alimentation. Actuellement, seulement 1/5 du soja utilisé pour nourrir nos animaux d'élevage est certifié non OGM, alors même que 70 % des Français sont opposés à l'utilisation d'OGM dans l'alimentation.

Cela nous amène donc à repenser notre autonomie protéique à échelle nationale et locale.

L'autonomie protéique : quels leviers d'action ?

Un scénario a été élaboré en Janvier 2010 par le Commissariat Général du Développement Durable afin de quantifier les émissions de GES qui pourraient être évitées par une relance des légumineuses en France. Cette relance aurait pour objectif de diminuer l'utilisation du tourteau de soja importé. Dans une optique de diversification des assolements et des rotations, une grande partie des surfaces en légumineuses pourrait se développer sur des terres actuellement occupées par des céréales. Parallèlement, la production de colza aujourd'hui destinée à l'exportation, serait réorientée afin d'approvisionner le marché français de l'alimentation animale. Ces modifications impliqueraient de diminuer les exportations de céréales et colza, ainsi que les importations de tourteau de soja en contrepartie. Ce scénario aurait pour conséquences de relocaliser la production de protéines pour l'alimentation animale, tout en ayant un impact positif en termes d'émissions de GES.

AXE STRATEGIQUE I : Valoriser durablement les ressources du territoire
3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers
ANNEXE - FA10 : NOTE D'ENJEU Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité
Contexte - enjeux

Le rôle des forêts dans la séquestration du Co² n'est plus à souligner, et leur productivité en la matière augmente d'année en année dans un contexte de changement climatique. Les épisodes de sécheresse et autres manifestations climatiques extrêmes entraînent une évolution profonde des écosystèmes forestiers qu'il convient de protéger. Le PNFB (Programme nationale de la forêt et du bois) préconise ainsi de « renforcer les capacités de résilience et résistance des écosystèmes forestiers et les aider à s'adapter au changement climatique par une gestion adaptée, une amélioration et un renouvellement des peuplements prenant en compte les enjeux de ce changement » L'enjeu est donc de développer une gestion vertueuse des forêts, qu'elles soient publiques ou privées pour protéger ces écosystèmes complexes, plus qu'utiles au maintien d'une qualité de l'air acceptable.

Les élus sont des acteurs de premier plan, notamment pour la gestion des forêts publiques, mais on remarque un manque de sensibilisation sur les différents leviers d'action pour valoriser la filière du bois et gérer au mieux ces espaces. Il faut notamment qu'ils se saisissent de cette question de la filière bois afin de mettre en place des politiques publiques soutenables et cohérentes avec les ressources et besoins du territoire. Il conviendrait alors de les former sur les différentes zones à statut de protection (parcs nationaux, Natura 2000, arrêtés de protection...) afin de saisir leurs effets respectifs sur la gestion.

Il en est de même pour les propriétaires forestiers : leur travail doit permettre à la forêt de s'étendre, de conserver sa biodiversité et de stocker du carbone tout en produisant les ressources nécessaires à la filière. Le CRPF (Centre National de la Propriété Forestière) travaillera sur les questions d'animation et d'organisation visant à favoriser la gestion forestière, la réorganisation foncière et les investissements en forêt.

L'objet de cette action est de fédérer les propriétaires autour de projets communs ou de structures collectives de gestion forestière pour alimenter la filière bois. En effet, le regroupement des propriétaires dans une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière permet de bénéficier de financements publics pour élaborer un plan de gestion ; une fois le plan de gestion approuvé, l'ASLGF permet d'optimiser les coûts de travaux (aménagement de desserte, plantations,...) et surtout de bénéficier pour ces travaux de financements publics. L'ASLGF permet aussi d'optimiser les ventes de bois, en permettant par regroupement des cubages de bois plus attractifs pour les acheteurs de coupes. Actuellement il existe 2 ASLGF sur le territoire des Vals du Dauphiné.

La filière forêt-bois comporte de nombreux acteurs travaillant sur des périmètres différents avec des compétences variées mais complémentaires. Afin d'optimiser la valorisation de la ressource de manière durable, l'organisation d'un espace de concertation de ces multiples acteurs est essentielle. La collaboration de toutes les parties prenantes de la filière permettra de définir une feuille de route garante d'une gestion forestière durable.

Avec quel financement ? L'association SYLV'ACCTES a été créée dans ce contexte pour financer des actions forestières vertueuses en Auvergne Rhône Alpes. Reconnue organisme d'intérêt général, elle est une interface de financement entre des entreprises ou collectivités soucieuses de leurs impacts climatiques et environnementaux, et des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt. Pour cela, Sylv'acctes garantit que les actions subventionnées ont des effets positifs pour le climat, la biodiversité, la qualité des paysages, et l'économie locale. Depuis 2016, l'association a accompagné près de 200 forestiers pour porter plus d'1,3 millions d'euros d'investissement au profit des forêts de demain, fonds levés auprès de mécènes publics et privés.

AXE STRATEGIQUE II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie
ANNEXE - FA21 : Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement avec la plateforme MA RENO
Contexte - enjeux : PRESENTATION MA RENO

Le modèle de MA RENO fonctionne **selon les grands principes suivants** :

- Combiner des objectifs de qualité de rénovation, avec l'incitation à la rénovation BBC en une fois, et de massification, en permettant la rénovation BBC compatible en plusieurs étapes ;
- S'adresser dans un premier temps aux maisons individuelles puis étendre le dispositif aux copropriétés dans un deuxième temps ;
- Coordonner et faire connaître les acteurs (AGEDEN, ADIL, CAUE...) et actions existants (DORÉMI, OPAH, Espace Info Energie...) sur le territoire et les compléter ;
- S'appuyer sur un modèle économique permettant une pérennisation du dispositif et, à terme, ne plus dépendre des subventions de fonctionnement ;
- Valoriser le savoir-faire des professionnels du territoire et les accompagner dans leur montée en compétences sur la rénovation énergétique performante ;
- Générer une dynamique portée par l'ensemble des acteurs du territoire concernés (organismes de conseil, professionnels du bâtiment, notaires, agences immobilières, établissements bancaires...).

Le modèle retenu pour la plateforme est basé sur :

- Des objectifs ambitieux : 700 rénovations accompagnées par an à terme pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation en une fois ou par étapes, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;
- Un guichet unique local de la rénovation reposant sur la mission d'Espace Info Energie (EIE) portée par l'Ageden (avenir à redéfinir en 2019-20). Le guichet unique a pour objectif d'assurer la coordination avec les autres organismes de conseils (ADIL, CAUE) et les opérations programmées de l'Anah, permettant ainsi un premier conseil gratuit complet et d'accompagner les ménages éligibles aux aides de l'Anah ;
- Un accompagnement payant en complément du premier conseil gratuit à destination des ménages non éligibles Anah, réalisé par un opérateur dans le cadre d'un marché. Les recettes correspondantes permettant d'équilibrer les charges relatives à l'accompagnement aux particuliers (masse salariale dédiée, prestation accompagnement, communication, etc.) lorsque l'objectif de 700 dossiers accompagnés par an est atteint. Ce modèle organisationnel a été retenu comme étant le plus pertinent suite à l'analyse technique, économique et juridique de plusieurs possibilités. Il permet une rationalisation du nombre d'interlocuteurs pour le particulier, une mise en oeuvre opérationnelle efficace, une optimisation du coût de l'accompagnement et un respect du marché concurrentiel ;
- Un réseau de professionnels privilégiant la qualité basée sur une affiliation payante dont les recettes permettent d'équilibrer les charges relatives aux services offerts aux professionnels (masse salariale dédiée, communication, etc.) lorsque l'objectif de 60 professionnels affiliés sera atteint ;
- Des aides aux travaux pour inciter les particuliers à réaliser une rénovation énergétique globale ou à défaut plusieurs postes de travaux ;
- Des outils pédagogiques, simples d'utilisation (audit énergétique, outil web).